



Bulletin Officiel

N°7369 Lundi 26 mai 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE « TSI » SOUS LA SUPERVISION D'UN JUGE CONTROLEUR	3
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-	6

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA	11
CITY CARS	12
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	13
FIDELITY SICAV PLUS	14

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA	15
CITY CARS	18

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP PROSPER+CEA	21
-----------------	----

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV BH CAPITALISATION	22
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	23

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH CAPITALISATION	24
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	25

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	27
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN DEUXIEME ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

- EL AMEL DE MICROFINANCE 2025-1

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH
- FCP PROSPER + CEA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH
- ESSOUKNA

ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

- STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

بلاغ هيئة السوق المالية

شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تحت الرقابة القضائية

توصلت هيئة السوق المالية، اليوم 22 ماي 2025، بالنسخة التنفيذية للقرار الاستعجالي الصادر بتاريخ 15 ماي 2025 عن المحكمة الابتدائية بتونس، والقاضي بتسمية **الخبير السيد بلال الرحموني الكائن مكتبه بنهج الطيب المهيري - الأمان سنتر 2080 أريانة، متصرفاً قضائياً على شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"**، لإدارة الشركة وتسييرها إدارياً ومالياً مدة ثلاثة (03) أشهر إلى حين تسوية وضعيتها القانونية والمالية، وذلك تحت إشراف قاضي مراقب. وسيمارس المتصرف القضائي، الذي بادرت الهيئة اليوم بإعلانه بصفة قانونية كبقية أطراف الدعوى بمنطوق القرار الاستعجالي، مهامه في نطاق الإطار التشريعي والترتيبي الجاري به العمل، وخاصة أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، الذي يخضع كل تعيين لمسير جديد أو تغيير في هيكله التنظيم أو الرقابة الداخلية إلى الموافقة المسبقة لهيئة السوق المالية.

ويُعدّ المتصرف القضائي، انطلاقاً من تاريخ تسميته، الجهة المخوّلة لها تمثيل الشركة والتصرّف باسمها تجاه كافة الأطراف، سواء كانوا حرفاء أو بنوك أو سلطات رقابية، وهو الجهة المرجعية الوحيدة لمعالجة المطالب والتظلمات المتعلقة بنشاط الشركة، وذلك تحت الرقابة القضائية المباشرة وبمتابعة من هيئة السوق المالية في إطار الصلاحيات المخولة لها قانوناً، بما يضمن حسن إدارة المصالح المرتبطة بالشركة خلال فترة التصرف القضائي.

ويأتي كل ما سبق بيانه في إطار متابعة هيئة السوق المالية الدقيقة والمعقّدة لوضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، في ظلّ ما تشهده الشركة من إخلالات جسيمة على مستوى الحوكمة والتسيير، أدت إلى وضعية هشّة وغير مستقرة، قد تنجرّ عنها تداعيات سلبية على حقوق وأموال الحرفاء، الأمر الذي يستوجب تدخلاً قضائياً فورياً ذا طابع وقائي يهدف إلى إرساء إطار رقابي مباشر لضمان استمرارية نشاط الشركة وحماية مصالح المستثمرين.

وتؤكد هيئة السوق المالية مواصلتها للبحث المعمق في هذا الملف في نطاق المسار التأديبي الجاري أمامها، وذلك بالتوازي مع الإجراءات القضائية، بما يرسّخ حماية المدخرين ويدعم نزاهة واستقرار السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

La société d'intermédiation en bourse « Tuniso-Séoudienne d'Investissement » sous la supervision d'un juge contrôleur

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a reçu, ce **22 mai 2025**, la copie exécutoire de l'ordonnance de référé rendue en date du 15 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, ordonnant la désignation de l'expert **M. Bilel ERRAHMOUNI**, dont le cabinet est situé rue Taieb M'hiri Amen Center, 2080 Ariana, en qualité **d'administrateur judiciaire** de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", pour une durée de trois (03) mois, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la société, et ce, **sous la supervision d'un juge contrôleur**.

Le CMF a procédé, ce jour, à la notification légale de la décision judiciaire à l'administrateur judiciaire ainsi qu'aux autres parties à la procédure. Ce dernier exercera ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de l'article 63 du décret n° 2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse, lequel soumet toute nomination d'un nouveau dirigeant ou toute modification de la structure organisationnelle ou du dispositif de contrôle interne à l'approbation préalable du Conseil du Marché Financier.

À compter de sa nomination, l'administrateur judiciaire constitue la partie habilitée à représenter la société et à agir en son nom vis-à-vis de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des clients, des banques ou des autorités de régulation. Il est également l'interlocuteur de référence pour le traitement des réclamations et demandes liées à l'activité de la société, dans le cadre d'un contrôle judiciaire direct et sous le suivi du CMF, conformément à ses prérogatives légales, en vue d'assurer la bonne gestion des intérêts liés à la société durant la période de l'administration judiciaire.

Cette décision intervient dans le cadre du suivi rigoureux et approfondi assuré par le CMF quant à la situation de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", laquelle fait actuellement face à de graves manquements en matière de gouvernance et de gestion, ayant conduit à une situation fragile et instable, susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les droits et les avoirs des clients.

Ces circonstances ont nécessité une intervention judiciaire immédiate et préventive, visant à instaurer un cadre de supervision directe garantissant la continuité de l'activité de la société et la protection des intérêts des investisseurs.

Le CMF réaffirme, enfin, la poursuite de l'instruction approfondie de ce dossier dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours, parallèlement aux actions judiciaires engagées, dans le but de renforcer la protection des épargnants et d'assurer l'intégrité et la stabilité du marché financier.

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19/05/2025

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera suspendue durant les séances de bourse **du 20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025.**

XII- Renseignements relatifs à la société visée :**1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »
- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.
- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301
- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.
- **Date de constitution :** 15/05/2014.
- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité :** Tunisienne
- **Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique :** 1352869M

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :**Conseil d'Administration :**

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*
Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*

M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sicaf) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhouja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOUSA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 20 000 000 dinars

- Nombre total des droits de vote : 2 000 000 droits de vote

- Nombre total des titres : 2 000 000 actions

- Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%
Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.

2025 – AC - 022

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»

ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 29 mai 2025 à 10H au siège de l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sis au rue du lac Turkana les berges du lac Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2024,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024,
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos au 31/12/2024,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2024,
- Approbation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,
- Approbation de l'indemnité allouée aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024,
- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Information à l'AGO des responsabilités occupées par les administrateurs au sens des articles 192 et 209 du CSC.
- Décision de mettre fin, avant terme, au mandat encours des neufs administrateurs se terminant à l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice 2025 en vue d'uniformisation des mandats de tous les administrateurs.
- Désignation des neufs administrateurs pour le nouveau mandat uniforme des exercices 2025, 2026 et 2027
- Désignation de deux membres indépendants au conseil d'administration de la société pour le mandat des exercices 2025, 2026 et 2027.
- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires comme membre du conseil d'administration pour le mandat des exercices 2025, 2026 et 2027.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis

Le Conseil d'Administration de CITY CARS réuni le 22 avril 2025 a décidé de convoquer pour le 30 mai 2025 à 09 : 00 heures au siège de la Société sis au n° 31, Rue des Usines – Z.I Kheireddine – La Goulette – Tunis, les Actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. Lecture du rapport individuel des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
3. Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Allocation des jetons de présence.
8. Nomination d'un administrateur et Renouvellement des mandats des administrateurs.
9. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés
11. Questions diverses
12. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF du 25 décembre 2001

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage Rue du Lac Constance-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 27 mai 2025 à 11 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024;
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024;
- 3- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2024;
- 4- Quitus aux administrateurs;
- 5- Affectation des résultats;
- 6- Fixation des jetons de présence.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
AGRÉMENT DU CMF N°03-2018 DU 20 FÉVRIER 2018
Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage
Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis

FIDELITY SICAV PLUS porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 27 mai 2025 à 10 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 7- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024;
- 8- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024;
- 9- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2024;
- 10- Quitus aux administrateurs;
- 11- Affectation des résultats;
- 12- Fixation des jetons de présence.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »
ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2025.

Projet de la 1ère résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion 2024, des états financiers clos au 31 décembre 2024 et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes.

Projet de la 2ème résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte et approuve les conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales tels que présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Projet de la 3ème résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2024.

Projet de la 4ème résolution :

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024 : 5 823 031 dinars Résultats reportés :
1 944 689 dinars

Total = : 7 767 720 dinars

• **Répartition**

Réserve légale : 388 386 dinars
Dividendes à distribuer : 4 080 000 dinars
Résultats reportés : 3 299 334 dinars

En conséquence, les dividendes à distribuer aux actionnaires sont fixés à 2,040 dinars par action et seront mis en paiement le

Projet de la 5ème résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'octroyer le montant de 337 740 dinars brut aux membres du conseil d'administration au titre de jeton de présence pour le compte de l'exercice 2024.

Ce montant sera réparti sur la base du nombre de présence de chaque membre dans les réunions du conseil durant l'exercice 2024.

Projet de la 6ème résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve l'octroi d'un montant brut de 17 500 dinars aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024.

Ce montant est constaté dans le compte des charges à payer,

Ce montant sera réparti sur la base du nombre de présence de chaque membre dans les réunions du comité.

Projet de la 7ème résolution :

L'assemblée générale ordinaire a pris note des déclarations des membres du conseil d'administration au sujet des autres responsabilités qu'ils assument au sens des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Projet de la 8ème résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de reporter la décision statuant sur l'opportunité d'uniformiser le mandat de tous les administrateurs de la société STA.

Projet de la 9ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de six administrateurs à savoir : i) Monsieur Nouri CHAABANE, ii) La société CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES, iii) Monsieur Marouene BELKHOUSA, iv) la société HOTEL PALACE et (v) la société ATID MANAGEMENT (Ex ATID SICAF), (VI) Ridha MARZOUGUI.

En application des dispositions de l'article 195 du CSC qui soumet, la cooptation de nouveaux membres du conseil d'administration effectuée par le conseil entre deux assemblées, à la ratification de la présente assemblée générale ordinaire.

En conséquence, l'assemblée générale ratifie sans réserve les nominations des nouveaux membres suivants du conseil d'administration suite à leur nomination par le conseil d'administration en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Sara Limam Masmoudi,
- Monsieur Sami Ben Ayed,
- Monsieur Abdelkarim Boudabous,
- Madame Hager Elloumi,
- Monsieur Mondher Bouaziz,
- Monsieur Mohamed Marzougui

Projet de la 10ème résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide la désignation de deux membres indépendants au conseil d'administration de la société pour les années 2025-2026-2027 :

- Madame Raoudha Bejaoui
- Monsieur Abdessattar Sahli

Projet de la 11ème résolution :

Suite à l'assemblée électorale tenue le 02 Mai 2025 désignant Monsieur Malek GHENIMA représentant des actionnaires minoritaires comme membre du conseil d'administration,

L'assemblée générale ordinaire décide la ratification de cette désignation et proclame Monsieur Malek GHENIMA comme membre du conseil d'administration représentant des actionnaires minoritaires pour les années 2025-2026-2027.

Projet de la 12ème résolution :

Suite aux résolutions précédentes, la composition du conseil d'administration est désormais comme suit :

ADMINISTRATEURS	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
1. Mme Sara Limam Masmoudi	2025
2. M. Sami Ben Ayed	2025
3. M. Abdelkarim Boudabous	2025
4. Mme Hager Elloumi	2025
5. M. Moneim Boussarsar	2025
6. M. Mondher Bouaziz	2025
7. M. Amenallah Ben Tmessek	2025
8. M. Ammar Marzougui	2025
9. M. Mohamed Marzougui	2025
10. M. Malek GHENIMA (rep. des actionnaires minoritaires)	2027
11. Mme Raoudha Bejaoui (indépendant)	2027
12. M. Abdessattar Sahli (indépendant)	2027

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2025.

Première résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports de gestion de la société et du groupe City Cars élaborés par le Conseil d'Administration et afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide d'approuver lesdits rapports, sans restriction ni réserve.

Deuxième résolution : Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et examen des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 262.480.904 Dinars Tunisiens et un résultat net de 27.874.059 Dinars Tunisiens.

Troisième résolution : Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et examen des états financiers consolidés du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 290.188.898 Dinars Tunisiens et un résultat net de 29.518.791 Dinars Tunisiens.

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné et approuvé les états financiers l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide d'affecter les résultats individuels bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et s'élevant à 27.874.059 Dinars Tunisiens comme suit :

Résultat net :	27.874.059 Dinars Tunisiens
Réserves pour réinvestissement exonéré :	3.000.000 Dinars Tunisiens
Résultats reportés :	25.716.195 Dinars Tunisiens
Bénéfice distribuable :	50.590.254 Dinars Tunisiens

Réserves légales (Plafonnées) :	0 Dinars Tunisiens
Dividendes :	22.500.000 Dinars Tunisiens, soit 1,250 Dinar Tunisien par action.
Résultats reportés :	28.090.254 Dinars Tunisiens

Les dividendes correspondent à un dividende brut de 1,250 Dinars Tunisiens par action. Le paiement des dividendes aura lieu le.....

Cinquième résolution : Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 (et suivants) et 475 du Code des sociétés commerciales, décide de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et définitif pour l'exécution de leurs mandats de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Septième résolution : Allocation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 9.375 Dinars Tunisiens par Administrateur, le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Huitième résolution : Nomination d'un administrateur et Renouvellement des mandats des administrateurs

A l'issue de l'Assemblée Elective du 26 novembre 2024 tenue en vue de l'élection d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Walid Hached en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour une période couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Constatant la fin de leurs mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2025, 2026, 2027 et se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2027, les administrateurs suivants :

- Amel Bouchamaoui ;
- Khaled Bouchamaoui ;
- Ouided Bouchamaoui ;

- Tarek Bouchamaoui ;
- Zied Bouchamaoui ;
- Mohamed Amin Chabchoub ;
- Ahmed Chabchoub ; et
- La société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY « AIC », représentée par son représentant permanent Monsieur Firas Saïed.

Neuvième résolution : Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes

Constatant la fin de leurs mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de la société AMC Ernst & Young, représentée par Monsieur Kamel El Hammi et la société Générale d'Expertise et de Management, représentée par Monsieur Anis Frikha, en tant que Commissaires aux comptes de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices 2025, 2026, 2027 et se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Dixième résolution : Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés

La Présidente informe les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés, dont le détail est consigné en annexe.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

Onzième résolution : Questions diverses

Douzième résolution : Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP PROSPER+CEA
FONDS COMMUN DE PLACEMENT EN VALEURS MOBILIÈRES
AGRÉMENT DU CMF N° 52-2023 DU 13/07/2023
ADRESSE : 10, BIS AVENUE MOHAMED V – IMMEUBLE BTK - 1001 TUNIS

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 23 mai 2025, BTK CONSEIL - intermédiaire en bourse ,informe les porteurs de parts de FCP PROSPER+ CEA, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2024, un dividende de **0,478 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2025** auprès des guichets de BTK Conseil.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV BH CAPITALISATION**

Société d'Investissement à Capital Variable
 Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
 Siège Social : Immeuble BH Assurance
 Rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage
 Centre Urbain Nord - Tunis

Membres des organes d'administration et de direction	Activité exercé	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mourad DHOUIB	Directeur du pôle risque à BH BANK	Néant
BH BANK	Banque	Administrateur de SICAV BH OBLIGATAIRE, POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, BH SICAF, BH ASSURANCE, la Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC), BH IMMO, BH LEASING et BH Recouvrement
BH ASSURANCE	Assurance	Administrateur de SICAV BH OBLIGATAIRE, BH EQUITY, la BH IMMO, BH LEASING, et la BH Recouvrement
BH SICAF	Société d'investissement	Administrateur de SICAV BH OBLIGATAIRE, BH INVEST, BH IMMO et BH ASSURANCE
M. Radhouane ZOUARI	Néant	Administrateur de BH ASSURANCE

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nourira -1030 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami Mekki Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Président Directeur Général de LA POSTE TUNISIENNE	Président du Conseil d'Administration de LA POSTE TUNISIENNE Représentant permanent de LA POSTE TUNISIENNE au Conseil d'Administration des sociétés : - TUNISIE TELECOM - Société Monétique Tunisie - Office National de la Télédiffusion - Itissalia Services
LA POSTE TUNISIENNE (3 postes)	Activité Postale	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -TUNISIE TELECOM - Société Monétique Tunisie - Office National de la Télédiffusion - Itissalia Services
BH BANK	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV BH OBLIGATAIRE - SICAV BH CAPITALISATION -BH SICAF -BH ASSURANCE -La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC) -BH IMMO -BH LEASING -BH RECOUVREMENT -BH INVEST -BH EQUITY
BH INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - BH IMMO - La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC)

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 mai 2025

1ère résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2024 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.

2ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.

3ème résolution :

La SICAV étant une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2024 comme suit :

- | | |
|--|---------------|
| • Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 : | 1 866 345,536 |
| • Régularisation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 : | 170 058,838 |
| • Total des sommes capitalisables de l'exercice 2024 : | 2 036 404,374 |

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.

4ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 à 3.750,000 dinars net par administrateur.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.

5ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.

6ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2025**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2024 tel qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La SICAV étant une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes capitalisables de l'exercice clos le 31.12.2024 comme suit :

Désignation	Montant En dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2024	11,151,965.538
Régularisation du résultat d'exploitation	393,444.022
Report à nouveau - Exercice 2023	0.000
Sommes capitalisables de l'exercice 2024	11,545,409.560

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 à 2500 dinars brut par administrateur. Cette **résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.**

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Marouen BEN SLIMENE en qualité d'Administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 17 janvier 2025, en remplacement de Monsieur Sami MEKKI pour la période restante à courir de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027, les mandats des Administrateurs suivants :

- Monsieur Marouen BEN SLIMENE
- L'Office National des Postes (trois postes)
- La BH INVEST (un poste)
- La BH BANK (un poste)

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,810	126,870
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	177,471	177,613
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	146,219	146,292
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	159,511	159,592
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	151,313	151,382
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	157,160	157,243
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,098	144,157
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,856	58,882
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,439	43,460
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	147,548	147,628
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,373	129,438
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,924	128,991
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	111,152	111,214
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,329	103,384
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,261	104,314
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,664	22,675
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	157,435	157,523
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,881	150,917
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,355	14,371
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	218,678	218,792
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,952	123,007
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	128,189	128,256
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,899	17,908
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,919	113,981
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,866	108,910
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,408	2,411
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	79,492	79,648
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	166,769	166,812
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,051	126,056
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,792	134,836
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	180,525	180,790
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	664,265	664,904
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	148,245	148,594
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,730	212,325
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	126,375	126,617
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	172,240	172,447
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,296	203,537
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,428	185,639
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,547	32,552
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	111,779	111,954
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,284	1,284
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,362	1,363
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,912	100,962
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 826,176	2 829,932
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	289,963	298,343
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,865	3,862
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,363	3,359
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,045	53,005
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,540	1,538
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,433	1,443
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,497	1,505
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,567	19,685
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,363	15,347
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,358	20,447
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 166,638	6 163,577
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	119,545	120,611
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,640	1,651

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	111,621	111,664
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	98,783	98,836
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,357	105,407
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,373	103,412
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,507	115,556
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	111,471	111,530
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	108,205	108,249
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,555	112,600
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	113,089	113,143
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,421	110,467
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,996	104,050
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	109,794	109,853
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,665	112,714
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	102,573	102,624
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,110	105,126
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,873	112,919
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,059	102,110
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,198	113,252
76 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,904	110,984
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,645	115,699
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,655	104,754
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 030,296	1 030,713
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 392,894	10 400,669
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	102,845	102,896
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	114,383	114,521
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	111,132	111,294
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	-	100,000
SICAV MIXTES							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	72,162	72,177
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	140,474	140,628
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,481	18,501
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	361,420	361,693
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 669,959	2 673,347
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,648	67,780
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,170	54,232
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,445	113,517
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,222	11,223
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,745	19,768
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,159	21,200
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,956	17,985
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,939	107,131
98 FCP AL INITIÉ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,655	94,003
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,081	98,414
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,443	117,751
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	112,996	113,673
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,568	13,637
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	113,364	113,574
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	95,577	94,093
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	108,954	107,423
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	135,066	135,394
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	173,343	174,883
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	176,533	177,762
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	230,626	227,455
110 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	211,071	207,068
111 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	208,799	202,595
112 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	33,486	32,973
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 835,141	11 956,900
114 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	116,260	112,635
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	6 087,058	6 067,293
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,297	12,324
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	194,737	195,508
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 841,908	13 492,475
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 339,052	11 928,404
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 600,681	10 716,663
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 653,443	11 772,718
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 626,320	10 782,694
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,522	12,554
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	120,419	121,106
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	106,939	107,276
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,132	134,330
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 200,139	1 208,605

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguaia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES (*)

Communiqué de Presse

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALIMUNIUM

Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN DEUXIEME ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 août 2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société Tunisie Profilés Aluminium lance un appel à candidature pour la désignation d'un deuxième administrateur indépendant pour une mandat d'un an qui couvre l'exercice 2025.

La société Tunisie Profilés Aluminium informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir au poste d'administrateur indépendant seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions.

Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Tunisie Profilés Aluminium », ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié de TPR.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TPR
 - Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société « Tunisie Profilés Aluminium », est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la société « Tunisie Profilés Aluminium », (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
 - Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire ou salarié de TPR.
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TPR.
 - Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de TPR.
 - Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société « Tunisie Profilés Aluminium », ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
 - Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
 - Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec TPR ou d'une société concurrente.
 - Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
 - Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Les candidat(e)s à ce poste doivent, à la date de dépôt de leurs candidatures :
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel ou financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le

curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « Tunisie Profilés Aluminium » et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant ».

Cette enveloppe doit être déposée contre décharge au siège social de TPR sis à la rue des usines Z.I sidi rézig 2033 mégrine ou par voie électronique à l'adresse suivante (a.benamor@tpr.com.tn) au plus tard le 5 Juin 2025 à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Un Comité de nomination est mis en place par la société TPR.

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis et compte tenu de la satisfaction des conditions requises.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le comité de nomination et soumise à l'approbation au conseil d'administration puis transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Les candidatures retenues seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DE LA
SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM**

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Formation académique :
.....
.....
- Autres qualifications :
.....
.....
- Mandats dans d'autres conseils d'administration :
.....
.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :

Candidat au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de « TUNISIE PROFILES ALIMINUIM »,

déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et celle de l'article 3 de la décision générale du CMF N°23 du 10 Mars 2020.**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'article 5 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020.**
- **Que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

El Amel de Microfinance SA



Société Anonyme au capital de 7 500 000 dinars

Siège social : Angle Avenue de France, Rue de Belgique, Ben Arous, Tunisie

Identifiant unique : 1592121G

E-mail : contact@elamel.com.tn

Objet social : l'octroi de microcrédits ainsi que toutes les activités autorisées conformément au décret-loi 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro-finance.

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« El Amel de microfinance 2025-1 »
DE 7.000.000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A 10.000.000 DINARS
PRIX D'EMISSION : 100 DINARS**

Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société «El Amel de Microfinance SA», réunie le **24 juin 2024**, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire privé sans appel public à l'épargne pour une enveloppe de 20 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches, et ce sur une période de 5 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer le montants des tranches ainsi que les modalités et les conditions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société, s'est réuni le **13 mars 2025** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Montant : 7 millions de dinars susceptible d'être porté à 10 millions de dinars

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : 11.5 % brut l'an et/ou TMM+3.5 %

Amortissement : Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉMISSION :

Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **7 millions de dinars, susceptible d'être porté à 10 millions de dinars**, divisé en 70 000 obligations, susceptibles d'être portées à 100 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « El Amel de microfinance 2025-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **26 mai 2025** aux guichets de la société El Amel Microfinance, et seront clôturées au plus tard

le **27 juin 2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27 juin 2025** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 26 mai 2025 **aux guichets de la société El Amel Microfinance**, Angle avenue de France, Rue de Belgique, 2013 Ben Arous.

But de l'émission :

La société El Amel de Microfinance SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité et l'élargissement de son réseau d'agences.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « **El Amel de microfinance 2025-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par El Amel de Microfinance SA, mentionnant le taux choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des titres en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et de sa libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 juin 2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **27 juin 2025**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à une durée unique de 5 ans et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27 juin 2026**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,5%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Avril 2025, à titre indicatif, qui est égale à 7,938% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 11,438%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,5%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,618 années**.

Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « El Amel de microfinance 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société émettrice.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-
Siège social: 5, Rue 8610 ZI Charguia I -2035 Tunis Carthage

La Société D'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et Mme Hayet LABIDI (Cabinet Hayet LABIDI).

Société d'Articles Hygiéniques SA
Bilan arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	Notes	31.12.2024	31.12.2023
<u>Actifs Non Courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		5 644 913	3 984 530
Moins : amortissements immobilisations incorporelles		(3 980 795)	(3 076 793)
	II.1	1 664 118	907 737
Immobilisations corporelles		309 814 845	284 144 626
Moins : amortissements immobilisations corporelles		(156 296 092)	(139 238 115)
Moins : provisions pour dépréciation des immobilisations		(359 128)	-
	II.2	153 159 625	144 906 511
Immobilisations financières		211 521 716	167 013 267
Moins : Provisions immobilisations financières		(4 785 137)	-
	II.3	206 736 579	167 013 267
Total des actifs immobilisés		361 560 322	312 827 515
Autres actifs non courants		-	253 821
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>361 560 322</u>	<u>313 081 336</u>
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks	II.4	157 948 843	152 495 155
Moins : provisions stock		(5 646 103)	(3 965 944)
		152 302 740	148 529 211
Clients et comptes rattachés	II.5	180 085 420	173 196 304
Moins : provisions clients et comptes rattachés		(28 372 023)	(26 303 795)
		151 713 397	146 892 509
Autres actifs courants	II.6	24 772 328	19 495 405
Moins : provisions autres actifs courants		(1 779 072)	(1 595 699)
		22 993 256	17 899 706
Placements et autres actifs financiers	II.7	21 504 216	1 004 216
Liquidités et équivalents de liquidités	II.8	18 262 007	10 694 874
<u>Total des actifs courants</u>		<u>366 775 616</u>	<u>325 020 516</u>
Total des actifs		728 335 938	638 101 852

Société d'Articles Hygiéniques SA
Bilan arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	31.12.2024	31.12.2023
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		84 015 979	84 015 979
Réserve légale		8 401 598	8 168 220
Subvention d'investissement		3 640 915	3 228 717
Prime d'émission		74 957	23 011 321
Résultats reportés		172 867 563	145 105 971
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		<i>269 001 012</i>	<i>263 530 208</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>49 793 360</i>	<i>34 464 200</i>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	<i>II.9</i>	<u><i>318 794 372</i></u>	<u><i>297 994 408</i></u>
 <i>Passifs</i>			
<u><i>Passifs Non Courants</i></u>			
Emprunts	<i>II.10</i>	33 437 213	30 360 059
Autres passifs non courants		1 497 704	1 855 818
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>34 934 917</i>	<i>32 215 877</i>
 <u><i>Passifs Courants</i></u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>II.11</i>	125 114 661	91 355 334
Autres passifs courants	<i>II.12</i>	36 818 134	33 840 331
Autres passifs financiers courants	<i>II.13</i>	211 968 744	182 502 426
Concours bancaires		705 110	193 476
<i>Total des passifs courants</i>		<i>374 606 649</i>	<i>307 891 567</i>
<u><i>Total des passifs</i></u>		<u><i>409 541 566</i></u>	<u><i>340 107 444</i></u>
Total des capitaux propres et des passifs		<i>728 335 938</i>	<i>638 101 852</i>

Société d'Articles Hygiéniques SA
État de Résultat
Relatif à l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	III.1	483 387 130	508 724 682
Autres produits d'exploitation		3 829 578	5 230 902
<i>Total des produits d'exploitation</i>		487 216 708	513 955 584
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation de stock de produits finis et encours		(1 701 367)	(4 512 090)
Achats consommés de matières et d'emballages	III.2	(282 588 339)	(327 863 786)
Charges de personnels	III.3	(51 440 471)	(47 408 777)
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.4	(27 365 207)	(28 052 359)
Autres charges d'exploitation	III.5	(47 891 002)	(45 436 612)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(410 986 386)	(453 273 624)
<i>Résultat d'exploitation</i>		76 230 322	60 681 960
Charges financières nettes	III.6	(24 475 032)	(24 256 359)
Produits des placements		627 131	150 202
Autres gains ordinaires	III.7	1 653 346	2 436 787
Autres pertes ordinaires		(323 806)	(1 617 859)
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		53 711 961	37 394 731
Impôt sur les sociétés		(3 020 494)	(2 195 609)
Contribution sociale		(898 107)	(734 922)
<i>Résultat net de l'exercice</i>		49 793 360	34 464 200

Société d'Articles Hygiéniques SA
État de flux de trésorerie
Relatifs l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2 024	2 023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	49 793 360	34 464 200
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	27 365 207	28 052 359
Plus ou moins-value de cession	(186 000)	(1 871 950)
Quote part des subventions inscrites en résultat	(587 803)	(512 666)
Variation des :		
Stocks	(5 453 688)	51 039 811
Créances clients	(6 889 116)	(8 591 074)
Autres actifs courants	(6 267 696)	6 408 406
Fournisseurs et autres dettes	33 759 327	(54 545 027)
Autres passifs (hors dividendes)	1 201 948	5 706 773
Autres passifs non courants	4 000	-
<u>Flux de trésorerie liés de l'exploitation</u>	IV.1 92 739 539	60 150 832
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissement sur cession d'immobilisations	186 000	2 075 310
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(27 766 098)	(10 970 007)
Encaissement / Décaissements sur immobilisations financières	(42 708 449)	(22 716 860)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	IV.2 (70 288 547)	(31 611 557)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement de nouveaux CMT (*)	14 500 000	5 800 000
Décaissement sur remboursements CMT (*)	(11 837 516)	(11 517 228)
Encaissement / Décaissement de crédits de gestion	29 856 843	7 035 535
Encaissement de subventions d'Investissement (*)	1 000 000	-
Encaissement sur CCA Azur Papier (*)	990 773	-
Décaissement sur CCA Azur Papier (*)	-	(4 911 514)
Dividendes versés aux actionnaires	(29 405 593)	(26 955 127)
<u>Flux de trésorerie liés activités de financement</u>	IV.3 5 104 507	(30 548 334)
Variation de trésorerie	27 555 499	(2 009 059)
Trésorerie au début de l'exercice	11 505 614	13 514 673
Trésorerie à la clôture de l'exercice	39 061 113	11 505 614

(*) Les données au 31 décembre 2023 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Notes aux États Financiers

Notes aux États Financiers

I. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

I-1 Présentation de la société

La société SAH SA, Société d'Articles Hygiéniques est une société anonyme créée le 7 février 1994 dont l'activité opérationnelle a débuté le 25 octobre 1995. Elle a pour activité la production et la commercialisation des articles hygiéniques. Le nom commercial des produits fabriqués et commercialisés par la société SAH SA est « Lilas ».

La société est spécialisée dans la production et la commercialisation des quatre familles de produits suivantes :

- Les couches pour bébés ;
- Les produits d'hygiène féminine ;
- Les couches pour adultes ;
- Les papiers et tissus d'hygiènes et autres produits dérivés.

I-2 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

I-3 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués aux immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivants :

- Brevets et marques	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques, matériels et outillage	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencement, aménagement et installation	10%
- Machines de production	6.66%

I-4 Les emprunts

Les emprunts figurent au passif du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants ». La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

I-5 Les stocks

Les valeurs d'exploitation sont prises en compte et évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis et semi finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

I-6 Les placements

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leurs natures, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique « placements ».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention d'être conservés durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique « immobilisations financières ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées comme des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts d'achat.

I-7 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'État.

II. Notes sur le Bilan

II-1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.664.118 DT contre 907.737 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31.12.2024	31.12.2023
Conception, marques et brevets	391 972	391 972
Logiciels	5 252 915	3 592 558
Immobilisations incorporelles en cours	26	-
Total	5 644 913	3 984 530
<i>Amortissements des immobilisations Incorporelles</i>	(3 980 795)	(3 076 793)
Immobilisations incorporelles nettes	1 664 118	907 737

II- 2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 153.159.625 DT contre 144.906 511 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Terrains	12 991 374	9 474 101
Constructions	28 785 756	28 289 839
Agencement des constructions	34 392 093	27 460 206
Installations techniques	3 107 467	3 017 134
Agencement, aménagement et installations divers	20 893 535	18 823 179
Matériel industriel	172 036 812	162 527 423
Matériel de transport	12 898 630	12 300 977
Equipements de bureaux	1 161 134	952 859
Matériel informatique	7 787 705	3 932 941
Matériel de laboratoire	332 020	323 776
Immobilisations corporelles en cours	9 969 092	9 457 355
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	5 459 227	7 584 836
Total	309 814 845	284 144 626
<i>Amortissements des immobilisations Corporelles</i>	(156 296 092)	(139 238 115)
<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>	(359 128)	-
Immobilisations corporelles nettes	153 159 625	144 906 511

Tableau des immobilisations et des amortissements
arrêté au 31 décembre 2024

Désignation	Valeurs brutes					Amortissements				Provisions	Valeurs comptables nettes	
	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2024	31/12/2023	Dotation	Cession	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Conception, marques et brevets	391 972	-	-	-	391 972	391 146	240	-	391 386	-	826	586
Logiciels	3 592 558	1 660 357	-	-	5 252 915	2 685 647	903 762	-	3 589 409	-	906 911	1 663 506
Immobilisations incorporelles en cours	-	26	-	-	26	-	-	-	-	-	-	26
Total Immobilisations incorporelles	3 984 530	1 660 383	-	-	5 644 913	3 076 793	904 002	-	3 980 795	-	907 737	1 664 118
Terrains	9 474 101	2 950 548	-	566 725	12 991 374	-	-	-	-	-	9 474 101	12 991 374
Constructions	28 289 839	106 796	-	389 121	28 785 756	12 546 984	1 324 139	-	13 871 123	-	15 742 855	14 914 633
Agencement des constructions	27 460 206	918 320	-	6 013 567	34 392 093	16 046 487	2 266 148	-	18 312 635	-	11 413 719	16 079 458
Installations techniques	3 017 134	90 333	-	-	3 107 467	2 516 100	144 493	-	2 660 593	-	501 034	446 874
AAI Divers	18 823 179	1 305 888	-	764 468	20 893 535	8 560 556	2 243 226	-	10 803 782	-	10 262 623	10 089 753
Matériel industriel	162 527 423	6 875 835	-	2 633 555	172 036 813	83 808 083	9 964 166	-	93 772 249	359 128	78 719 340	77 905 436
Matériel de transport	12 300 977	1 033 149	(435 496)	-	12 898 630	11 413 056	447 549	(435 496)	11 425 109	-	887 921	1 473 521
Equipements de bureaux	952 859	4 247	-	204 028	1 161 134	646 369	62 985	-	709 354	-	306 490	451 780
Matériel informatique	3 932 941	3 854 764	-	-	7 787 705	3 517 989	1 005 665	-	4 523 654	-	414 952	3 264 051
Matériel de laboratoire	323 776	6 135	-	2 109	332 020	182 491	35 102	-	217 593	-	141 285	114 427
Avances sur Immobilisations corporelles	7 584 836	519 360	-	(2 644 969)	5 459 227	-	-	-	-	-	7 584 836	5 459 227
Immobilisations corporelles en cours	9 457 355	8 440 340	-	(7 928 604)	9 969 091	-	-	-	-	-	9 457 355	9 969 091
Total Immobilisations corporelles	284 144 626	26 105 715	(435 496)	-	309 814 845	139 238 115	17 493 473	(435 496)	156 296 092	359 128	144 906 511	153 159 625

II-3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2024 à 206.736.579 DT contre 167.013.267 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Participations dans les filiales (*)	209 587 543	165 808 970
Prêts au personnel	579 091	535 579
Cautionnements	1 355 082	668 718
Immobilisations Financières	211 521 716	167 013 267
<i>Provision des immobilisations financières</i>	(4 785 137)	-
Immobilisations corporelles nettes	206 736 579	167 013 267

(*) Les participations dans les filiales sont détaillées comme suit :

Participation dans	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
SAH Algérie	11 754 530	11 754 530
SAH Libye	3 051 647	3 051 647
SAH Maroc	925 075	925 075
Azur Papier SA	69 179 224	47 750 624
SAH Côte d'ivoire	11 986 715	9 054 688
Azur Détergent SA	76 151 888	70 733 942
SAH Sénégal	7 313 594	7 313 594
Azur Industrie Cosmétique SA	17 199 950	9 699 950
Azur D'Articles Plastiques SA	8 999 950	4 299 950
TRANSFLECHE SARL	2 999 990	1 199 990
SAH de Commerce SARL	24 980	24 980
Total	209 587 543	165 808 970

II-4 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 152.302.740 DT contre 148.529.211 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Stocks de matières premières	93 894 308	90 007 913
Stocks en transit	10 422 433	6 863 843
Stocks de pièces de rechanges	17 861 938	18 151 868
Stocks produits finis	35 497 013	37 155 941
Stocks produits semi finis	273 151	315 590
Total	157 948 843	152 495 155
<i>Provision matières premières</i>	(3 952 201)	(3 150 069)
<i>Provision produits finis</i>	(1 610 630)	(730 317)
<i>Provision pièces de rechange</i>	(83 272)	(85 558)
Total des stocks nets des provisions	152 302 740	148 529 211

II-5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les créances clients nettes des provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 151.713.397 DT contre 146.892.509 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u> <i>Retraité</i>	<u>31.12.2023</u> <i>Publié</i>
Clients locaux	71 228 886	104 872 746	99 592 636
Clients étrangers	32 577 904	41 177 299	66 286 011
Clients effet à recevoir	47 145 840	26 990	26 990
Clients douteux ou litigieux	28 372 023	26 303 795	6 475 192
Effets à l'encaissement	760 767	815 474	815 475
Total créances brutes	180 085 420	173 196 304	173 196 304
<i>Provision pour dépréciation des clients</i>	<i>(28 372 023)</i>	<i>(26 303 795)</i>	<i>(26 303 795)</i>
Total créances nettes	151 713 397	146 892 509	146 892 509

La colonne 31.12.2023 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

II-6 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 22.993.256 DT contre 17.899.706 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Fournisseurs avances et acomptes	100 615	100 615
Fournisseurs ristournes à obtenir	1 886 347	1 087 045
Créances fiscales	12 799 570	9 743 707
Produits à recevoir	1 169 820	1 157 040
Sociétés du Groupe (SAH Algérie)	236 827	236 827
Sociétés du Groupe (Azur Détergent SA)	889 686	2 160 938
Sociétés du Groupe (Azur Papier SA)	885 447	853 192
Sociétés du Groupe (SAH Côte d'Ivoire)	165 153	124 351
Sociétés du Groupe (Azur Industrie Cosmétique SA)	2 587 495	974 827
Sociétés du Groupe (TRANSFLECHE SARL)	203 166	17 175
Sociétés du Groupe (Azur d'Articles Plastiques SA)	141 754	265 858
Sociétés du Groupe (SAH de Commerce SARL)	162 946	40 402
Charges constatées d'avance	3 450 249	2 640 343
Débiteurs divers	93 253	93 085
Total autres actifs bruts	24 772 328	19 495 405
<i>Provisions autres actifs courants</i>	<i>(1 779 072)</i>	<i>(1 595 699)</i>
Total autres actifs nets des provisions	22 993 256	17 899 706

II-7 Placements (En DT)

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 21.504.216 DT contre 1.004.216 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Placements BNA	3 139	3 139
Placements UIB	1 077	1 077
Placements Amen Bank	1 000 000	1 000 000
Placements BIAT	20 500 000	-
Total Placements	21 504 216	1 004 216

II-8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 18.262.007 DT contre 10.694.874 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Banques	18 243 009	10 677 347
Caisses	15 946	9 213
Cartes bancaires	3 052	8 314
Total Liquidités	18 262 007	10 694 874

II-9 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2024 à 318.894.372 DT contre 297.994.408 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Capital social	84 015 979	84 015 979
Réserves légales	8 401 598	8 168 220
Subvention d'investissement	3 640 915	3 228 717
Prime d'émission	74 957	23 011 321
Résultats reportés	172 867 563	145 105 971
Total des capitaux propres avant résultat	269 001 012	263 530 208
Résultat de l'exercice	49 793 360	34 464 200
Total Capitaux Propres	318 794 372	297 994 408

Le résultat par action se présente comme suit au 31 décembre 2024

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Résultat net	49 793 360	34 464 200
Nombre d'actions moyen pondéré	84 015 979	84 015 979
Résultat par action (DT)	0,59	0,41

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'invest	Distribution de Dividendes	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
Total des capitaux propres avant affectation	84 015 979	8 168 220	23 011 321	3 228 717	-	145 105 971	34 464 200	297 994 408
Affectation du résultat 2023	-	233 378	(22 936 364)	-	29 405 593	27 761 592	(34 464 200)	-
Situation nette après affectation du résultat 2023	84 015 979	8 401 598	74 957	3 228 717	29 405 593	172 867 563	-	297 994 408
Distribution des dividendes	-	-	-	-	(29 405 593)	-	-	(29 405 593)
Subvention 2024	-	-	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
QP des subventions d'investissements	-	-	-	(587 802)	-	-	-	(587 802)
Total des capitaux propres avant résultat	84 015 979	8 401 598	74 957	3 640 915	-	172 867 563	-	269 001 012
Résultat net 2024	-	-	-	-	-	-	49 793 360	49 793 360
Total des capitaux propres avant affectation	84 015 979	8 401 598	74 957	3 640 915	-	172 867 563	49 793 360	318 794 372

II-10 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2024 à 33.437.213 DT contre 30.360.059 DT au 31 décembre 2023. Les emprunts ont été contractés auprès des banques suivantes :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Emprunts BIAT	15 458 315	8 875 385
Emprunts BNA	50 000	250 000
Emprunts ATTIJARI Bank	10 908 427	10 284 493
Emprunts UBCI	3 483 333	4 583 333
Emprunts ATB	3 537 138	6 366 848
Total Emprunts	33 437 213	30 360 059

II-11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 125.114.661 DT contre 91.355.334 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Fournisseurs ordinaires	74 757 683	57 374 865
Fournisseurs effets à payer	50 356 978	33 980 469
Total Fournisseurs	125 114 661	91 355 334

II-12 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 36.818.134 DT contre 33.840.331 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Ristournes à accorder	5 009 861	5 618 825
Salaires à payer et autres dettes au personnel	9 639 025	7 832 891
Sociétés du Groupe (Azur Papier SA)	-	1 180
Diverses dettes d'impôts à payer	7 131 527	8 612 857
Dettes envers les actionnaires et les administrateurs	341 701	226 757
Organismes sociaux	3 520 122	3 129 015
Charges à payer	10 350 226	7 851 843
Autres créditeurs	825 672	566 963
Total Autres Passifs Courants	36 818 134	33 840 331

II-13 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 211.968.744 DT contre 182.502.426 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Échéances à moins d'un an	11 215 400	11 630 070
Crédit de financement de stock	186 621 216	163 264 373
Intérêts courus	632 128	607 983
Billet de Trésorerie	13 500 000	7 000 000
Total Autres Passifs Financiers Courants	211 968 744	182 502 426

III. Notes sur l'état de résultat

III-1 Les produits d'exploitation (En DT)

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 487.216.708 DT contre 513.955.584 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Chiffre d'affaires local	406 620 118	413 893 820
Chiffre d'affaires export	88 900 280	104 268 029
RRR accordés	(12 133 268)	(9 437 167)
Autres produits d'exploitation	3 829 578	5 230 902
Total Produits d'Exploitation	487 216 708	513 955 584

III-2 Achats consommés de matières et d'emballages (En DT)

Les achats consommés de matières premières et d'emballages s'élèvent au 31 décembre 2024 à 282.588.339 DT contre 327.863.786 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Achats de matières premières locales	101 588 755	111 236 795
Achats de matières premières étrangères	153 636 146	142 467 476
Achats d'emballages locaux	15 289 193	16 235 436
Achats d'emballages étrangers	21 552 505	26 182 789
Variation de stocks de matières premières	(7 444 985)	33 539 021
RRR obtenus	(2 033 275)	(1 797 731)
Total Achats Consommés	282 588 339	327 863 786

III-3 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2024 à 51.440.471 DT contre 47.408.777 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Salaires et appointements	42 863 022	40 304 247
Charges de congés à payer	506 816	676 492
Charges patronales	7 597 207	6 028 569
Charges fiscales	389 895	284 963
Autres charges de personnels	83 531	114 506
Total Charges de Personnel	51 440 471	47 408 777

III-4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 27.365.207 DT contre 28.052.359 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Dotations aux amortissements	18 651 296	18 121 478
Reprise de prov. pour risques et charges	(362 114)	(601 344)
Dotation/ reprise sur provision des stocks	1 680 159	2 417 560
Dotation/ reprise sur provision des autres actifs	183 373	422 749
Dotations aux prov. pour dép. clients douteux	2 068 228	7 691 916
Dotation aux prov. pour dépr des immo. Corp et incorp	359 128	-
Dotation aux prov. pour dépr des immo. Financières	4 785 137	-
Total Dotations aux Amortissements et aux Provisions	27 365 207	28 052 359

III-5 Les autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 47.891.002 DT contre 45.436.612 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Frais de publicité	12 938 695	12 813 774
Electricité	7 627 123	7 442 242
Pièces de rechange	5 593 350	6 049 614
Transport sur ventes	6 005 731	4 794 703
Entretien et réparation	2 411 639	2 730 563
Carburant et lubrifiant	1 944 921	1 664 149
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 272 083	1 610 614
Primes d'assurances	1 502 735	1 324 458
Etat, impôts et taxes	1 493 746	1 563 048
Location	1 821 883	1 212 477
Frais de déplacements et missions	1 076 561	1 201 616
Services bancaires et assimilés	1 155 401	1 390 049
Frais postaux et de communication	346 882	398 250
Autres charges d'exploitation	1 700 252	1 241 055
Total Autres Charges d'Exploitation	47 891 002	45 436 612

III-6 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 24.475.032 DT contre 24.256.359 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Intérêts	23 617 943	23 344 638
Pertes de changes	3 756 000	5 421 511
Gains de change	(2 983 788)	(4 467 080)
Intérêts sur prêts Azur Détergent SA	-	(163 042)
Autres charges et produits financiers	84 877	120 332
Total Charges Financières Nettes	24 475 032	24 256 359

III-7 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.653.346 DT contre 2.436.787 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Quote-part de subvention d'investiss. inscrite en résultat	587 803	512 666
Produits sur cession d'immobilisations	186 152	1 871 949
Autres gains	879 391	52 172
Total Autres Gains Ordinaires	1 653 346	2 436 787

IV. Notes sur l'état de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de 11.505.614 DT au 31 décembre 2023 à 39.061.113 DT au 31 décembre 2024 enregistrant ainsi une variation positive de 27.555.499 DT provenant des flux d'exploitation positifs de 92.739.539 DT et des flux de financement positifs de 5.104.507 DT compensés par des flux d'investissement négatifs de 70.288.547 DT.

IV-1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

L'exploitation a généré des flux positifs de 92.739.539 DT provenant essentiellement du résultat positif avant amortissements et provisions de 77.158.567 DT ainsi que par la variation positive du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 15.580.972 DT.

La hausse du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est essentiellement expliquée par la hausse des soldes fournisseurs de 33.759.327 DT et des autres passifs courants de 1.201.948 DT contre la hausse des stocks de 5.453.688 DT, des créances clients de 6.889.116 DT et des autres actifs courants de 6.267.696 DT.

IV-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux d'investissement correspondent à un décaissement de 70.288.547 DT provenant essentiellement de flux nets au titre d'acquisitions et de cessions des immobilisations corporelles et incorporelles de 27.580.098 DT et de flux nets au titre d'acquisitions et cessions d'immobilisations financières de 42.708.449 DT, essentiellement suite à la participation dans l'augmentation du capital des filiales Azur Industrie Cosmétique SA, Azur d'Articles Plastiques SA et SAH Côte d'Ivoire respectivement à hauteur de 7.500.000 DT, 4.700.000 DT et 2.932.027 DT et le rachat des actions des filiales Azur Détergent SA et Azur Papier SA, respectivement pour 5.417.946 DT et 21.428.600 DT.

IV-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de financement correspondent à un flux positif de 5.104.507 DT se rattachant à des flux nets d'encaissements et de remboursements d'emprunts et de crédits de gestion de 32.519.327 DT, un encaissement sur le Compte Courant Actionnaire de Azur Papier SA de 990.773 DT et l'encaissement d'une subvention d'investissement de 1.000.000 DT contre la distribution des dividendes de 29.405.593 DT.

V. Solde Intermédiaire de Gestion

Produits	31.12.2024	31.12.2023	Charges	31.12.2024	31.12.2023	Soldes	31.12.2024	31.12.2023
CA Local	394 486 850	404 456 653	Stockage/ déstockage de production	1 701 367	4 512 090			
CA Export	88 900 280	104 268 029						
Autres produits d'exploitation	3 829 578	5 230 902						
Total	487 216 708	513 955 584	Total	1 701 367	4 512 090	Production	485 515 341	509 443 494
Production	485 515 341	509 443 494	Achats consommés	282 588 339	327 863 786	Marge sur coût matière	202 927 002	181 579 708
Marge sur coût matière	202 927 002	181 579 708	Autres charges externes	46 397 256	43 873 564	Valeur ajoutée	156 529 746	137 706 144
			Charges de personnel	51 440 471	47 408 777			
Valeur ajoutée	156 529 746	137 706 144	Impôts et taxes	1 493 746	1 563 048			
			Total	52 934 217	48 971 825	Excédent brut d'exploitation	103 595 529	88 734 319
Excédent brut d'exploitation	103 595 529	88 734 319	Charges financières nettes	24 475 032	24 256 359			
Autre produits ordinaires	1 653 346	2 436 787	Autres charges ordinaires	323 806	1 617 859			
Produits des placements	627 131	150 202	Dotations aux amort et prov	27 365 207	28 052 359			
			Impôt sur les bénéfices	3 918 601	2 930 531			
Total	105 876 006	91 321 308	Total	56 082 646	56 857 108	Résultat des activités ordinaires	49 793 360	34 464 200
Résultat des activités ordinaires	49 793 360	34 464 200	Modifications comptables	-	-	Résultat Net	49 793 360	34 464 200

VI. Note sur les parties liées

VI-1 Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

Partie liée	Relation
SAH Algérie	Filiale à l'étranger
SAHD Algérie	Filiale à l'étranger
SAHD Maroc	Filiale à l'étranger
SAH Libye	Filiale à l'étranger
SAH Côte d'Ivoire	Filiale à l'étranger
SAH Sénégal	Filiale à l'étranger
Azur Papier SA	Filiale en Tunisie
Azur Détergent SA	Filiale en Tunisie
Azur Industrie Cosmétique SA	Filiale en Tunisie
Azur D'Articles Plastiques SA	Filiale en Tunisie
TRANSFLECHE SARLL	Filiale en Tunisie
SAH de Commerce SARL	Filiale en Tunisie
MEZNI Jalila	Actionnaire-Directeur Général
JAIEZ Mounir	Actionnaire et PCA
TACHAROUKIET EL MAWADA	Sté du partenaire Libyen, actionnaire de SAH Libye
TACHAROUKIET EI OFOK	Sté du partenaire Libyen, actionnaire de SAH Libye
GHARB EL MOUTAWASSET	Sté du partenaire Libyen, actionnaire de SAH Libye
SHARIKT ANNARJES ADOUWALIYA	Sté du partenaire Libyen, actionnaire de SAH Libye

VI- 2 Transactions avec les parties liées

Partenaires Libyens

- Au 31 décembre 2024, les chiffres d'affaires réalisés avec les partenaires libyens et les soldes y relatifs sont détaillés comme suit :

Partenaire	Chiffre d'affaires (En kDT)	Solde au 31/12/2024
TACHAROUKIET EL MAWADA	-	783
TACHAROUKIET EI OFOK	54 061	11 210
SHARIKT ANNARJES ADOUWALYA	9 004	116
Total	63 065	12 109

SAH Algérie

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2024 entre la société SAH SA et la société SAH Algérie ;
- Parmi les autres actifs courants figure un actif envers la société SAH Algérie de 236kDT qui remonte à l'exercice 2008 et qui est totalement provisionné.

SAHD Algérie « SAHD »

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2024 entre SAH SA et SAHD Algérie ;

SAH Maroc

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2024 entre la société SAH SA et la société SAH Maroc ;
- Au 31 décembre 2024, la créance détenue sur SAH Maroc s'élève à 7.765kDT et elle est totalement provisionnée.

Société Azur Papier SA

- Une avance de 5.500kDT a été accordée par la société SAH SA à la société Azur Papier SA pour l'acquisition par la société SAH SA du terrain et des locaux construits à Béja. Le Conseil d'Administration de la société Azur Papier SA a autorisé la cession à la société SAH SA du terrain de Béja et des bâtiments pour une valeur de 4.600kDT HT en date du 17 mars 2011. Le 4 mai 2018, un contrat d'acquisition du terrain sis à Béja a été conclu avec Azur Papier SA pour une valeur de 656kDT. Le solde de l'avance comptabilisé parmi les immobilisations en cours s'élève au 31 décembre 2024 à 4.843kDT.
- Les ventes de Vieux Papiers et de déchets de la société SAH SA à la société Azur Papier SA ont atteint en 2024 un montant de 615kDT HT. La créance au titre de ces ventes s'élève 3.487kDT au 31 décembre 2024.
- Les achats de matières premières de la société SAH SA auprès de la société Azur Papier SA totalisent en 2024 un montant de 75.109kDT HT.
- Le solde fournisseur Azur Papier SA chez la société SAH SA s'élève au 31 décembre 2024 à 34.845kDT.
- La société prend en charge certaines dépenses de la société Azur Papier SA (frais du personnel et frais de transport du personnel) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel et de transport refacturés courant 2024 s'élèvent respectivement à 380kDT HT et à 478kDT, y compris une marge de 10%.

Au 31 décembre 2024, le solde du compte des produits à recevoir auprès de la société Azur Papier SA s'élève à 885kDT.

- La société Azur Papier SA prend en charge les dépenses de transport des matières première de la société SAH SA et procède ensuite à leur refacturation à cette dernière sous forme de notes de débit. Les frais de transport refacturés courant 2024 s'élèvent à 191kDT HT y compris une marge de 10%.

Société Azur Détergent SA

- La société SAH SA prend en charge certaines dépenses de la société Azur Détergent SA (frais du personnel, frais de Marketing, frais de transport du personnel et frais de carburant) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel, de marketing, de transport et de carburant refacturés courant 2024 s'élèvent respectivement à 5.118kDT HT, à 783kDT HT, à 945kDT HT et à 414kDT HT, y compris une marge de 10%.
- Au 31 décembre 2024, le solde du compte courant actionnaire Azur Détergent SA s'élève à 727kDT et le solde du compte des produits à recevoir auprès de la société Azur Détergent SA s'élève à 163kDT.
- Les achats de matières consommables de la société Azur Détergent SA auprès de la société SAH SA totalisent en 2024 un montant de 11kDT HT. Le solde fournisseur Azur Détergent SA auprès de la société SAH SA s'élève au 31 décembre 2024 à 8kDT.
- La société SAH SA a émis des avoirs à la société Azur Détergent SA relatifs à une opération de vente de produits finis de papier réalisée en 2023 dans le cadre d'une action commerciale pour un montant de 25kDT.

TRANSFLECHE SARL

- La société SAH SA prend en charge certaines dépenses de la société TRANSFLECHE SARL (frais de personnel et frais de transport du personnel) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel et de transport de personnel refacturés courant 2024 s'élèvent à 124kDT HT et 44kDT y compris une marge de 10%.
- La société a facturé à la société TRANSFLECHE SARL des produits de location relatifs à la mise à disposition de locaux administratifs pour un montant annuel de 12kDT HT. La convention prévoit également un cautionnement de 2kDT.

Au 31 décembre 2024, le solde du compte des produits à recevoir auprès de la société TRANSFLECHE SARL s'élève à 138kDT.

Le solde du compte courant actionnaire TRANSFLECHE SARL s'élève au 31 décembre 2024 à 65kDT.

- La société SAH SA a engagé des frais de transport avec la société TRANSFLECHE SARL qui se sont élevés à 1.569kDT au 31 décembre 2024. Le solde fournisseur TRANSFLECHE SARL est créditeur au 31 décembre 2024 de 179kDT.
- La société a participé à l'augmentation de capital de la société TRANSFLECHE SARL de 1.800kDT par la conversion de dette certaine et exigible inscrite au compte courant actionnaire et au compte fournisseurs et comptes rattachés qui s'élevaient respectivement à 500kDT et 1.300kDT. Cette augmentation a entraîné la création de 180.000 nouvelles parts sociales.

Société Azur Industrie Cosmétique SA

- La société prend en charge certaines dépenses de la société Azur Industrie Cosmétique SA (frais du personnel, frais de Marketing, frais de transport du personnel et frais de carburant) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel, de Marketing,

de transport du personnel et de carburant refacturés courant 2024 s'élèvent respectivement à 1.825kDT HT, 783kDT, 851kDT et 124kDT, y compris une marge de 10%.

- Le solde du compte courant actionnaire débiteur Azur Industrie Cosmétique SA s'élève au 31 décembre 2024 à 2 588kDT.

Société Azur d'Articles Plastiques SA

- La société SAH SA prend en charge certaines dépenses de la société Azur d'Articles Plastiques SA (frais du personnel, frais de transport du personnel et frais de carburant) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel, de transport du personnel et de carburant refacturés courant 2024 s'élèvent respectivement à 242kDT HT, à 242kDT HT et à 4kDT HT, y compris une marge de 10%.
- Le solde du compte courant actionnaire Azur d'Articles Plastiques SA s'élève au 31 décembre 2024 à 142kDT.

Société SAH de Commerce SARL

- La société SAH SA a engagé des frais de personnel avec la société SAH de Commerce SARL qui se sont élevés à 109kDT au 31 décembre 2024.
- La société a loué à la société SAH de Commerce SARL un bureau avec une place de parking situé dans son siège social sis à Charguia 1 pour une durée d'une année du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant annuel de 12kDT. La convention prévoit également un cautionnement de 2kDT.
- Le solde des produits à recevoir auprès de la société SAH de Commerce SARL s'élève à la date de clôture à 123kDT.
- La société a accordé en 2023 à la société SAH de Commerce SARL, une avance en compte courant d'un montant de 40kDT. Au 31 décembre 2024, l'avance n'est toujours pas remboursée.

SAH Côte d'Ivoire SA

- Courant 2024, le chiffre d'affaires réalisé avec la société SAH Côte d'Ivoire s'est élevé à 1 396kDT.
- Au 31 décembre 2024, la créance détenue sur la société SAH Côte d'Ivoire s'élève à 6.666kDT.
- Le solde débiteur du compte courant débiteur SAH Côte d'Ivoire s'élève au 31 décembre 2024 à 165kDT.

SAH Sénégal

- Courant 2024, le chiffre d'affaires réalisé avec la société SAH Sénégal s'est élevé à 67kDT.
- Au 31 décembre 2024, la créance détenue sur la société SAH Sénégal s'élève à 2.870kDT.

SAH Libye

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2024 entre la société SAH SA et la société SAH Libye ;

Le solde débiteur du compte courant débiteur SAH Libye s'élève au 31 décembre 2024 à 1.170kDT.

VII. Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

Le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

VII. Note sur les engagements hors bilan

Date	Nature	Organisme	Montant	Garantie donnée
1 995	Crédit de Gestion	BNA	175 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....)
1 995	Crédit de Gestion	UIB	175 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1 996	Crédit de Gestion	UIB	20 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1 996	Crédit de Gestion	BNA	20 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier).
1 996	Crédit de Gestion	BNA	30 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 997	Crédit de Gestion	BNA	60 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 997	Crédit de Gestion	BNA	135 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 997	Crédit de Gestion	UIB	50 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

1 999	Crédit d'investissement (totalement remboursé et main levée en cours)	UIB	478 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1 999	Crédit d'Investissement	BNA	720 000	<ul style="list-style-type: none"> Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 999	Crédit de Gestion	BNA	795 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 999	Crédit de Gestion	UIB	970 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2 000	Crédit de Gestion	BNA	400 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 000	Crédit d'investissement	BNA	500 000	<ul style="list-style-type: none"> Hypothèque en 1er rang sur la propriété objet du lot n° 135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social)
2 001	Crédit de Gestion	BNA	885 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 001	Crédit de Gestion	BNA	1 250 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 004	Crédit de Gestion	BNA	650 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 004	Crédit de Gestion	UIB	3 185 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

2 005	Crédit de Gestion	BNA	2 725 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) à hauteur de 2,55 mDT • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 005	Crédit de Gestion (contrat chez banque)	UIB	4 150 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2 005	Crédit d'investissement	BNA	3 150 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab • Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n° 135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social). • Nantissement au premier rang sur chaine de production "Bébé" d'une valeur de 1,97m€.
2 006	Crédit de Gestion	BTE	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. • Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (Site 4) • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2 007	Crédit de Gestion	UIB	1 800 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2 008	Crédit d'investissement	UIB	2 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis dans le cadre de ce crédit. • Hypothèque en rang utile sur lot n° 25 du titre foncier 2062 Béja (Site 5) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.

2 007	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	BTE	1 500 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (Site 4) Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2 009	Crédit D'investissement	BNA	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 010	Crédit de Gestion (Avenant N°2)	BTE	1 800 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2 010	Crédit D'investissement	BNA	6 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 010	Caution bancaire	BNA	5 000	<ul style="list-style-type: none"> Caution Solidaire Bancaire de 5 000 DT au profit de la société tunisienne d'acconage et de manutention "STAM"
2 011	Crédit de Gestion	BIAT	6 500 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N° 11828 à Mjez El Bab
2 011	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	4 500 000	<ul style="list-style-type: none"> Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....).
2 012	Caution solidaire	Azur Papier	5 930 000	<ul style="list-style-type: none"> Caution solidaire avec "Azur Papier" au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.

2 013	Crédit d'Investissement	BNA	2 700 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Hypothèque en rang utile du titre foncier N°11827 à Mjez EL-Bab. • Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m² revenant actuellement à " Azur Papier".
2 013	Crédit d'Investissement	BIAT	7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur la totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 Béja. • Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur: La totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan • La totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan • Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et BIAT Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur le matériel installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba (Site 4) • Nantissement en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur le matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2 013	Crédit d'Investissement	UIB	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur la totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 Béja. • Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur: * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan • Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et BIAT

				<ul style="list-style-type: none"> Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur le matériel installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba (Site 4) Nantissement en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur le matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2 014	Crédit de Gestion	UBCI	4 100 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2 014	Crédit d'Investissement	UIB	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-Bab. Hypothèque en rang utile : <ul style="list-style-type: none"> * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan
2 015	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	Attijari Bank de Tunisie	6 100 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2 015	Crédit d'Investissement	UBCI	2 300 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....)
2 015	Crédit d'Investissement	UBCI	5 000 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....)
2 015	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El-Bab.
2 015	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	3 600 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba

				<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 d'une contenance de 45254 m² objets du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan et la parcelle N°25Bis d'une contenance de 14.998 m² objet du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.
2 016	Crédit de Gestion	BH Bank	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Une hypothèque en rang utile portant sur la totalité du titre foncier N°11827 Béja.
2 016	Crédit de Gestion (Avenant)	UIB	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2 017	Crédit d'investissement	Attijari Bank de Tunisie	6 400 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir.
2 017	Crédit d'investissement	BNA	6 700 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir • Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez Bab.
2 017	Crédit d'Investissement	UIB	7 200 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir • Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez Bab. • Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45 254 m², auprès de l'AFI • Hypothèque sur lot N°25Bis, sis à la zone industrielle Zriba, d'une superficie de 14.998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.
2 017	Crédit de Gestion	ABC Bank	4 100 000	<p>Hypothèque en rang utile, sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3452 m², objet du titre N°11827 Béja dénommé « SAH » sis au Nord et à proximité de Mjez Bab - Béja. 2) La totalité de la propriété à vocation industrielle objet du lot N°36 d'une superficie totale approximative de 1454 m², objet du titre foncier N°11 828 dénommé « SAH » sis au nord et à proximité de Mjez Bab Béja
2 018				Hypothèque immobilière en rang utile, portant sur :

	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	6 400 000	<p>1) 1La totalité de la propriété, objet du titre N°11828 Beja, sis au Nord et à proximité d Mjez Bab, d'une superficie de 1454 m²</p> <p>2) 2) La totalité de la propriété objet du titre foncier N°11 827 Beja, sis au nord et à proximité de Mjez Bab, d'une superficie globale de 3452 m².</p> <p>3) Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para-médicaux et cosmétiques dont le siège social sis au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia-Tunis, ainsi que les unités de production et à créer, immatriculé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le N°B151092003 et comprenant</p> <p>L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés,</p> <p>Le droit de bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds, ainsi que les bénéfices de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et ce au cas où l'emprunteuse ne serait pas propriétaire des lieux.</p> <p>La totalité du matériel fixe, mobile et roulant ustensiles et installations du mobilier commercial et de tous les accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matières premières et outillage qui pourraient se trouver dans le dit fonds, lors de la réalisation éventuelle du gage.</p>
2 018	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	BH Bank	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque en rang utile, sur la propriété objet du titre foncier n°11827 Béja d'une superficie de 3452 m², revenant à SAH. • Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce
2 018	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	ABC Bank	4 900 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « SAH » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab, Béja ; • Hypothèque en rang utile sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « SAH I » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab, Béja ; • Telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.
2 018	Crédit Moyen Terme	Attijari Bank de Tunisie	10 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11828 Béja sis au nord et proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie globale de 1454 m²;

				<ul style="list-style-type: none"> • Une Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et à proximité de Mjez bab d'une superficie globale de 3452 m²; • Une hypothèque de rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI » d'une superficie approximative de 45254m², à distance du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque en rang disponible portant sur la parcelle N°25BIS du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 14998m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan (une promesse de vente a été conclu entre AFI et SAH. • Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja nord de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 36480m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja (acte de vente enregistré le 25/5/18 sous le N° d'enregistrement 18103181.
				Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques
2 018	Crédit d'investissement	UIB	3 920 000	<ul style="list-style-type: none"> • Un nantissement de 1er rang sur un portefeuille d'action à créer : • Nantissement sur les actions à souscrire par l'emprunteuse dans le capital de la société Azur Papier dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital, et dont la valeur correspond au montant du prêt objet des présentes soit dix millions cinq cent mille dinars. • Un nantissement au rang utile sur l'ensemble des éléments du fonds de commerce, sans aucune exception ni réserves corporelles et incorporelles consistant à la production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques, sis 05 rue 8610 Z.I Charguia I et à Mjez Bab, comprenant notamment, l enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attaché, le droit au bail des locaux où est exploité le dit fonds de commerce et le matériel fixe, mobile et roulants y attaché ainsi que dépôts, succursales etc... inscrit au registre de commerce auprès du tribunal de première instance Tunis sous le N°B151092003. Au moyen de ce nantissement, la banque aura et exercera les différents éléments des fonds matériels, équipements et outillages ci-dessus désignés, tous les droits actions et privilège conférés par la loi au créancier nanti du gage pour se faire payer sur les prix à en provenir du montant de sa créance

				<p>en principal, intérêts, frais et accessoires, et ce par préférence à tous autres créanciers non privilégiés</p>
				<ul style="list-style-type: none"> Conformément aux prescriptions de la loi N°2001-19 du 06/02/2001, l'emprunteur confère par les présentes à la banque qui accepte à titre de gage et de nantissement en rang utile le matériel existant et le matériel à acquérir, porté sur la liste jointe. Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local situé au 5 rue 8610 ZI Charguia I Tunis, Mjez Bab, et Béja et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la banque
2 018	Crédit de Gestion	BH Bank	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Un nantissement en rang utile conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur l'ensemble sans aucune exception ni reserves des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce consistant en une unité de production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques sous la dénomination « LILAS » dont le siège est à la Charguia Tunis, et l'usine à Mjez El-Bab et Béja enregistré au R.C du tribunal de 1ère instance Tunis sous N°B151092003 et qui comprend l'enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, le droit au bail, bénéfice de toutes prorogations et totalité des matériels fixes mobil, roulants outillage et ustensiles des installations des mobiliers commerciaux et de tout accessoires servant à l'exploitation du fonds .
	(Avenant N°2)			<ul style="list-style-type: none"> Etant donné qu'un nantissement de 8 mDT a été inscrit au profit de la BH Bank au registre des nantissements auprès du T.1ère I./Béja le 16 novembre 2017 sous le N°3890 et auprès du T.1ère I/Tunis le 16 novembre 2017 sous N°NA0125982017, cette hypothèque a été portée à la somme de 11 mDT. Un hypothèque en rang utile sur toute la propriété objet du titre N°11827-Béja sis a Mjez bab d'une superficie de 3452m² et doit porter toutes ses dépendances actuelles et éventuelles, les servitudes actives et passives , bâtiments constructions et annexes.

				<ul style="list-style-type: none"> • Etant donnée qu'une hypothèque de 8 mDT, a été inscrit au profit du BH Bank sur le TF°11827-Béja le 17 novembre 2017 dépôt Béja, cette hypothèque a été portée à la somme de 11 mDT.
2 018	Crédit d'investissement	BIAT	9 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • SAH affecte et hypothèque spécialement en faveur BIAT qui accepte en rang utile : • La totalité de la propriété sise à Mjez Bab gouvernorat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SAH » • La totalité de la propriété sise à Mjez Bab, gouvernorat de Béja d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé « SAH"
2 018	Crédit de Gestion	BIAT	13 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • SAH affecte spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte à titre de gage et nantissement de rang utile, à hauteur de 6 mDT, selon les articles 236 et suivants du code commerce l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab, Béja, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de tunis.
2 018	Crédit d'investissement	BIAT	1 600 000	<ul style="list-style-type: none"> • La société SAH affecte et hypothèque spécialement en faveur BIAT qui accepte en rang utile : • 'La totalité de la propriété sise à Mjez El-Beb gouvernerat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SAH » • La totalité de la propriété sise à Mjez El-Beb, gouvernerat de Béja, d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé « SAH »
2 019	Crédit d'investissement	BNA	1 200 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le N° B151092003 consistant en une unité de fabrication de produits hygiéniques, beauté et para pharmaceutiques sis à Charguia. • Nantissement en 1er rang affectant le matériel à acquérir et ce conformément à la loi 2001-19. En conséquence, le privilège résultant du nantissement susvisé sera inscrit sur le registre tenu à cet effet par le greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis. • Une hypothèque en rang utile pour la totalité de la propriété dénommée « Société d'Articles Hygiéniques « objet du TF N°11827 Béja.

2 019	Crédit de Gestion	BNA	7 300 000	<ul style="list-style-type: none"> • Un nantissement de rang utile sur son fonds de commerce et matériel inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous N°151092003 consistant en une unité de fabrication de produits hygiéniques et para pharmaceutiques sis à la Charguia • Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété dénommée « SAH » objet du TF N°11827 Béja.
2 019	Crédit d'investissement	BIAT	2 900 000	<p>NANTISSEMENT DE MATERIEL Un nantissement et gage de premier rang sur le matériel porté sur les factures (VENUS, UNIVERSA WRAPPING MACHINE), ce nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés audit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local, ce Matériel nanti restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba IV.</p>
2 019	Crédit d'investissement	Attijari Bank de Tunisie	2 000 000	<p>A) GARANTIE IMMOBILIERE Une hypothèque immobilière de rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du T.F N°11828 Béja sis à Mjez bab , superficie 1454 m². Une hypothèque immobilière de rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du T.F N°11827 Béja sis à Mjez bab, superficie 3452 m²</p> <p>B) NANTISSEMENT Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production de produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques. Un nantissement de 1er rang sur matériel à acquérir (conservation des biens donnés en garantie).</p>
2 020	Crédit d'investissement	ATB	16 700 000	<p>1) Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés.2) Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds</p>

				<p>2) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja</p> <p>3) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m² et objet du titre foncier N°11828 Béja</p>
2 020	Crédit D'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	15 000 000	<p>A) GARANTIES IMMOBILIERES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la parcelle N° 25 Bis du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 14998 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja Nord, de l'AFI d'une superficie approximative de 36480 m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja. (Acte de vente enregistré le 25/05/2018 sous le N° d'enregistrement 18103181). <p>B) NANTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques, dont siège social est au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia, ainsi que les unités de production existantes et à créer ayant pour identifiant unique N°0492586Z, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds. • Un nantissement de 1er rang sur le matériel à acquérir

2 020	Crédit de Gestion	ATB	12 000 000	<p>4) Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés.</p> <p>5) Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds</p> <p>6) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja</p> <p>7) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m²et objet du titre foncier N°11828 Béja</p>
2 020	Crédit de Gestion	BNA	13 500 000	<p>A) GARANTIE MOBILIERE</p> <p>Un nantissement de rang utile sur son fonds de commerce et matériels inscrites au registre tenu à cet effet par registre national des entreprises sous le N°0492586Z, consistant en une unité de produits hygiéniques, beauté et para pharmaceutiques sis à Charguia, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds de commerce, la totalité du matériel fixe, roulant, mobile servant à l'exploitation du dit fonds, ainsi que divers matériels, instruments, et ustensiles qui pourraient se trouver sur le dit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.</p> <p>Le présent nantissement s'étend également à tous objets et toutes marchandises qui seraient ajoutés au dit fonds au fur et à mesure de leur incorporation.</p> <p>B) GARANTIE IMMOBILIERE.</p> <p>Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827 Béja</p>
2 020	Crédit d'Investissement	BIAT	4 500 000	<p>Un gage et nantissement de 1er rang sur le matériel objet du crédit.</p> <p>Le présent nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés au dit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local.</p>

				Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba 4, et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à la caution sans l'accord express et écrit de la BIAT.
2 020	Crédit d'Investissement	UBCI	2 100 000	Un gage et un nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI qui accepte conformément à la loi N°2001-19 du 06/02/2001, et à la loi N°52-2018 du 29/10/2018 relative au registre national des entreprises, l'outillage et le matériel d'équipement professionnel, dont la liste est annexée au contrat et qui y fera partie intégrante.
2 021	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	6 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des hypothèques immobilières sur les propriétés objet des titres fonciers N°11828 Béja et N°11827 Béja de Six Millions de Dinars. • Extension du nantissement du fonds de commerce à hauteur de 6 mDT.
2 021	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja • Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporel et incorporels composant les fonds de commerce ci-après : • Le 1^{er} consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2^{ème} consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghuan. • Le 3^{ème} consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. • Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages,

				automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2 022	Crédit de Gestion	Amen Bank	28 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. <p>Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporel et incorporels composant les fonds de commerce ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 1^e consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2^eme consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. • Le 3^eme consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. • Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2 022	Crédit de Gestion	BTL	4 200 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab. • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).

2 022	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la parcelle N° 25 Bis du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 14998 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja Nord, de l'AFI d'une superficie approximative de 36480 m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja. • Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques, dont siège social est au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia, ainsi que les unités de production existantes et à créer ayant pour identifiant unique N°0492586Z, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.
2 022	Crédit de Gestion	UIB	11 150 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab. • Nantissement en rang utile sur le matériel ET outillage d'exploitation. • Hypothèque en rang utile sur les lots de terrains N° 55-56-57-58-59 et 60, d'une superficie de 45254 m², situés à la Zone Industrielle Zriba IV, du lotissement de

				<p>l'AFI objet du titre foncier N°7248/21455, sujet de la promesse de vente N°13/1206/0029.</p> <ul style="list-style-type: none"> Hypothèque en rang utile sur le lot du terrain N°25 Bis, d'une superficie de 14998 m², situé à la zone industrielle Zriba IV, du lotissement de l'AFI objet du titre foncier N°7248/21422, sujet de promesse de vente N°13/1206/0014.
2 022	Crédit d'Investissement	UBCI	4 800 000	<ul style="list-style-type: none"> Un gage et un nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI qui accepte conformément à la loi N°2001-19 du 06/02/2001, et à la loi N°52-2018 du 29/10/2018 relative au RNE des entreprises, l'outillage et le matériel d'équipement professionnel, dont la liste est annexée au contrat et qui y fera partie intégrante.
2 022	Crédit d'Investissement	BIAT	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Hypothèque du premier rang la totalité de la propriété sise à la Charguia, Tunis, d'une contenance de 21 a 58 ca, faisant l'objet du titre foncier N°209194 Tunis, dénommé « JALILA » et des titres de propriété.
2 022	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	11 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après : Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages,

				automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2 022	Crédit de Gestion	BIAT	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du TF N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². • Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du TF N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². • Nantissement et gage de rang utile, du fonds de commerce, conformément aux prescriptions du décret du 18-07-1927 ainsi qu'aux articles 236 et suivant du code commerce, de l'ensemble sans aucune exception, ni réserves des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab gouvernorat de Béja , inscrit au R.N.E N°0492586Z, et comprend notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, ainsi que le droit du bail des lieux dans lesquels est exploité le fonds, le bénéfice de toutes prorogations et de droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et la totalité des matériels fixes, mobiles et roulants, des outillages et ustensiles, des installations du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation de ce fonds.
2 023	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. • Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après : • Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan.

				<ul style="list-style-type: none"> • Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. • Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2 023	Crédit de Gestion	Amen Bank	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. <p>Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 1^{er} consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. • Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. • Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement

				à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2 023	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	13 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des hypothèques immobilières sur les propriétés objet des titres fonciers N°11828 Béja et N°11827 Béja de Six Millions de Dinars. • Extension du nantissement du fonds de commerce à hauteur de 6 mDT.
2 023	Crédit de Gestion	UBCI	22 550 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) • Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El-Bab.
2 023	Crédit d'Investissement	BIAT	2 800 000	A titre de garantie immobilière, la société "SAH" affecte et hypothèque spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte en hypothèque de premier rang la totalité de la propriété constituée par le lot N°43 du plan de lotissement de la zone industrielle de Zriba 4, Zaghouan, d'une superficie approximative de 23 952 m ² , à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan, acquise auprès de l'A.F.I suivant acte SSP de vente en date du 18/11/2020, enregistré au recette de finances, cité administrative Zaghouan le 28/12/2020, Quittance N°69116, enregistrement N°20104004.
2023	Crédit de Gestion	ATB	5 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment : • L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. • Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production

				<p>objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja • Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m² et objet du titre foncier N°11828 Béja
2 024	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	4 000 000	Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des Produits Hygiéniques, para-médicaux et cosmétiques, dont siège social est sis au N°5 Rue 8610, Z.I CHARGUIA I.
2 024	Crédit de Gestion Avenant N°2	ABC Bank	6 800 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque en rang utile, en faveur ABC sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja • Hypothèque en rang utile, en faveur ABC, sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « I Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja Telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserves. • Un nantissement donné en rang utile sur le fonds de commerce de production des produits hygiéniques, de beauté et paramédicaux exploité dans les sites de production sis à la zone industrielle Medjez El Bab objet du TF N°11827 Béja et du TF N°11828 Béja, la zone industrielle de Béja objet du TF N°20062 Béja et du TF N°18801 Béja et la zone industrielle Zriba IV objet du TF N°10801 Zaghouane et du TF N°11051 Zaghouane • Une cession de délégation d'assurance incendie, dégât des eaux et inondation, encours de validité, déléguée au profit de Bank ABC Tunisie couvrant les propriétés données en garanties telles que décrites ci- dessus.

2 024	Crédit de Gestion (Avenant N°7)	BTL	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m² • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2 024	Crédit de Gestion	ATB	2 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m² • Nantissement en rang utile, conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant situé à Tunis, 5 Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I, ainsi que l'unité de production situé à Mjez El-Bab, Gouvernerat de Béja, inscrit au RNE sous l'identifiant unique N°0492586Z. • Nantissement en rang utile, conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6/02/2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel (Ligne de production complète couches pull up pour adultes de 16.448kDT.
2 024	Crédit de Gestion	BIAT	13 750 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m² • Nantissement et gage de rang utile, à concurrence de Six Millions de dinars du fonds de commerce conformément aux prescriptions du décret du 18-07-1927 ainsi que les articles 236 et suivant du code commerce, l'ensemble sans aucune exception, ni réserves des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, para-médicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab gouvernorat de Béja, inscrit au R.N.E N°0492586Z, et comprend notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, ainsi que le droit du bail des lieux dans lesquels est exploité le fonds, le bénéfice de toutes prorogations et de droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et la totalité des matériels fixes, mobiles et

				roulants, des outillages et ustensiles, des installations du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation de ce fonds.
2 024	Crédit d'Investissement	BIAT	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Nantissement et gage en premier rang, le matériel porté sur une liste jointe au contrat en annexe, et ce conformément aux prescriptions de la loi N°2001-9 DU 06/02/2001. Ce nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés audit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local.
2 024	Crédit d'Investissement	BIAT	4 500 000	<ul style="list-style-type: none"> Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m²

Autres engagements hors bilan

- La société SAH SA a accordé en 2024, une lettre de confort de 480mDZD (équivalent à 11,2mDT) au profit de la banque FRANSBANK AL DJAZAIER pour garantir une ligne de crédit de gestion engagée par la société SAH Algérie.
- La société SAH SA a accordé en 2024, une lettre de confort de 150mDZD (équivalent à 3,5mDT) au profit de la banque Gulf Bank Algérie pour garantir une ligne de crédit de gestion engagée par la société SAH Algérie.
- En décembre 2024, la société SAH SA a accordé une lettre d'intention forte au profit d'Orabank Sénégal afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 850mFCFA (équivalent à 4,3mDT) sollicitée par la société SAH Sénégal.
- En mai 2024, la société SAH SA a accordé une lettre de confort au profit de la banque BSIC Sénégal afin de garantir un Crédit à Moyen Terme de 1.925mFCFA (équivalent à 9,7mDT) pour acquisition de terrain et construction de l'usine, un financement du déficit de trésorerie de 200mFCFA (équivalent à 1mDT) et des financements des importations pour 400mFCFA (équivalent à 3mDT) sollicités par la société SAH Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une garantie autonome pour un crédit moyen terme engagés par la société "SAH Sénégal " d'un montant global de 680mFCFA (équivalent à 3,4mDT) en faveur de la BSIC Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une lettre de garantie pour un crédit moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 240mFCFA (équivalent à 1,2mDT) en faveur de la banque BSIC Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2019, une garantie bancaire pour un crédit moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 1.300mFCFA (équivalent à 6,6mDT) en faveur de la banque CBAO.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une lettre de confort de 2.600mFCFA (équivalent à 13,4mDT) au profit de la banque BCICI pour garantir des lignes spot, les cautions et les découverts engagés par la société SAH Côte d'Ivoire.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une garantie autonome pour plusieurs concours bancaires engagés par la société SAH Côte d'Ivoire d'un montant global de 1.550 mFCFA (équivalent à 8mDT) en faveur de la banque BSIC Côte d'Ivoire.
- La société SAH SA a accordé en 2023, une lettre de confort de 2.850kDT au profit de la banque Amen Bank pour garantir un crédit et une ligne de crédit de gestion engagés par la société TRANSFLECHE SARL.
- La société SAH SA s'est portée en 2023, comme caution solidaire au profit de la société Azur Industrie Cosmétique pour garantir une ligne de crédit de gestion de 17.000kDT et un Crédit à Moyen et Long Terme de 9.000kDT au profit de la banque Amen Bank.
- La société SAH SA s'est portée en 2023, comme caution solidaire au profit de la société Azur Industrie Cosmétique pour garantir une ligne de crédit de gestion de 17.500kDT et un Crédit à Moyen et Long Terme de 10.000kDT au profit de la banque BIAT.
- La société SAH a accordé en 2024 une caution solidaire en faveur de la société SAH de commerce à concurrence de 716kDT outre les intérêts frais et accessoires et ce en couverture d'une lettre de crédit d'un montant de 228kUSD auprès de la banque BNA Bank.
- La société SAH a accordé en 2024 une caution solidaire en faveur de la société SAH de commerce à hauteur de 1.170kDT autres les intérêts et les frais

accessoires et ce en couverture d'une lettre de crédit d'un montant de 354kUSD auprès de la banque BNA Bank.

- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2024 à 40.533kDT.

Rapport Général

Tunis, le 22 mai 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société d'Articles Hygiéniques SA - SAH SA
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I –Tunis-**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'Articles Hygiéniques SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 318.794.372 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 49.793.360 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Description de la question clé d'audit

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 152.302.740 DT représentent un des postes les plus importants des états financiers de la société SAH SA. Au 31 décembre 2024, la provision sur les stocks s'élève à 5.646.103 DT.

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré pour les éléments achetés (matières premières et pièces de rechange), et au coût de production pour les éléments produits (produits finis et semi-finis), ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût de production.

Réponse d'audit

Nous avons examiné, évalué et testé le fonctionnement des contrôles pertinents en place liés au processus de la gestion et la valorisation des stocks. Nos travaux ont aussi consisté à :

- Valider l'existence physique des stocks à la date de clôture ;
- Vérifier que l'évaluation des coûts d'entrée en stock est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock ;
- Tester le calcul automatique du coût moyen pondéré des matières premières et pièces de rechanges et le calcul du coût de production des produits finis et semi-finis ; et
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé l'existence de l'irrégularité décrite ci-après :

La société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Administrateurs indépendants et administrateur représentant les minoritaires :

En application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, le comité de nomination des administrateurs indépendants ainsi que de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de la société SAH SA s'est réuni le 27 juin 2024 pour étudier, sélectionner et évaluer les dossiers reçus au siège de la société à la suite de l'appel à candidatures pour les postes suivants :

- Administrateur indépendant pour les exercices 2024-2025-2026 ;

- Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration pour les exercices 2024-2025-2026 ;

Après avoir reçu l'avis du Conseil du Marché Financier sur la liste des candidats éligibles, l'Assemblée Générale Elective a été réunie en date du 9 mai 2025 et a élu un administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Cette nomination sera par la suite ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour la date du 12 juin 2025.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2025 approuvera la sélection d'un nouvel administrateur indépendant parmi une liste de 3 candidats, précédemment acceptée par le Conseil du Marché Financier.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Conseil Audit Formation

Cabinet HAYET LABIDI

Abir Matmti

Hayet Labidi

Rapport Spécial

Tunis, le 22 mai 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société d'Articles Hygiéniques SA - SAH SA
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I –Tunis**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

B. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Le Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- La société SAH SA prend en charge certaines dépenses de la société Azur Détergent SA (frais du personnel, frais de marketing, frais de transport du personnel et frais de carburant) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel, de marketing, de transport du personnel et de carburant refacturés à la société Azur Détergent courant 2024 s'élèvent respectivement à 5.118kDT HT, à 783kDT HT, à 945kDT HT et à 414kDT HT, y compris une marge de 10%.

Au 31 décembre 2024, le solde du compte courant actionnaire Azur Détergent SA s'élève à 727kDT et le solde du compte des produits à recevoir auprès de la société Azur Détergent SA s'élève à 163kDT.

- La société prend en charge certaines dépenses de la société Azur Papier SA (frais du personnel et frais de transport du personnel) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel et de transport refacturés à la société Azur Papier SA courant 2024 s'élèvent respectivement à 380kDT HT et à 478kDT, y compris une marge de 10%.

Au 31 décembre 2024, le solde du compte des produits à recevoir auprès de la société Azur Papier SA s'élève à 885kDT.

- La société prend en charge certaines dépenses de la société Azur Industrie Cosmétique (frais du personnel, frais de Marketing, frais de transport du personnel et frais de carburant) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel, de Marketing, de transport du personnel et de carburant refacturés courant 2024 s'élèvent respectivement à 1.825kDT HT, 783kDT, 851kDT et 124kDT, y compris une marge de 10%.

Le solde du compte courant actionnaire débiteur Azur Industrie Cosmétique s'élève au 31 décembre 2024 à 2.587kDT.

- La société prend en charge certaines dépenses de la société Azur d'Articles Plastiques (frais du personnel, frais de transport du personnel et frais de carburant) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel, de transport du personnel et de carburant refacturés courant 2024 s'élèvent respectivement à 242kDT HT, 242kHT et 4kDT, y compris une marge de 10%.

Le solde du compte courant actionnaire Azur d'Articles Plastiques s'élève au 31 décembre 2024 à 142kDT.

- La société SAH SA prend en charge certaines dépenses de la société Transflèche SARL (frais de personnel et frais de transport du personnel) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit à cette dernière. Les frais de personnel et de transport de personnel refacturés courant 2024 s'élèvent à 124kDT HT et 44kDT y compris une marge de 10%.

- La société a facturé à la société Transflèche SARL des produits de location relatifs à la mise à disposition de locaux administratifs pour un montant annuel de 12kDT HT. La convention prévoit également un cautionnement de 2kDT.

Le solde du compte courant actionnaire Transflèche SARL s'élève au 31 décembre 2024 à 65kDT et le solde des produits à recevoir s'élève au 31 décembre 2024 à 138kDT.

- La société a accordé en 2023 à la société SAH de Commerce SARL, une avance en compte courant d'un montant de 40kDT. Au 31 décembre 2024, l'avance n'est toujours pas remboursée.

- La société a engagé des frais de personnel à la société SAH de Commerce SARL qui se sont élevés à 109kDT au 31 décembre 2024.

- La société a loué à la société SAH de Commerce SARL un bureau avec une place de parking situé dans son siège social sis à Charguia 1 pour une durée d'une année du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant annuel de 12kDT. La convention prévoit également un cautionnement de 2kDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de la société SAH de Commerce SARL s'élève au 31 décembre 2024 à 123kDT.

- En vertu de la convention conclue entre la société SAH SA d'une part et le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration d'autre part et portant sur la mise à disposition d'un espace publicitaire sis à la Soukra à titre gracieux afin de lui permettre la fixation des panneaux publicitaires sans contre partie financière pour une durée d'un an allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

- La société SAH SA a accordé en 2024, une lettre de confort de 480mDZD (équivalent à 11,2mDT) au profit de la banque FRANSBANK AL DJAZAÏER pour garantir une ligne de crédit de gestion engagée par la société SAH Algérie.

- La société SAH SA a accordé en 2024, une lettre de confort de 150mDZD (équivalent à 3,5mDT) au profit de la banque Gulf Bank Algérie pour garantir une ligne de crédit de gestion engagée par la société SAH Algérie.
- En décembre 2024, la société SAH SA a accordé une lettre d'intention forte au profit d'Orabank Sénégal afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 850mFCFA (équivalent à 4,3mDT) sollicitée par la société SAH Sénégal.
- En mai 2024, la société SAH SA a accordé une lettre de confort au profit de la banque BSIC Sénégal afin de garantir un Crédit à Moyen Terme de 1.925mFCFA (équivalent à 9,7mDT) pour acquisition d'un terrain et d'une construction de l'usine, un financement du déficit de trésorerie de 200mFCFA (équivalent à 1mDT) et des financements des importations pour 400mFCFA (équivalent à 3mDT) sollicités par la société SAH Sénégal.
- La société SAH a accordé en 2024 une caution solidaire en faveur de la société SAH de Commerce à concurrence de 716kDT autres les intérêts et les frais accessoires et ce en couverture d'une lettre de crédit d'un montant de 228kUSD auprès de la banque BNA Bank.
- La société SAH a accordé en 2024 une caution solidaire en faveur de la société SAH de Commerce à hauteur de 1.170kDT autres les intérêts et les frais accessoires et ce en couverture d'une lettre de crédit d'un montant de 354kUSD auprès de la banque BNA Bank.
- La société a contracté au cours de 2024 les financements suivants :

Banque	Durée	Taux d'intérêt	Montant
	(en années)		(en milliers de DT)
BIAT	7	TMM+1,25%	5 000
BIAT	7	TMM+1,25%	4 500
Attijari Bank	7	TMM+1,25%	4 000
Attijari Bank	7	TMM+1,25%	1 000

- La société SAH SA a émis au cours de 2024 les billets de trésorerie suivants :

Banque	Date Début	Date Fin	Taux d'intérêt	Montant (kDT)
UBCI	08/03/2024	07/06/2024	8%	4 000
UBCI	13/09/2024	13/12/2024	8%	4 000
UBCI	12/12/2024	13/03/2025	8%	4 000
Attijari Bank	13/06/2024	13/07/2024	8%	3 000
Attijari Bank	13/07/2024	13/10/2024	8%	3 000
Attijari Bank	13/10/2024	12/11/2024	8%	3 000
Attijari Bank	05/07/2024	02/10/2024	8%	2 900
Attijari Bank	02/10/2024	30/03/2025	8%	2 900
BIAT	25/06/2024	25/09/2024	8%	1 000
BIAT	25/09/2024	25/12/2024	8%	1 000
BIAT	27/12/2024	26/03/2025	8%	1 000
BIAT	12/06/2024	12/07/2024	8%	1 700
BIAT	12/07/2024	12/10/2024	8%	1 700
BIAT	11/10/2024	11/11/2024	8%	1 700
BIAT	15/11/2024	15/02/2025	8%	1 700
BIAT	13/03/2024	13/06/2024	8%	3 000
BIAT	02/07/2024	02/10/2024	8%	3 900
BIAT	01/10/2024	22/10/2024	8%	3 900
BIAT	23/10/2024	22/11/2024	8%	3 900
BIAT	25/11/2024	22/12/2024	8%	3 900
BIAT	26/12/2024	22/03/2025	8%	3 900

Ces conventions n'ont été autorisées que postérieurement par votre conseil d'administration du 28 avril 2025.

- La société a participé à l'augmentation de capital de la société Transflèche SARL de 1.800kDT par la conversion d'une dette certaine et exigible inscrite au compte courant actionnaire et au compte fournisseurs et comptes rattachés qui s'élevaient respectivement à 500kDT et 1.300kDT. Cette augmentation a entraîné la création de 180.000 nouvelles parts sociales.

C. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2024

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Au 31 décembre 2024 les financements à court terme (financement stock, en devises, billets de trésorerie et facilités de caisse) se détaillent comme suit:

Banque	Montant en kDT
Attijari Bank de Tunisie – ABT	23 336
Banque Nationale Agricole – BNA	17 000
Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT	46 162
Banque Tuniso-Libyenne – BTL	12 843
Union Internationale de Banques – UIB	23 101
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI	22 706
Arab Tunisian Bank – ATB	11 569
Arab Banking Corporation – ABC	7 003
Amen Bank – AB	37 107
Total	200 827

- La société SAH SA a accordé en 2019 une garantie bancaire pour un crédit à moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 1.300mFCFA (équivalant à 6,6mDt) en faveur de la banque CBAO.
- La société SAH SA a accordé en 2022 une lettre de garantie pour un crédit à moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 240mFCFA (équivalant à 1,2mDt) en faveur de la banque BSIC Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2022 une garantie autonome pour un crédit à moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 680mFCFA (équivalant à 3,4mDT) en faveur de la banque BSIC Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2022 une lettre de confort de 2.600mFCFA (équivalent à 13,4mDT) au profit de la banque BCICI pour garantir des lignes spot, les cautions et les découverts engagés par la société SAH Côte d'Ivoire.
- La société SAH SA a accordé en 2022 une garantie autonome pour plusieurs concours bancaires engagés par la société SAH Côte d'Ivoire d'un montant global de 1.550 MFCFA (équivalent à 8mDT) en faveur de la banque BSIC Côte d'Ivoire.
- La société SAH SA a accordé en 2023 une lettre de confort de 2.850kDT au profit de la banque Amen Bank pour garantir un crédit et une ligne de crédit de gestion engagés par la société Transflèche SARL.
- La société SAH SA s'est portée en 2023 comme caution solidaire au profit de la société Azur Industrie Cosmétique pour garantir une ligne de crédit de gestion de 17.000kDT et un Crédit à Moyen et Long Terme de 9.000kDT au profit de la banque Amen Bank.

- La société SAH SA s'est portée en 2023 comme caution solidaire au profit de la société Azur Industrie Cosmétique pour garantir une ligne de crédit de gestion de 17.500kDT et un Crédit à Moyen et Long Terme de 10.000kDT au profit de la banque BIAT.
- Une avance de 5.500kDT a été accordée par la société SAH SA à la société Azur Papier SA pour l'acquisition par la société SAH SA du terrain et des locaux construits à Béja. Le Conseil d'Administration de la société Azur Papier SA a autorisé la cession à la société SAH SA du terrain de Béja et des bâtiments pour une valeur de 4.600kDT HT en date du 17 mars 2011. Le 4 mai 2018, un contrat de cession du terrain sis à Béja a été conclu avec Azur Papier SA pour une valeur de 656kDT. Le montant de l'avance s'élève au 31 décembre 2024 à 4.843kDT.

D. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'Administration du 28 juin 2024 a décidé de renouveler le mandat du Directeur Général pour une durée de 3 années qui arrivera à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général, comme fixés par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2024 et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
 - ✓ Une rémunération brute annuelle s'élevant en 2024 à 597kDT.
 - ✓ Une rémunération variable brute d'un montant équivalent à 4% du résultat net consolidé.
 - ✓ D'autres avantages en nature sont accordés au Directeur Général et sont liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- Le Conseil d'Administration du 28 juin 2024 a décidé de renouveler le mandat du Président du Conseil d'Administration pour une durée de 3 années et qui arrivera à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Monsieur Mounir EL JAIEZ ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions de PCA.

Par ailleurs, il convient de noter que Monsieur Mounir EL JAIEZ occupe le poste de Directeur Commercial de la société SAH SA et à ce titre il a continué à percevoir en 2024 sa rémunération en tant que salarié. Sa rémunération brute annuelle s'élève en 2024 à 134kDT.

- Monsieur Mohamed Amine BEN MALEK a été désigné en tant qu'administrateur de la société SAH SA et ne perçoit aucune rémunération au titre de cette fonction.

Par ailleurs, il continue à percevoir sa rémunération en tant que salarié pour le poste qu'il continue actuellement à occuper au sein de la société.

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024 a décidé d'allouer :
 - ✓ Des jetons de présence au profit des administrateurs pour un montant de 20kDT, net par administrateur ;
 - ✓ Une rémunération aux membres du comité permanent d'audit pour un montant de 5kDT, net par membre.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation

Cabinet HAYET LABIDI

Abir Matmti

Hayet Labidi

FCP PROSPER + CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **FCP PROSPER+CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **3 948 692** dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de **265 338** dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP PROSPER+CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à **BTK CONSEIL-Intermédiaire en bourse** en tant que gestionnaire de **FCP PROSPER+CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours

de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de **BTK Conseil Intermédiaire en bourse** (Gestionnaire de FCP PROSPER+CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de BTK CONSEIL (Gestionnaire de FCP PROSPER+CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025
Le Commissaire Aux Comptes
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2024
(Unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2024
AC1- Portefeuille-titres	3.1	3 890 011,105
Actions et droits rattachés		2 636 471,928
Obligations et valeurs assimilées		1 253 539,177
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3	58 680,861
Placements monétaires		0,000
Disponibilités		58 680,861
AC3- Créances d'exploitation		0,000
AC4- Autres actifs		0,000
TOTAL ACTIF		3 948 691,966
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	5 627,728
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	5 528,646
TOTAL PASSIF		11 156,374
ACTIF NET		3 937 535,592
CP1- Capital	3.7	3 769 049,030
CP2- Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice	3,8	168 486,562
ACTIF NET		3 937 535,592
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 948 691,966

Etat de résultat
Du 12 Février 2024 au 31 Décembre 2024
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	12/02/2024
		31/12/2024
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2	133 345,557
Revenus des actions		79 806,380
Revenus des obligations et valeurs assimilées de l'Etat		53 539,177
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	3 902,965
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		137 248,522
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-25 153,833
REVENU NET DES PLACEMENTS		112 094,689
PR3- Autres produits		0,000
CH2- Autres charges	3.6	-7 323,361
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 771,328
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		63 715,234
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		168 486,562
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-63 715,234
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		169 505,127
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		14 358,791
Frais de négociation		-23 296,847
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		265 338,399

Variation de l'actif net
Du 12 Février au 31 décembre 2024
(unité en Dinars Tunisien)

Libellé	Du 12/02/2024
	Au 31/12/2024
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	265 338,399
Résultat d'exploitation	104 771,328
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	169 505,127
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 358,791
Frais de négociation	-23 296,847
AN2- Distributions de dividendes	0,000
AN3- Transactions sur le capital	3 572 197,193
Souscriptions	4 125 574,871
- Capital	3 921 740,000
- Régularisation des sommes non distribuables	117 833,511
- Régularisation des sommes distribuables	86 001,360
Rachats	-553 377,678
- Capital	-498 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-33 091,552
- Régularisation des sommes distribuables	-22 286,126
-droit de sortie	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 837 535,592
AN4- Actif net	
En début de l'exercice (capital initial)	100 000,000
En fin de l'exercice	3 937 535,592
AN5- Nombre de parts	
En début de l'exercice	10 000
En fin de l'exercice	352 374
VALEUR LIQUIDATIVE	11,174
AN6- Taux de rendement annualisé	13,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
FCP PROSPER+CEA ARRETES AU 31-12-2024

1- PRESENTATION DU FCP

FCP PROSPER+CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 13 Juillet 2023 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par BTK Conseil Intermédiaire en Bourse.

La banque Tuniso-Koweitienne et BTK Conseil Intermédiaire en Bourse ont été désignées distributeurs des titres de FCP PROSPER+ CEA.

La banque Tuniso-Koweitienne a été désignée dépositaire des titres et des fonds De FCP PROSPER+CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 12 février 2024 au 31 décembre 2024.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de

marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des droits attachés aux actions :

Les droits attachés aux actions admises à la cote (droit préférentiel de souscription et droit d'attribution) sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions c'est à dire à la valeur de marché.

2.4 Evaluation des placements en Bons de Trésors Assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésors Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le « Fonds commun de placement FCP PROSPER+ CEA » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2024 d'actions et d'emprunts d'état. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Code ISIN	Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
Actions et droits rattachés			2 466 966,801	2 636 471,928	66,77%
TN0003400058	AMEN BANK	930	35 568,770	33 561,840	0,85%
TN0001800457	BIAT	1 500	141 822,644	140 668,500	3,56%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	167 370	354 893,181	360 347,610	9,13%
TN0007670011	DELICE HOLDING-DH-AA	19 390	257 907,820	315 339,570	7,99%
TN0007570013	EURO-CYCLES	2 416	31 247,024	28 419,408	0,72%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	37 188	327 000,180	346 034,340	8,76%
TN0005700018	PGH	15 406	137 845,320	131 921,578	3,34%
TN0007610017	SAH	30 418	283 279,820	307 738,906	7,79%
TN0006530018	SOTETEL	26 098	165 561,870	179 710,828	4,55%
TN0007630015	SOTIPAPIER	6 500	35 275,000	35 269,000	0,89%
TN0006660013	SOTRAPIL	7 441	111 610,270	111 719,174	2,83%
TN0006580013	SOTUMAG	26 715	158 951,478	169 560,105	4,29%
TN0006560015	SOTUVER	15 797	191 656,824	200 495,524	5,08%
TN0007440019	TELNET HOLDING	9 909	63 198,670	59 384,637	1,50%
TN0007270010	TPR	34 214	171 147,930	216 300,908	5,48%
	Emprunts d'Etat		1 200 000,000	1 253 539,177	31,75%
TNRLFZ5FIX29	EMP NAT 2024 T1 CC TF	6 000	600 000,000	642 002,630	16,26%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	1 000	100 000,000	105 037,698	2,66%
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	2 000	200 000,000	204 797,808	5,19%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	3 000	300 000,000	301 701,041	7,64%
Total			3 666 966,801	3 890 011,105	98,51%

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 12/02/2024 au 31/12/2024 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	3 242 233,830
Emprunts d'Etat	1 200 000,000
Total	4 442 233,830

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 12/02/2024 au 31/12/2024 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits rattachés	775 267,029	789 625,820	14 358,791
Total	775 267,029	789 625,820	14 358,791

3.2. Les revenus de portefeuille-titres

Revenus des actions	Du 12/02/2024 au 31/12/2024
Revenus des actions	79 806,380
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	53 539,177
TOTAL	133 345,557

3.3. Les placements monétaires et disponibilités

- Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 58 680.861 DT et s'analyse comme suit :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2024	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	57 799,212	1,46%
Intérêts courus sur compte bancaire	881,649	0,02%
Total des disponibilités	58 680,861	1,49%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Du 12/02/2024 au 31/12/2024
Rémunération du compte de dépôt	3 902,965
TOTAL	3 902,965

3.5 –Opérateurs créditeurs :

Désignation	31/12/2024
Opérateurs Créditeurs	5 627,728
Gestionnaire	3 341,066
Dépositaire	2 286,662
Autres Créditeurs Divers	5 528,646
Commissaire aux comptes	2 380,104
Etat Impôts et Taxes	314,461
Conseil du Marché Financier	334,097
Charges à payer	2 499,984
TOTAL	11 156,374

3.6 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre La banque Tuniso-Koweitienne et BTK Conseil intermédiaire en bourse.

Nature des charges	du 12/02/2024
	au 31/12/2024
Charges de gestion des placements	25 153,833
Commissions de gestion	22 867,171
Commissions de dépôt	2 286,662
Autres Charges	7 323,361
Honoraires du commissaire aux comptes	2 380,104
Redevances CMF sur les OPCVM	2 286,662
Etats Impôts et taxes	8,000
Publicité et publications	2 499,984
Frais Bancaires	148,611
TOTAL	32 477,194

3.7 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 12/02/2024	
Montant	100 000,000
Nominal	100 000,000
Nombre de titres	10 000
Nombre de porteurs de parts	4
Souscriptions réalisées	
Montant	4 039 573,511
Nominal	3 921 740,000
Régularisation des sommes non distribuables	117 833,511
Nombre de titres émis	392 174
Nombre de porteurs de parts nouveaux	125
Rachats effectués	
Montant	-531 091,552
Nominal	-498 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	-33 091,552
Nombre de titres rachetés	-49 800
Nombre de porteurs de parts sortants	-3
Capital au 31/12/2024	
Montant	3 769 049,030
Nominal	3 523 740,000
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	14 358,791
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	169 505,127
Frais de négociation	-23 296,847
Régularisation des sommes non distribuables	84 741,959
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	352 374
Nombre de porteurs de parts	126

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2024 s'élèvent à 168 486.562 DT se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024
Résultats distribuables de l'exercice	104 771,328
Régularisations de l'exercice	63 715,234
Sommes distribuables de l'exercice	168 486,562
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000
Sommes distribuables	168 486,562

4. Données par part et ratios pertinents :

4-1) Données par part	31/12/2024
Revenus des placements	0,389
Charges de gestion des placements	-0,071
Revenu net des placements	0,318
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,021
Résultat d'exploitation (1)	0.297
Régularisation du résultat d'exploitation	0,181
Sommes distribuables de l'exercice	0,478
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,181
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,481
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,041
Frais de négociation	-0,066
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	0.46
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	0.753
Résultat non distribuable de l'exercice	0,456
Régularisation du résultat non distribuable	0,240
Sommes non distribuables de l'exercice	0,696
Nombre de parts	352,374
Distribution de dividendes	0
Valeur Liquidative	11,174

4-2) Ratios de Gestion des Placements

	31/12/2024
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	-0,97%
Autres Charges / Actif net moyen	-0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	6,52%
Actif net moyens	2 583 054,041

5. Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

5-1 Rémunération du gestionnaire

BTK Conseil intermédiaire en bourse est le gestionnaire de FCP PRSPER+CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille de FCP PRSPER+CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 1% HT de l'actif net de FCP PRSPER+CEA. Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

5-2 Rémunération du dépositaire

BTK Conseil intermédiaire en bourse, gestionnaire de FCP PROSPER+CEA, a conclu avec la banque Tuniso-koweïtienne une convention de dépôt aux termes de laquelle elle confie à la banque la mission de dépositaire de titres et de fonds De FCP PROSPER+CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, la banque reçoit une rémunération annuelle de 0,10% HT de l'actif net de FCP PROSPER+CEA avec un minimum 500 HT dinars par an. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-

Siège social: 5, Rue 8610 ZI Charguia I -2035 Tunis Carthage

La Société D'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et Mme. Hayet LABIDI (Cabinet Hayet LABIDI).

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs Non Courants</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Ecart d'acquisition	27 652 619	16 134 547
Moins : amortissements	<5 717 536>	<4 334 905>
	21 935 083	11 799 642
 Immobilisations incorporelles	 7 492 915	 5 727 692
Moins : amortissements	<4 978 894>	<3 937 001>
III.1	2 514 021	1 790 691
 Immobilisations corporelles	 760 021 091	 705 122 845
Moins : amortissements	<298 543 131>	<258 091 446>
Moins : dépréciations	<359 128>	-
III.2	461 118 832	447 031 399
 Immobilisations financières	 III.3 6 139 054	 7 567 818
 <u>Total des actifs immobilisés</u>	 <u>491 706 990</u>	 <u>468 189 550</u>
 Autres actifs non courants	 14 948 970	 10 197 835
 <u>Total des actifs non courants</u>	 <u>506 655 960</u>	 <u>478 387 385</u>
 <u>Actifs Courants</u>		
Stocks	393 575 099	328 550 857
Moins : provisions	<12 978 470>	<6 829 695>
III.5	380 596 629	321 721 162
 Clients et comptes rattachés	 312 503 738	 275 793 102
Moins : provisions	<28 746 178>	<23 433 379>
III.6	283 757 560	252 359 723
 Autres actifs courants	 77 942 335	 61 269 986
Moins : provisions	<5 065 093>	<1 478 633>
III.7	72 877 242	59 791 353
 Placements et autres actifs financiers	 III.8 41 004 216	 8 004 216
Liquidités et équivalents de liquidités	50 088 043	39 040 387
Moins : provisions	<9 064>	-
III.9	50 078 979	39 040 387
 <u>Total des actifs courants</u>	 <u>828 314 626</u>	 <u>680 916 841</u>
 <u>Total des actifs</u>	 <u>1 334 970 586</u>	 <u>1 159 304 226</u>

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres</u>	Notes	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Capital social		84 015 979	84 015 979
Réserves légales		8 401 598	8 168 220
Résultats reportés		172 867 563	145 105 971
Réserves consolidés		22 878 860	20 086 837
Subventions d'investissements		3 640 915	3 228 717
Primes d'émission		74 957	23 011 321
Résultat consolidé (part du groupe)		61 608 801	35 650 047
Total des capitaux propres (part du Groupe)	III.10	353 488 673	319 267 092
Part des minoritaires	III.10	99 163 422	79 718 752
 Passifs			
 <u>Passifs Non Courants</u>			
Emprunts	III.11	108 972 328	119 179 486
Autres passifs non courants	III.12	3 898 587	4 149 432
Total des passifs non courants		112 870 915	123 328 918
 <u>Passifs Courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.13	234 239 802	163 699 059
Autres passifs courants	III.14	82 378 217	58 855 165
Autres passifs financiers courants	III.15	440 376 437	386 110 992
Concours bancaires	III.16	12 453 120	28 324 248
Total des passifs courants		769 447 576	636 989 464
<u>Total des passifs</u>		882 318 491	760 318 382
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>1 334 970 586</u>	<u>1 159 304 226</u>

État de Résultat consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus		977 257 157	895 255 055
Autres produits d'exploitation		4 732 696	6 729 956
Total des produits d'exploitation	IV.1	981 989 853	901 985 011
<u>Charges d'exploitation</u>			
Var de stock de produits finis et encours		22 886 299	8 076 828
Achats consommés de matières et d'emballages	IV.2	<575 935 735>	<565 149 560>
Charges de personnel	IV.3	<107 698 523>	<81 248 996>
Dot aux amortissements et aux provisions	IV.4	<70 845 118>	<52 936 434>
Autres charges d'exploitation	IV.5	<133 961 511>	<122 038 936>
Total des charges d'exploitation		<865 554 588>	<813 297 098>
Résultat d'exploitation		116 435 265	88 687 913
Charges financières nettes	IV.6	<50 068 613>	<48 365 439>
Produits des placements		2 076 859	600 877
Autres gains ordinaires	IV.7	6 694 601	936 969
Autres pertes ordinaires	IV.8	<3 083 771>	<2 379 758>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		72 054 341	39 480 562
Impôt sur les sociétés		<4 938 357>	<3 267 706>
Résultat des activités ordinaires après impôt		67 115 984	36 212 856
Résultat consolidé part du Groupe		61 608 801	35 650 047
Part des minoritaires		5 507 183	562 809

Etat de flux de trésorerie consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	67 115 984	36 212 856
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	70 845 118	52 936 434
Plus ou moins-value de cession	<677 692>	190 073
Quote-part des subventions inscrite en résultat	<587 802>	<512 666>
Variation des :		
Stocks	<65 024 242>	40 243 032
Créances clients	<36 710 636>	<41 333 238>
Autres actifs	<16 672 349>	<9 376 368>
Fournisseurs et autres dettes	70 540 743	<44 642 846>
Autres passifs	23 523 052	<1 420 698>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	112 352 176	32 296 579
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement pour acquisition des immob. Corp & incorp	<58 956 359>	<72 429 708>
Encaissement sur cession d'immob corp et incorp	803 420	263 200
Décaissement provenant de l'acquisition d'immob financières	1 428 764	<1 829 548>
Décaissement pour acquisition des autres actifs non courants	<13 445 405>	<7 194 647>
Subventions d'investissements	1 000 000	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	<69 169 580>	<81 190 703>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement sur emprunts et crédit de gestion	44 058 287	71 931 487
Distribution des dividendes	<29 405 593>	<26 955 127>
Placements (*)	<33 000 000>	<2 500 000>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	<18 347 306>	42 476 360
Variation de trésorerie	24 835 290	<6 417 764>
Ecart de conversion et variation de périmètre	13 601 566	<4 898 201>
Ecart d'acquisition	<11 518 072>	<8 294 153>
Trésorerie au début de l'exercice	10 716 139	30 326 257
Trésorerie à la clôture de l'exercice	37 634 923	10 716 139

(*) Les données au 31 décembre 2023 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Notes aux états financiers consolidés

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe « Société d'Articles Hygiéniques » arrêtés au 31 décembre 2024, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la Société d'Articles Hygiéniques SA et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, Azur Papier SA, SAH Côte d'Ivoire, Azur Détergents SA, SAH Sénégal, Azur Industrie Cosmétique, Azur d'Articles Plastiques, TRANSFLECHE SARL et SAH de Commerce.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2024.

I. Groupe SAH

Présentation

Le Groupe Société d'Articles Hygiéniques est composé de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA », société mère, et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, Azur Papier SA, SAH Côte d'Ivoire, Azur Détergent SA, SAH Sénégal, Azur Industrie Cosmétique, Azur d'Articles Plastiques, TRANSFLECHE SARL et SAH de commerce.

Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Les participations du Groupe se présentent comme suit :

- La société SAH SA détient **69,39%** des actions de sa filiale Azur Détergent SA, soit 6.885.696 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société « SAH SA ».
- La société SAH SA détient **73,74%** des actions de sa filiale Azur Papier SA, soit 3.429.025 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **55,13%** des actions de sa filiale Azur Industrie Cosmétique, soit 1.719.995 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **52,02%** des actions de sa filiale Azur d'articles plastiques, soit 899.995 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **99,999%** des actions de sa filiale TRANSFLECHE, soit 299.999 parts sociales. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **99,92%** des parts sociales de sa filiale SAH de commerce, soit 2.498 parts sociales. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **60%** des actions de sa filiale SAH Libye, soit 25.200 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **83,25%** des actions de sa filiale SAH Algérie, soit 1.089.576 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.

- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Côte d'Ivoire, soit 216.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société « SAH SA » détient **45,95%** des actions de sa filiale « SAH Sénégal », soit 150.000 actions.

Les sociétés Azur Détergent SA, Azur Papier SA et SAH Côte d'Ivoire détiennent respectivement **17,77%**, **17,77%** et **18,51%** des actions de la société SAH Sénégal, soit un total de **54,05%** (176.440 actions).

Étant donné que les trois sociétés Azur Détergent SA, Azur Papier SA et SAH Côte d'Ivoire sont des filiales entièrement contrôlées par SAH SA, le contrôle exclusif est présumé pour la société SAH Sénégal.

- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Maroc, soit 500.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH Algérie détient **99,99%** des actions de sa filiale SAH Algérie Distribution, soit 39.998 actions. Étant donné que SAH Algérie est une filiale (contrôlée exclusivement), le contrôle exclusif est présumé pour la société SAH Algérie Distribution.

Méthodes de consolidation

Étant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SAH SA, la méthode de consolidation retenue pour les onze filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation ;
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Éliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant des transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvert ;
- Éliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

II.1 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

II.2 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Immobilisations incorporelles	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Mobiliers et matériels de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Machines de production	6,66%

II.3 Les emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants ». La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

II.4 La valorisation des stocks

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par le Groupe, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

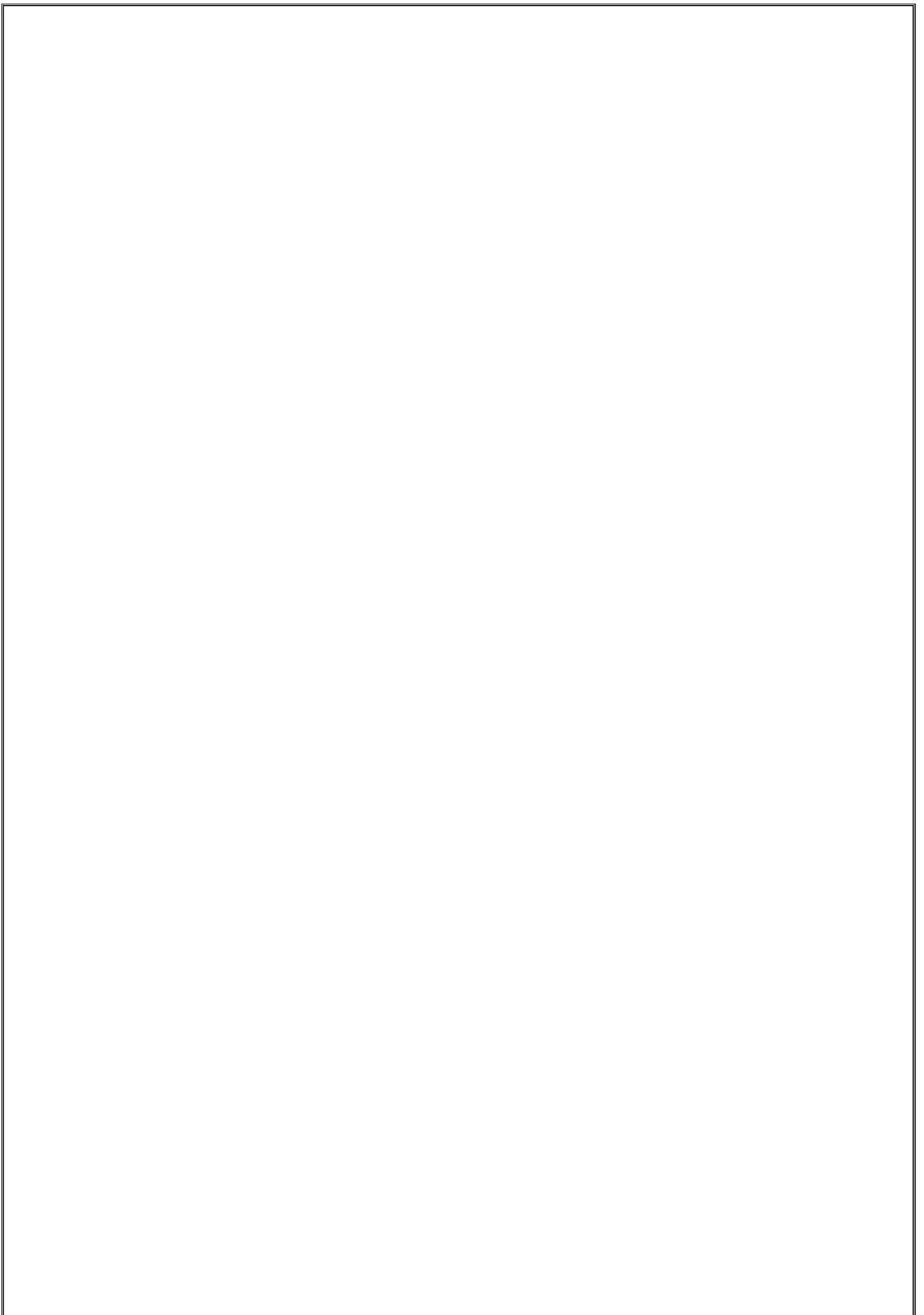
II.5 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par les différentes sociétés et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

II.6 Ecart d'acquisitions

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres de participation, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

(*) Les écarts d'acquisition bruts constatés en 2024 pour une valeur de 11.518.072 dinars proviennent des opérations de Rachat des titres des diverses filiales du groupe



III. Notes sur le Bilan

III.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2.514.021 DT contre 1.790.691 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Conception, marques et brevets	932 788	909 378
Logiciels	5 846 797	4 038 434
Licences	81 450	-
Immobilisations incorporelles en cours	631 880	779 880
Total	7 492 915	5 727 692
Amortissements	<4 978 894>	<3 937 001>
Total des immobilisations incorporelles nettes	2 514 021	1 790 691

III.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 461.118.832 DT contre 447.031.399 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Terrain	37 590 164	30 988 531
Construction	114 246 423	110 190 212
Agencements, Aménagements et installation divers	27 501 368	68 903 925
Agencement, Aménagement des constructions	54 369 916	-
Equipements de bureaux	2 774 135	2 192 265
Equipements de laboratoire	3 307 627	3 070 049
Installations techniques	30 321 660	31 578 941
Matériel de collecte	51 521	51 521
Matériel de transport	41 597 779	36 748 442
Matériel informatique	12 881 980	7 570 199
Matériels et outillages industriels	396 622 261	378 151 057
Emballage récupérables identifiables	8 725 431	7 830 625
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	5 205 568	7 687 251
Immobilisations corporelles en cours	24 825 258	20 159 827
Total	760 021 091	705 122 845
Amortissements	<298 543 131>	<258 091 446>
Dépréciations	<359 128>	-
Total des immobilisations corporelles nettes	461 118 832	447 031 399

III.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6.139.054 DT contre 7.567.818 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Prêts au personnel	766 967	796 017
Cautionnements	4 144 737	5 295 868
Autres créances à long terme	1 227 350	1 475 933
Total	6 139 054	7 567 818

III.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 14.948.970 DT contre 10.197.835 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Charges à répartir	5 701 885	1 087 317
Frais préliminaires	9 247 085	9 110 518
Total des autres actifs non courants nets	14 948 970	10 197 835

III.5 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 380.596.629 DT contre 321.721.162 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Stocks de matières premières	258 225 978	218 546 878
Stocks de pièces de rechanges	32 994 272	30 617 476
Stocks produits finis	100 639 814	79 386 503
Stocks de marchandises	1 715 035	-
Total	393 575 099	328 550 857
Provision matières premières	<8 765 225>	<5 347 930>
Provision pièces de rechange	<146 756>	<85 558>
Provision produits finis	<4 066 489>	<1 396 207>
Total des stocks nets	380 596 629	321 721 162

III.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 283.757.560 DT contre 252.359.723 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Clients	204 853 278	235 698 515
Client douteux ou litigieux	36 789 451	11 076 408
Clients, effets à recevoir et chèques à encaisser	70 861 009	29 018 179
Total des créances brutes	312 503 738	275 793 102
Provision pour dépréciation des comptes clients	<28 746 178>	<23 433 379>
Total des créances nettes	283 757 560	252 359 723

III.7 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 72.877.242 DT contre 59.791.353 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Fournisseurs, avances et acomptes	17 348 702	4 676 002
Etat Impôts et Taxes	46 653 843	39 927 069
Charges constatées d'avance	6 321 220	4 955 254
Débiteurs Divers	7 255 441	11 529 091
Créances liées au personnel	363 129	182 570
Total	77 942 335	61 269 986
Provision pour dépréciation des autres actifs	<5 065 093>	<1 478 633>
Total des autres actifs courants nets	72 877 242	59 791 353

III.8 Placements et autres actifs financiers (En DT)

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 41.004.216 DT contre 8.004.216 DT au 31 décembre 2023. Ils représentent les placements effectués par les sociétés SAH SA, Azur d'articles Plastiques SA, Azur Papier SA et Azur Détergent SA.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités nettes des provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 50.078.979 DT contre 39.040.387 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Tunisie	18 233 943	10 694 875
Liquidités et équivalents de liquidités SAHD Algérie	95 684	26 750
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Maroc	18 935	31 657
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Libye	10 845 746	8 069 394
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Papier	10 322 661	7 479 282
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Algérie	5 808 309	2 187 609
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Détergent	2 256 586	6 159 223
Liquidités et équivalents de liquidités Cote d'Ivoire	236 847	779 967
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Sénégal	61 244	871 557
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Cosmétiques	229 133	1 953 372
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Plastiques	1 911 459	411 600
Liquidités et équivalents de liquidités TRANSFLECHE	12 556	9 181
Liquidités et équivalents de liquidités SAH de Commerce	54 940	365 920
Total	50 088 043	39 040 387
Provision pour dépréciation des comptes de liquidités	<9 064>	-
Total de liquidités et équivalents de liquidités nettes	50 078 979	39 040 387

III.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres consolidés part du Groupe après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2024 à 353.488.673 DT contre 319.267.092 DT au 31 décembre 2023. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de Variation des Capitaux Propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'invest°	Résultats reportés et réserves consolidés	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2023	84 015 979	8 168 220	23 011 321	3 228 717	244 348 751	36 212 856	398 985 844
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	36 212 856	<36 212 856>	-
Situation nette après affectation du résultat 2023	84 015 979	8 168 220	23 011 321	3 228 717	280 561 607	-	398 985 844
Augmentation de capital	-	-	-	-	19 211 744	-	19 211 744
Réduction de capital	-	-	-	-	-	3 312 064	<3 312 064>
Distribution des dividendes	-	-	<22 936 364>	-	-	6 469 229	<29 405 593>
Affectation des réserves légales	-	233 378	-	-	-	233 378	-
Subvention d'investissement	-	-	-	1 000 000	-	-	1 000 000
QP subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	<587 802>	-	-	<587 802>
Variation d'écart de conversion	-	-	-	-	251 093	-	251 093
Ajustement des réserves	-	-	-	-	<607 111>	-	<607 111>
Situation nette au 31/12/2024	84 015 979	8 401 598	74 957	3 640 915	289 402 662	-	385 536 111
Résultat au 31/12/2024	-	-	-	-	-	67 115 984	67 115 984
Capitaux propres avant affectation du résultat	84 015 979	8 401 598	74 957	3 640 915	289 402 662	67 115 984	452 652 095
Part du Groupe	84 015 979	8 401 598	74 957	3 640 915	195 746 423	61 608 801	353 488 673
Part des minoritaires	-	-	-	-	93 656 239	5 507 183	99 163 422

III.11 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2024 à 108.972.328 DT contre 119.179.486 DT au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Emprunts SAH Tunisie	33 437 213	30 360 058
Emprunts Azur Papier	7 005 603	8 841 306
Emprunts SAH Algérie	4 733 070	6 201 217
Emprunts SAH CI	-	280 916
Emprunts Azur Détergent	8 161 378	14 893 319
Emprunts SAH Sénégal	11 054 534	11 357 582
Emprunts SAH TRANSFLECHE	1 381 441	2 017 387
Emprunts Azur Industrie Cosmétique	34 852 438	36 700 491
Emprunts Azur d'Articles Plastiques	8 346 651	8 527 210
Total	108 972 328	119 179 486

III.12 Autres passifs non courants (En DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 3.898.587 DT contre 4.149.432 DT au 31 décembre 2023. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes sociétés du Groupe.

III.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 234.239.802 DT contre 163.699.059 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Fournisseurs SAH Tunisie	92 402 059	55 856 459
Fournisseurs SAHD Algérie	201 737	249 211
Fournisseurs SAH Maroc	1 805 813	2 221 232
Fournisseurs SAH Libye	2 405 911	-
Fournisseurs Azur Papier	33 967 402	15 593 754
Fournisseurs SAH Algérie	17 947 115	28 126 879
Fournisseurs SAH CI	6 388 539	7 901 219
Fournisseurs Azur Détergent	35 990 263	39 868 875
Fournisseurs SAH Sénégal	8 515 098	2 954 842
Fournisseurs TRANSFLECHE	717 340	316 178
Fournisseurs Azur Industrie Cosmétique	27 050 797	9 384 278
Fournisseurs Azur d'Articles Plastiques	5 126 330	1 226 132
Fournisseurs SAH de commerce	1 721 398	-
Total	234 239 802	163 699 059

III.14 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 82.378.217 DT contre 58.855.165 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2023</u>
		<u>Retraité</u>	<u>Publié</u>
Charges à payer	18 663 241	13 895 870	10 216 800
Créditeurs divers	22 462 710	10 801 865	11 786 186
Dettes liées au personnel	15 605 965	13 090 402	10 185 777
Dividendes à payer	372 909	241 309	241 309
Etat Impôts et Taxes	11 275 226	11 245 198	20 649 827
Ristournes à accorder	13 998 166	9 580 521	5 775 266
Total	82 378 217	58 855 165	58 855 165

La colonne 31.12.2023 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

III.15 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 440.376.437 DT contre 386.110.992 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Autres passifs financiers courants SAH Tunisie	219 631 197	182 502 426
Autres passifs financiers courants Azur Papier	104 626 863	84 143 155
Autres passifs financiers courants SAH Algérie	13 664 820	16 314 278
Autres passifs financiers courants Azur Détergent	27 716 266	54 794 192
Autres passifs financiers courants SAH Côte d'Ivoire	8 136 197	8 063 463
Autres passifs financiers courants TRANSFLECHE	3 208 665	1 080 707
Autres passifs financiers courants SAH Sénégal	3 525 074	3 990 808
Autres passifs financiers courants Azur Plastiques	3 491 316	5 063 259
Autres passifs financiers courants Azur Cosmétique	56 133 924	25 647 367
Autres passifs financiers courants SAH Libye	-	4 511 337
Autres passifs financiers courants SAH de commerce	242 115	-
Total	440 376 437	386 110 992

III.16 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 12.453.120 DT contre 28.324.248 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Concours bancaires SAH Tunisie	705 111	1 935 615
Concours bancaires SAHD Algérie	1 322	1 285
Concours bancaires Azur Papier	4 751 045	21 435 626
Concours bancaires SAH Algérie	2 008 655	803 569
Concours bancaires Azur Détergent	8 442	76
Concours bancaires SAH Côte d'Ivoire	717 116	1 370 439
Concours bancaires SAH Sénégal	1 452 546	1 018 613
Concours bancaires Azur Industrie Cosmétique	2 502 269	358 397
Concours bancaires Azur d'Articles Plastiques	-	592 219
Concours bancaires TRANSFLECHE	306 614	808 409
Total	12 453 120	28 324 248

IV. Notes sur l'état de résultat

IV.1 Produits d'exploitation (En DT)

Les produits d'exploitation totalisent 981.989.853 DT en 2024 contre 901.985.011 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Chiffre d'affaires	977 257 157	895 255 056
Autres produits d'exploitation	4 732 696	6 729 955
Total	981 989 853	901 985 011

IV.2 Achats consommés (En DT)

Les achats consommés totalisent 575.935.735 DT en 2024 contre 565.149.560 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Achats de matières premières	528 718 452	515 485 980
Achat d'emballages	45 711 637	48 994 586
Achats de marchandises vendues	1 505 646	668 994
Total	575 935 735	565 149 560

IV.3 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel totalisent 107.698.523 DT en 2024 contre 81.248.996 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Salaires et appointements	92 805 187	70 235 325
Charges de congés à payer	1 484 063	1 161 637
Autres charges du personnel	230 841	179 441
Charges sociales légales	13 178 432	9 672 593
Total	107 698 523	81 248 996

IV.4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 70.845.118 DT en 2024 contre 52.936.434 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Dotations aux amortissements	45 045 904	37 482 404
Dotations aux provisions pour risques et charges	849 972	1 860 161
Dotations aux prov. pour dép. des stocks	6 480 271	3 928 699
Dotations aux provisions pour dép. des comptes clients	6 500 363	10 119 774
Dotations aux provisions pour dép. des autres actifs	3 646 629	588 588
Dotations aux provisions pour dép. des liquidités	9 185	-
Dépréciations des immobilisations	359 128	-
Résorption des charges à répartir et frais préliminaires	8 656 599	3 626 729
Reprise sur provisions stocks	<352 564>	<3 666 749 >
Reprise sur provisions créances clients	<68 311>	<3 172>
Reprise sur provisions autres actifs	<282 058>	-
Reprise sur provisions pour risques et charges	-	<1 000 000>
Total	70 845 118	52 936 434

IV.5 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation totalisent 133.961.511 DT en 2024 contre 122.038.936 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2023</u>
		<u>Retraité</u>	<u>Publié</u>
Frais de publicité	37 066 148	24 737 981	24 737 981
PDR et var de stock de consommables	10 463 794	12 551 080	10 976 262
Electricité	29 346 233	28 496 988	28 496 988
Carburant et maintenance véhicules	5 598 736	4 230 089	4 230 089
Entretien et réparation	9 962 221	8 445 208	8 445 208
Location	7 737 541	5 607 897	5 607 897
Primes d'assurance	3 717 275	2 942 568	2 942 568
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	3 710 287	4 436 217	4 436 217
Transport sur ventes	12 650 350	15 645 631	15 645 631
Frais de déplacements et missions	2 419 091	3 460 690	3 460 690
Frais postaux et de communication	1 003 989	897 545	897 545
Services bancaires et assimilés	3 748 645	3 402 328	3 402 328
Etat, impôts et taxes	5 342 392	4 350 279	2 599 938
Autres charges d'exploitation	1 194 809	2 834 435	6 159 594
Total	133 961 511	122 038 936	122 038 936

La colonne 31.12.2023 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

IV.6 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes totalisent 50.068.613 DT en 2024 contre 48.365.439 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Intérêts	48 493 665	45 808 649
Résultat de change	1 574 948	2 556 790
Total	50 068 613	48 365 439

IV.7 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires totalisent 6.694.601 DT en 2024 contre 936.969 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
QP de la subvention d'investissement inscrite en résultat	587 802	512 666
Produits exceptionnels et autres gains	5 330 581	336 356
Produit sur cession d'immobilisations	776 218	87 947
Total	6 694 601	936 969

IV.8 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires totalisent 3.083.771 DT en 2024 contre 2.379.758 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Charges nettes sur cession d'immobilisations	98 525	102 126
Amendes et pénalités	1 114 148	936 340
Autres pertes ordinaires	1 871 098	1 341 292
Total	3 083 771	2 379 758

V. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Variation des stocks

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>Variation</u>
Stocks de matières premières	258 225 978	218 546 878	39 679 100
Stocks de pièces de rechanges	32 994 272	30 617 476	2 376 796
Stocks produits finis	100 639 814	79 386 503	21 253 311
Stocks de marchandises	1 715 035	-	1 715 035
Total	393 575 099	328 550 857	65 024 242

Variation des créances

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>Variation</u>
Clients	204 853 278	235 698 515	<30 845 237>
Client douteux ou litigieux	36 789 451	11 076 408	25 713 043
Clients effets à recevoir	70 861 009	29 018 179	41 842 830
Total	312 503 738	275 793 102	36 710 636

Variation des fournisseurs

Libellé	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs SAH Tunisie	92 402 059	55 856 459	36 545 600
Fournisseurs SAHD Algérie	201 737	249 211	<47 474>
Fournisseurs SAH Maroc	1 805 813	2 221 232	<415 419>
Fournisseurs SAH Libye	2 405 911	-	2 405 911
Fournisseurs Azur Papier	33 967 402	15 593 754	18 373 648
Fournisseurs SAH Algérie	17 947 115	28 126 879	<10 179 764>
Fournisseurs SAH CI	6 388 539	7 901 219	<1 512 680>
Fournisseurs Azur Détergent	35 990 263	39 868 875	<3 878 612>
Fournisseurs SAH Sénégal	8 515 098	2 954 842	5 560 256
Fournisseurs TRANSFLECHE	717 340	316 178	401 162
Fournisseurs Azur Industrie Cosmétique	27 050 797	9 384 278	17 666 519
Fournisseurs Azur d'Articles Plastiques	5 126 330	1 226 132	3 900 198
Fournisseurs SAH de commerce	1 721 398	-	1 721 398
Total	234 239 802	163 699 059	70 540 743

VI. Note sur les parties liées

a. Transactions avec les partenaires libyens :

- Au 31 décembre 2024, les chiffres d'affaires réalisés par le Groupe SAH avec les partenaires libyens et les soldes en milliers de dinars se présentent comme suit :

En kDT	SAH SA		Azur Détergent		Azur Cosmétiques		SAH Libye	
	Ventes	Solde	Ventes	Solde	Ventes	Solde	Ventes	Solde
Partenaire								
Tacharoukiet El Mawada	-	783	-	-	-	-	-	-
Tacharoukiet El Ofok	54 061	11 210	15 884	1 050	9 098	5 897	-	-
Shariket Annarjes Adouwaliya	9 004	116	-	-	-	-	37 379	<6 235>
Zahrat Al Yassamin	-	-	-	<75>	-	-	-	-
Total	63 065	12 109	15 884	975	9 098	5 897	37 379	<6 235>

b. Jalila MEZNI & Mounir EL JAIEZ

- En vertu de la convention conclue entre la société SAH SA d'une part et le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration d'autre part et portant sur la mise à disposition d'un espace publicitaire sis à la Soukra à titre gracieux afin de lui permettre la fixation des panneaux publicitaires sans contrepartie financière pour une durée d'an allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Les états financiers, arrêtés à la date du 31 décembre 2024, comportent un compte courant créditeur de Madame Jalila MEZNI, Directeur Général Adjoint de la société « Azur Papier SA », de l'ordre 128kDT.

c. Société Douirti

- Les sociétés Azur Détergent SA et Douirti ont convenu de résilier le contrat à l'amiable conformément à la demande formulée par la locataire Azur Détergent SA, et ce en application de l'article 7 du contrat de location signé entre les deux parties le 29 novembre 2019, moyennant le paiement par la locataire Azur Détergent SA d'un dédommagement global et forfaitaire correspondant à la somme du montant de neuf (09) mois de loyer de 2024 soit un montant global de 689kDT.

Suite à la résiliation du contrat, les parties ont conclu en date du 02 janvier 2024, un acte de cession en vertu duquel, le fonds de commerce constitué par la locataire Azur Détergent SA dans l'Entrepôt a été cédé à la bailleuse Douirti suite à la signature de l'acte de résiliation. Les deux parties ont convenu que ladite cession sera effectuée par voie de compensation entre l'indemnité de dédommagement global et forfaitaire suite à la rupture unilatérale du contrat de location due à la bailleuse Douirti d'une part, et la valeur du fonds de commerce telle que déterminée par l'expert judiciaire augmentée du montant de la caution de 225kDT due au locataire Azur Détergent SA.

VII. Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

- La société Azur Papier SA a reçu en date du 30 décembre 2024, un avis d'une vérification approfondie de sa situation fiscale qui porte sur les impôts et taxes suivants :

Impôts & Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
TCL	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Retenues à la source	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes de Formation Professionnelle	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FOPROLOS	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Timbre Fiscal	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FODEC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Avance sur impôt sur les ventes au profit des personnes PP soumises à l'IR selon le régime forfaitaire dans la catégorie BIC	
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	Avril 2020
Contribution Sociale de Solidarité	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023

- La société Azur Papier SA a reçu en date du 16 janvier 2025, un avis d'une vérification sociale de sa situation sociale portant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.
- La société Azur Détergent SA a reçu en date du 19 décembre 2024, un avis d'une vérification approfondie de sa situation fiscale qui porte sur les impôts et taxes suivants :

Impôts & Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Retenues à la source	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes de Formation Professionnelle	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FOPROLOS	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Timbre Fiscal	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
TCL	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FODEC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Contribution Sociale de Solidarité	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Avance sur impôt sur les ventes au profit des personnes PP soumises à l'IR selon le régime forfaitaire dans la catégorie BIC	
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	Avril 2020

- La société SAH Libye a reçu un avis de vérification de sa situation fiscale. À ce titre, les autorités fiscales ont demandé les documents suivants :

Documents	Période
Déclarations IRPP	Depuis la constitution au 31/12/2022
Liste des contrats	Depuis la constitution au 31/12/2022
Déclarations du Chiffre d'affaires	Depuis la constitution au 31/12/2022
Les livres légaux	Depuis la constitution au 31/12/2022
Les relevés bancaires	Depuis la constitution au 31/12/2022
Le détail des charges	Depuis la constitution au 31/12/2022

Par ailleurs, le management du Groupe n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs du Groupe ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IIX. Note sur les engagements hors bilan

SAH Tunisie

Date	Nature	Organisme	Montant	Garantie donnée
1 995	Crédit de Gestion	BNA	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....)
1 995	Crédit de Gestion	UIB	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1 996	Crédit de Gestion	UIB	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1 996	Crédit de Gestion	BNA	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier).
1 996	Crédit de Gestion	BNA	30 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 997	Crédit de Gestion	BNA	60 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 997	Crédit de Gestion	BNA	135 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 997	Crédit de Gestion	UIB	50 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

1 999	Crédit d'investissement (totallement remboursé et main levée en cours)	UIB	478 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1 999	Crédit d'Investissement	BNA	720 000	- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 999	Crédit de Gestion	BNA	795 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1 999	Crédit de Gestion	UIB	970 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2 000	Crédit de Gestion	BNA	400 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 000	Crédit d'investissement	BNA	500 000	- Hypothèque en 1er rang sur la propriété objet du lot n° 135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social)
2 001	Crédit de Gestion	BNA	885 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 001	Crédit de Gestion	BNA	1 250 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 004	Crédit de Gestion	BNA	650 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 004	Crédit de Gestion	UIB	3 185 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

2 005	Crédit de Gestion	BNA	2 725 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) à hauteur de 2,55 mDT - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 005	Crédit de Gestion (contrat chez banque)	UIB	4 150 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2 005	Crédit d'investissement	BNA	3 150 000	<ul style="list-style-type: none"> -Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n° 135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social). - Nantissement au premier rang sur chaine de production "Bébé" d'une valeur de 1,97m€.
2 006	Crédit de Gestion	BTE	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> -Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (Site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2 007	Crédit de Gestion	UIB	1 800 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2 008	Crédit d'investissement	UIB	2 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur lot n° 25 du titre foncier 2062 Béja (Site 5) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.

2 007	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	BTE	1 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (Site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2 009	Crédit D'investissement	BNA	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 010	Crédit de Gestion (Avenant N°2)	BTE	1 800 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2 010	Crédit D'investissement	BNA	6 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2 011	Crédit de Gestion	BIAT	6 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N° 11828 à Mjez El Bab
2 011	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	4 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab -Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....).
2 012	Caution solidaire	Azur Papier	5 930 000	<ul style="list-style-type: none"> - Caution solidaire avec "Azur Papier" au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.

2 013	Crédit d'Investissement	BNA	2 700 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile du titre foncier N°11827 à Mjez EL-Bab. - Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m² revenant actuellement à " Azur Papier".
2 013	Crédit d'Investissement	BIAT	7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur la totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur: <ul style="list-style-type: none"> * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et BIAT - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur le matériel installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba (Site 4) - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur le matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2 013	Crédit d'Investissement	UIB	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur la totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur: <ul style="list-style-type: none"> * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et BIAT - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur le matériel installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba (Site 4) - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur le matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.

2 014	Crédit de Gestion	UBCI	4 100 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2 014	Crédit d'Investissement	UIB	5 000 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) -Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-Bab. -Hypothèque en rang utile : * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan
2 015	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	Attijari Bank de Tunisie	6 100 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2 015	Crédit d'Investissement	UBCI	2 300 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....)
2 015	Crédit d'Investissement	UBCI	5 000 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....)
2 015	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	UBCI	5 000 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El-Bab.
2 015	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	3 600 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) -Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba -Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba -Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 d'une contenance de 45254 m² objets du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan et la parcelle N°25Bis d'une contenance de 14.998 m² objet du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.
2 016	Crédit de Gestion	BH Bank	4 000 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) -Une hypothèque en rang utile portant sur la totalité du titre foncier N°11827 Béja.

2 016	Crédit de Gestion (Avenant)	UIB	4 000 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2 017	Crédit d'investissement	Attijari Bank de Tunisie	6 400 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir.
2 017	Crédit d'investissement	BNA	6 700 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir - Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez Bab.
2 017	Crédit d'Investissement	UIB	7 200 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir - Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez Bab. - Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45 254 m², auprès de l'AFI - Hypothèque sur lot N°25Bis, sis à la zone industrielle Zriba, d'une superficie de 14.998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.
2 017	Crédit de Gestion	ABC Bank	4 100 000	- Hypothèque en rang utile, sur : 1) La totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3452 m², objet du titre N°11827 Béja dénommé « SAH » sis au Nord et à proximité de Mjez Bab - Béja. 2) La totalité de la propriété à vocation industrielle objet du lot N°36 d'une superficie totale approximative de 1454 m², objet du titre foncier N°11 828 dénommé « SAH » sis au nord et à proximité de Mjez Bab Béja
2 018	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	6 400 000	- Hypothèque immobilière en rang utile, portant sur : 1) La totalité de la propriété, objet du titre N°11828 Beja, sis au Nord et à proximité d Mjez Bab, d'une superficie de 1454 m² 2) La totalité de la propriété objet du titre foncier N°11 827 Beja, sis au nord et à proximité de Mjez Bab, d'une superficie globale de 3452 m².

				<p>3) Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para- médicaux et cosmétiques dont le siège social sis au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia-Tunis, ainsi que les unités de production et à créer, immatriculé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le N°B151092003 et comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, - Le droit de bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds, ainsi que les bénéfices de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et ce au cas où l'emprunteuse ne serait pas propriétaire des lieux. <p>- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant ustensiles et installations du mobilier commercial et de tous les accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matières premières et outillage qui pourraient se trouver dans le dit fonds, lors de la réalisation éventuelle du gage.</p>
2 018	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	BH Bank	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile, sur la propriété objet du titre foncier n°11827 Béja d'une superficie de 3452 m², revenant à SAH. - Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce
2 018	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	ABC Bank	4 900 000	<p>-Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « SAH » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab, Béja ;</p> <p>-Hypothèque en rang utile sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « SAH I » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab, Béja ;</p> <p>Telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.</p>
2 018	Crédit Moyen Terme	Attijari Bank de Tunisie	10 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11828 Béja sis au nord et proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie globale de 1454 m²; - Une Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et à proximité de Mjez bab d'une superficie globale de 3452 m²; - Une hypothèque de rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IVde l'Agence Foncière Industrielle « AFI » d'une superficie approximative de 45254m², à distance du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.

				<p>- Une hypothèque en rang disponible portant sur la parcelle N°25BIS du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 14998m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan (une promesse de vente a été conclu entre AFI et SAH.</p> <p>- Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja nord de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 36480m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja (acte de vente enregistré le 25/5/18 sous le N° d'enregistrement 18103181.</p> <p>- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques</p>
2 018	Crédit d'investissement	UIB	3 920 000	<p>- Un nantissement de 1er rang sur un portefeuille d'action à créer : Nantissement sur les actions à souscrire par l'emprunteuse dans le capital de la société Azur Papier dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital, et dont la valeur correspond au montant du prêt objet des présentes soit dix millions cinq cent mille dinars.</p> <p>- Un nantissement au rang utile sur l'ensemble des éléments du fonds de commerce, sans aucune exception ni réserves corporelles et incorporelles consistant à la production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques, sis 05 rue 8610 Z.I Charguia I et à Mjez Bab, comprenant notamment, l enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attaché, le droit au bail des locaux où est exploité le dit fonds de commerce et le matériel fixe, mobile et roulants y attaché ainsi que dépôts, succursales etc... inscrit au registre de commerce auprès du tribunal de première instance Tunis sous le N°B151092003. Au moyen de ce nantissement, la banque aura et exercera les différents éléments des fonds matériels, équipements et outillages ci-dessus désignés, tous les droits actions et privilège conférés par la loi au créancier nanti du gage pour se faire payer sur les prix à en provenir du montant de sa créance en principal, intérêts, frais et accessoires, et ce par préférence à tous autres créanciers non privilégiés</p> <p>- Conformément aux prescriptions de la loi N°2001-19 du 06/02/2001, l'emprunteur confère par les présentes à la banque qui accepte à titre de gage et de nantissement en rang utile le matériel existant et le matériel à acquérir, porté sur la liste jointe. Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local situé au 5 rue 8610 ZI Charguia I Tunis, Mjez Bab, et Béja et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la banque</p>

2 018	Crédit de Gestion	BH Bank	3 000 000	Un nantissement en rang utile conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur l'ensemble sans aucune exception ni reservesdes éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce consistant en une unité de production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques sous la dénomination « LILAS » dont le siège est à la Charguia Tunis, et l'usine à Mjez El-Bab et Béja enregistré au R.C du tribunal de 1ère instance Tunis sous N°B151092003 et qui comprend l'enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, le droit au bail, bénéfice de toutes prorogations et totalité des matériels fixes mobil, roulants outillage et ustensiles des installations des mobiliers commerciaux et de tout accessoires servant à l'exploitation du fonds .
	(Avenant N°2)			Etant donné qu'un nantissement de 8 mDT a été inscrit au profit de la BH Bank au registre des nantissements auprès du T.1ère I./Béja le 16 novembre 2017 sous le N°3890 et auprès du T.1ère I/Tunis le 16 novembre 2017 sous N°NA0125982017, cette hypothèque a été portée à la somme de 11 mDT. - Un hypothèque en rang utile sur toute la propriété objet du titre N°11827-Béja sis a Mjez bab d'une superficie de 3452m² et doit porter toutes ses dépendances actuelles et éventuelles, les servitudes actives et passives , bâtiments constructions et annexes. Etant donnée qu'une hypothèque de 8 mDT, a été inscrit au profit du BH Bank sur le TF°11827-Béja le 17 novembre 2017 dépôt Béja, cette hypothèque a été portée à la somme de 11 mDT.
2 018	Crédit d'investissement	BIAT	9 500 000	- SAH affecte et hypothèque spécialement en faveur BIAT qui accepte en rang utile : La totalité de la propriété sise à Mjez Bab gouvernorat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SAH » La totalité de la propriété sise à Mjez Bab, gouvernorat de Béja d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé « SAH"
2 018	Crédit de Gestion	BIAT	13 500 000	- SAH affecte spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte à titre de gage et nantissement de rang utile, à hauteur de 6 mDT, selon les articles 236 et suivants du code commerce l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab, Béja, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de tunis.
2 018	Crédit d'investissement	BIAT	1 600 000	- La société SAH affecte et hypothèque spécialement en faveur BIAT qui accepte en rang utile : 'La totalité de la propriété sise à Mjez El-Beb gouvernerat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SAH » La totalité de la propriété sise à Mjez El-Beb, gouvernerat de Béja, d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé « SAH »

2 019	Crédit d'investissement	BNA	1 200 000	<p>- Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le N° B151092003 consistant en une unité de fabrication de produits hygiéniques, beauté et para pharmaceutiques sis à Charguia.</p> <p>- Nantissement en 1er rang affectant le matériel à acquérir et ce conformément à la loi 2001-19. En conséquence, le privilège résultant du nantissement susvisé sera inscrit sur le registre tenu à cet effet par le greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis.</p> <p>- Une hypothèque en rang utile pour la totalité de la propriété dénommée « Société d'Articles Hygiéniques » objet du TF N°11827 Béja.</p>
2 019	Crédit de Gestion	BNA	7 300 000	<p>- Un nantissement de rang utile sur son fonds de commerce et matériel inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous N°151092003 consistant en une unité de fabrication de produits hygiéniques et para pharmaceutiques sis à la Charguia</p> <p>- Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété dénommée « SAH » objet du TF N°11827 Béja.</p>
2 019	Crédit d'investissement	BIAT	2 900 000	<p>NANTISSEMENT DE MATERIEL</p> <p>Un nantissement et gage de premier rang sur le matériel porté sur les factures (VENUS, UNIVERSA WRAPPING MACHINE), ce nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés audit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local, ce Matériel nanti restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba IV.</p>
2 019	Crédit d'investissement	Attijari Bank de Tunisie	2 000 000	<p>A) GARANTIE IMMOBILIERE</p> <p>Une hypothèque immobilière de rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du T.F N°11828 Béja sis à Mjez bab , superficie 1454 m².</p> <p>Une hypothèque immobilière de rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du T.F N°11827 Béja sis à Mjez bab, superficie 3452 m²</p> <p>B) NANTISSEMENT</p> <p>Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production de produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques.</p> <p>Un nantissement de 1er rang sur matériel à acquérir (conservation des biens donnés en garantie).</p>

2 020	Crédit d'investissement	ATB	16 700 000	<p>1) Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés.2) Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds</p> <p>3) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja</p> <p>4) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m²et objet du titre foncier N°11828 Béja</p>
2 020	Crédit D'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	15 000 000	<p>A) GARANTIES IMMOBILIERES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la parcelle N° 25 Bis du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 14998 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja Nord, de l'AFI d'une superficie approximative de 36480 m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja. (Acte de vente enregistré le 25/05/2018 sous le N° d'enregistrement 18103181).

				<p>B) NANTISSEMENT</p> <p>- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques, dont siège social est au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia, ainsi que les unités de production existantes et à créer ayant pour identifiant unique N°0492586Z, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.</p> <p>- Un nantissement de 1er rang sur le matériel à acquérir</p>
2 020	Crédit de Gestion	ATB	12 000 000	<p>1) Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés.</p> <p>2) Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds</p> <p>3) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja</p> <p>4) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m² et objet du titre foncier N°11828 Béja</p>
2 020	Crédit de Gestion	BNA	13 500 000	<p>A) GARANTIE MOBILIERE</p> <p>- Un nantissement de rang utile sur son fonds de commerce et matériels inscrites au registre tenu à cet effet par registre national des entreprises sous le N°0492586Z, consistant en une unité de produits hygiéniques, beauté et para pharmaceutiques sis à Charguia, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds de commerce, la totalité du matériel fixe, roulant, mobile servant à l'exploitation du dit fonds, ainsi que divers matériels, instruments, et ustensiles qui pourraient se trouver sur le dit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.</p> <p>Le présent nantissement s'étend également à tous objets et toutes marchandises qui seraient ajoutés au dit fonds au fur et à mesure de leur incorporation.</p> <p>B) GARANTIE IMMOBILIERE.</p>

				Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827 Béja
2 020	Crédit d'Investissement	BIAT	4 500 000	<p>Un gage et nantissement de 1er rang sur le matériel objet du crédit.</p> <p>Le présent nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés au dit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local.</p> <p>Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba 4, et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à la caution sans l'accord express et écrit de la BIAT.</p>
2 020	Crédit d'Investissement	UBCI	2 100 000	Un gage et un nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI qui accepte conformément à la loi N°2001-19 du 06/02/2001, et à la loi N°52-2018 du 29/10/2018 relative au registre national des entreprises, l'outillage et le matériel d'équipement professionnel, dont la liste est annexée au contrat et qui y fera partie intégrante.
2 021	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	6 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des hypothèques immobilières sur les propriétés objet des titres fonciers N°11828 Béja et N°11827 Béja de Six Millions de Dinars. - Extension du nantissement du fonds de commerce à hauteur de 6 mDT.
2 021	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. - Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja <p>Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporel et incorporels composant les fonds de commerce ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. - Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. - Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. <p>Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation</p>

				téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2 022	Crédit de Gestion	Amen Bank	28 000 000	<p>- Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja.</p> <p>- Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja.</p> <p>Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporel et incorporels composant les fonds de commerce ci-après :</p> <p>- Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab.</p> <p>- Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan.</p> <p>- Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja.</p> <p>Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.</p>
2 022	Crédit de Gestion	BTL	4 200 000	<p>- Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....).</p> <p>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.</p> <p>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).</p>
2 022	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	5 000 000	<p>- Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m².</p> <p>- Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m².</p>

				<ul style="list-style-type: none"> - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la parcelle N° 25 Bis du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 14998 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja Nord, de l'AFI d'une superficie approximative de 36480 m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja. - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques, dont siège social est au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia, ainsi que les unités de production existantes et à créer ayant pour identifiant unique N°0492586Z, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.
2 022	Crédit de Gestion	UIB	11 150 000	<p>Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel ET outillage d'exploitation. - Hypothèque en rang utile sur les lots de terrains N° 55-56-57-58-59 et 60, d'une superficie de 45254 m², situés à la Zone Industrielle Zriba IV, du lotissement de l'AFI objet du titre foncier N°7248/21455, sujet de la promesse de vente N°13/1206/0029. - Hypothèque en rang utile sur le lot du terrain N°25 Bis, d'une superficie de 14998 m², situé à la zone industrielle Zriba IV, du lotissement de l'AFI objet du titre foncier N°7248/21422, sujet de promesse de vente N°13/1206/0014.
2 022	Crédit d'Investissement	UBCI	4 800 000	<p>Un gage et un nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI qui accepte conformément à la loi N°2001-19 du 06/02/2001, et à la loi N°52-2018 du 29/10/2018 relative au RNE des entreprises, l'outillage et le matériel d'équipement professionnel, dont la liste est annexée au contrat et qui y fera partie intégrante.</p>
2 022	Crédit d'Investissement	BIAT	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque du premier rang la totalité de la propriété sise à la Charguia, Tunis, d'une contenance de 21 a 58 ca, faisant l'objet du titre foncier N°209194 Tunis, dénommé « JALILA » et des titres de propriété.

2 022	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	11 000 000	<p>- Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja.</p> <p>- Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja.</p> <p>Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. - Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. - Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. <p>Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.</p>
2 022	Crédit de Gestion	BIAT	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du TF N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². - Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du TF N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². - Nantissement et gage de rang utile, du fonds de commerce, conformément aux prescriptions du décret du 18-07-1927 ainsi qu'aux articles 236 et suivant du code commerce, de l'ensemble sans aucune exception, ni réserves des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab gouvernorat de Béja , inscrit au R.N.E N°0492586Z, et comprend notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, ainsi que le droit du bail des lieux dans lesquels est exploité le fonds, le bénéfice de toutes prorogations et de droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et la totalité des matériels fixes, mobiles et roulants, des outillages et ustensiles, des installations du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation de ce fonds.

2 023	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	2 000 000	<p>- Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja.</p> <p>- Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja.</p> <p>Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. - Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. - Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. <p>Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.</p>
2 023	Crédit de Gestion	Amen Bank	2 000 000	<p>- Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja.</p> <p>- Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja.</p> <p>Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. - Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. - Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. <p>Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le</p>

				matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, ainsi que les équipements de téléphonie, petits matériels, machines, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2 023	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	13 000 000	- Extension des hypothèques immobilières sur les propriétés objet des titres fonciers N°11828 Béja et N°11827 Béja de Six Millions de Dinars. - Extension du nantissement du fonds de commerce à hauteur de 6 mDT.
2 023	Crédit de Gestion	UBCI	22 550 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El-Bab.
2 023	Crédit d'Investissement	BIAT	2 800 000	A titre de garantie immobilière, la société "SAH" affecte et hypothèque spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte en hypothèque de premier rang la totalité de la propriété constituée par le lot N°43 du plan de lotissement de la zone industrielle de Zriba 4, Zaghouan, d'une superficie approximative de 23 952 m ² , à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan, acquise auprès de l'A.F.I suivant acte SSP de vente en date du 18/11/2020, enregistré au recette de finances, cité administrative Zaghouan le 28/12/2020, Quittance N°69116, enregistrement N°20104004.
2023	Crédit de Gestion	ATB	5 500 000	- Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment : L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. - Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m ² objet du titre foncier N°11827 Béja Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m ² et objet du titre foncier N°11828 Béja

2024	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	4 000 000	Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des Produits Hygiéniques, para-médicaux et cosmétiques, dont siège social est sis au N°5 Rue 8610, Z.I CHARGUIA I.
2024	Crédit de Gestion Avenant N°2	ABC Bank	6 800 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile, en faveur ABC sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja - Hypothèque en rang utile, en faveur ABC, sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « I Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja <p>Telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserves. Un nantissement donné en rang utile sur le fonds de commerce de production des produits hygiéniques, de beauté et paramédicaux exploité dans les sites de production sis à la zone industrielle Medjez El Bab objet du TF N°11827 Béja et du TF N°11828 Béja, la zone industrielle de Béja objet du TF N°20062 Béja et du TF N°18801 Béja et la zone industrielle Zriba IV objet du TF N°10801 Zaghouane et du TF N°11051 Zaghouane Une cession de délégation d'assurance incendie, dégât des eaux et inondation, encours de validité, déléguée au profit de Bank ABC Tunisie couvrant les propriétés données en garanties telles que décrites ci- dessus.</p>
2024	Crédit de Gestion (Avenant N°7)	BTL	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m² - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).

2024	Crédit de Gestion	ATB	2 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m² - Nantissement en rang utile, conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant situé à Tunis, 5 Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I, ainsi que l'unité de production situé à Mjez El-Bab, Gouvernerat de Béja, inscrit au RNE sous l'identifiant unique N°0492586Z. - Nantissement en rang utile, conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6/02/2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel (Ligne de production complète couches pull up pour adultes de 16.448kDT.
2024	Crédit de Gestion	BIAT	13 750 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m² - Nantissement et gage de rang utile, à concurrence de Six Millions de dinars du fonds de commerce conformément aux prescriptions du décret du 18-07-1927 ainsi que les articles 236 et suivant du code commerce, l'ensemble sans aucune exception, ni réserves des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, para-médicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab gouvernorat de Béja, inscrit au R.N.E N°0492586Z, et comprend notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, ainsi que le droit du bail des lieux dans lesquels est exploité le fonds, le bénéfice de toutes prorogations et de droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et la totalité des matériels fixes, mobiles et roulants, des outillages et ustensiles, des installations du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation de ce fonds.
2024	Crédit d'Investissement	BIAT	5 000 000	Nantissement et gage en premier rang, le matériel porté sur une liste jointe au contrat en annexe, et ce conformément aux prescriptions de la loi N°2001-9 DU 06/02/2001. Ce nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés audit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local.
2024	Crédit d'Investissement	BIAT	4 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m²

Autres engagements hors bilan

- La société SAH SA a accordé en 2024, une lettre de confort de 480mDZD (équivalent à 11,2mDT) au profit de la banque FRANSBANK AL DJAZAIER pour garantir une ligne de crédit de gestion engagée par la société SAH Algérie.
- La société SAH SA a accordé en 2024, une lettre de confort de 150mDZD (équivalent à 3,5mDT) au profit de la banque Gulf Bank Algérie pour garantir une ligne de crédit de gestion engagée par la société SAH Algérie.
- En décembre 2024, la société SAH SA a accordé une lettre d'intention forte au profit d'Orabank Sénégal afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 850mFCFA (équivalent à 4,3mDT) sollicitée par la société SAH Sénégal.
- En mai 2024, la société SAH SA a accordé une lettre de confort au profit de la banque BSIC Sénégal afin de garantir un Crédit à Moyen Terme de 1.925mFCFA (équivalent à 9,7mDT) pour acquisition de terrain et construction de l'usine, un financement du déficit de trésorerie de 200mFCFA (équivalent à 1mDT) et des financements des importations pour 400mFCFA (équivalent à 3mDT) sollicités par la société SAH Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une garantie autonome pour un crédit moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 680mFCFA (équivalent à 3,4mDT) en faveur de la BSIC Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une lettre de garantie pour un crédit moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 240mFCFA (équivalent à 1,2mDT) en faveur de la BSIC Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2019, une garantie bancaire pour un crédit moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 1.300mFCFA (équivalent à 6,6mDT) en faveur de la CBAO.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une lettre de confort de 2.600mFCFA (équivalent à 13,4mDT) au profit de la banque BCICI pour garantir des lignes spot, les cautions et les découverts engagés par la société SAH Côte d'Ivoire.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une garantie autonome pour plusieurs concours bancaires engagés par la société SAH Côte d'Ivoire d'un montant global de 1.550 mFCFA (équivalent à 8 mDT) en faveur de la banque BSIC Côte d'Ivoire.
- La société SAH SA a accordé en 2023, une lettre de confort de 2.850kDT au profit de la banque Amen Bank pour garantir un crédit et une ligne de crédit de gestion engagés par la société TRANSFLECHE SARL.
- La société SAH SA s'est portée en 2023, comme caution solidaire au profit de le société Azur Industrie Cosmétique pour garantir une ligne de crédit de gestion de 17.000kDT et un Crédit à Moyen et Long Terme de 9.000kDT au profit de la banque Amen Bank.
- La société SAH SA s'est portée en 2023, comme caution solidaire au profit de la société Azur Industrie Cosmétique pour garantir une ligne de crédit de gestion de 17.500kDT et un Crédit à Moyen et Long Terme de 10.000kDT au profit de la banque BIAT.
- La société SAH a accordé en 2024 une caution solidaire en faveur de la société SAH de commerce à concurrence de 716kDT outre les intérêts frais et accessoires et ce en couverture d'une lettre de crédit d'un montant de 228kUSD auprès de la banque BNA Bank.

- La société SAH a accordé en 2024 une caution solidaire en faveur de la société SAH de commerce à hauteur de 1.170kDT outre les intérêts et les frais accessoires et ce en couverture d'une lettre de crédit d'un montant de 354kUSD auprès de la banque BNA Bank.

Azur Papier SA

Date	Montant	Organisme	Nature	Garantie Donnée
04/09/2014	11 500 000	Attijari Bank	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque de 1^{er} sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m². • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
13/04/2015	5 300 000	BTL	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque de 1^{er} sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m². • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
25/05/2015	5 900 000	BNA	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque de 1^{er} sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m². • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
22/02/2016	6 100 000	UIB	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque sur lot N°27 & 29 d'une superficie de 3.393m² sis à la Mjez Beb ; • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
16/09/2016	4 250 000	UBCI	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque de 1^{er} sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m². • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
17/02/2017	7 200 000	BIAT	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque sur la totalité de terrain et construction du projet ; • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.

17/05/2017	4 000 000	UIB	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque sur la totalité de terrain et construction du projet ; • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
06/05/2019	10 000 000	BH Bank	Crédit CMT	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque de 1^{er} sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m². • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
31/03/2021	3 230 000	Amen Bank	Crédit CMT	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque de 1^{er} sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m². • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
18/03/2024	11 400 000	ATB	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m² • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
18/03/2024	1 500 000	Attijari Bank	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m² • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
18/04/2024	19 500 000	Amen Bank	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m² • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
23/04/2024	16 400 000	UIB	Crédit de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une hypothèque sur le lot n°29 sis à Zriba 4 d'une superficie approximative de 50.000 m² • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels

Azur Détergent SA

Date	Banque	Montant	Garantie Donnée
2018	Attijari Bank	11 000 000	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan• Hypothèque immobilière de premier rang en paru- passu avec l'Amen Bank sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan• Nantissement sur fonds de commerce de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank• Nantissement sur matériel de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank
2018	Amen Bank	10 000 000	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan• Hypothèque immobilière de premier rang en paru- passu avec Attijari Bank sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan• Nantissement sur fonds de commerce de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank• Nantissement sur matériel de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank
2018	BNA	9 000 000	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BH sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan.• Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BH sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan• Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent.• Nantissement en premier rang sur matériel.

2019	BH	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. • Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. • Nantissement en premier rang sur matériel.
2019	Amen Bank	23 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank, La BH et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. • Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec Attijari Bank, BH et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. • Nantissement en premier rang sur matériel.
2019	BH	14 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. • Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. • Nantissement en premier rang sur matériel.
2019	Attijari Bank	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, BH et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. • Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, BH et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. • Nantissement en premier rang sur matériel.

2019	BNA	7 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et BH sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. • Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et BH sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. • Nantissement en premier rang sur matériel.
2020	BIAT	3 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement en premier rang sur matériel.
2023	BIAT	4 639 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque nantissement sur matériel de la même valeur Z.I Zriba. Matériel équipement et outillages.
2023	BIAT	21 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque immobilière Z.I Zriba titre n°1080 a hauteur de 15 000 000. • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce en matériel et unité de production.
2023	BNA	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> • Nantissement en rang utile sur matériel. • Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce inscrit au RNE sous le N° 1487623 K consistant en une unité de fabrication de produits détergents sis à la ZI Charguia I à Tunis.
2024	ABC Bank	6 300 000	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank, BNA et BH sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. • Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et BH sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan

Azur d'Articles Plastiques

Date	Nature	Organisme	Montant en DT	Garantie donnée
05/09/2022	CMT	Amen Bank	6 000 000	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque Immobilière en Premier Rang et en Pari-Passu avec BNA sur la totalité de la propriété constituée par les parcelles N°62 ,63 du plan de lotissement du titre foncier N°21422 ZAGHOUAN devenu titre foncier N°7248 ZAGHOUAN, dressé par l'AFI à distraire du titre foncier N°21422 d'une superficie approximative de 10836 m² sis à la zone industrielle de « HAMMAM ZRIBA » Zaghouan.• Un Nantissement sur le fonds de commerce en Premier Rang et en Pari-Passu avec BNA• Un Nantissement de Matériel en Rang utile en Pari-Passu avec BNA sur la totalité du matériel à acquérir servant à l'exploitation du fonds de commerce qui sera installé à la zone industrielle « HAMMAM ZRIBA » Zaghouan immatriculé au RNE sous l'identifiant N°1747977 H.
20/10/2022	CMT	BNA	5 200 000	<ul style="list-style-type: none">• Un Nantissement en Premier Rang sur le fonds de commerce en Pari-Passu avec les autres bailleurs de fonds.• Un Nantissement en Premier Rang de Matériel et outillage en Pari-Passu avec les autres bailleurs de fonds.• Hypothèque Immobilière en Premier Rang en Pari-Passu avec les autres bailleurs des fonds : sur les lots N°62 et N°63 d'une superficie de 10836 m² à distraire du TF N°21422 ZAGHOUAN, Revenant à la caution solidaire et hypothécaire « STE AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE »

Azur Industrie Cosmétique

Date	Montant	Organisme	Nature	Garantie Donnée
28/10/2022	6 000 000 DT	Amen Bank	Crédit CMT	<ul style="list-style-type: none">• Une caution solidaire sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet.
28/10/2022	5 200 000 DT	BNA	Crédit CMT	<ul style="list-style-type: none">• Une caution solidaire sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet.
29/12/2022	10 000 000 DT	BIAT	Crédit CMT	<ul style="list-style-type: none">• Une hypothèque sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet ;• Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
29/12/2022	10 000 000 DT	Amen Bank	Crédit CMT	<ul style="list-style-type: none">• Une hypothèque sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet ;• Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
30/06/2023	9 000 000 DT		Crédit CMT	
05/07/2023	17 000 000 DT		Enveloppe de crédit de gestion	
22/06/2023	10 800 000 DT	UIB	Crédit CMT	<ul style="list-style-type: none">• Une hypothèque sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet ;• Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
29/10/2024	9 000 000 DT	BIAT	Crédit CMT	<ul style="list-style-type: none">• Une hypothèque sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet ;• Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.

TRANSFLECHE

Date	Banque	Montant	Garantie Donnée
2022	ATB	1 282 000	<ul style="list-style-type: none">• Nantissement de 1^{er} rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, sur le matériel à acquérir et qui sera installé au local situé à Tunis, Rue 8610 N°5, Z.I Charguia 1, ainsi qu'à l'unité de production, située à la Z.I Zriba Zaghouan.• Gage et nantissement à la vente à crédit des véhicules, les véhicules ci-après désignés, ayant les immatriculations suivantes : 3954 TU 218 - 3950 TU 218 - 3951 TU 218 - 3952 TU 218 - 3958 TU 218 - REM 113496 - REM 113495 - REM 113494 - REM 113493 - REM 113492
2023	Amen Bank	1 850 000	<ul style="list-style-type: none">• Nantissement du matériel roulant sur les véhicules ci-après désignés ayant les immatriculations suivantes : 5701 TU 209 - 7872 TU 214 - 5704 TU 209 - REM 109349 - 9954 TU 208 - 5700 TU 209 - REM 109348 - REM 109347 - 5267 TU 209 - 5494 TU 209 - 5197 TU 209 - 5270 TU 209 - 5496 TU 209 - 5205 TU 209 - 5498 TU 209 - 5191 TU 209 - 5276 TU 209 - 510 TU 212 - 509 TU 212 - 508 TU 212 - 511 TU 212 - 512 TU 212 - 507 TU 212 - 506 TU 212

SAH Sénégal

Banque	Nature	Montant	Garantie Donnée
ORA BANK	Crédit de gestion	850 000 000 FCFA (équivalent à 4,3mDT)	<ul style="list-style-type: none">• Nantissement du fonds de commerce
BSIC	CMT	680 000 000 FCFA (équivalent à 3,4mDT)	<ul style="list-style-type: none">• Nantissement du fonds de commerce
BSIC	CMT	1 925 000 000 FCFA (équivalent à 9,8mDT)	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque ferme de premier rang avec clause de portée générale sur le TF/13502 R• Gage des matériels
CBAO	CMT	1 300 000 000 FCFA (équivalent à 6,6mDT)	<ul style="list-style-type: none">• Contre garantie bancaire d'Attijari Tunisie

SAH Algérie

Banque	Montant	Garantie Donnée
SGA	108 000 000 DA (équivalent à 2,5mDT)	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque de 1^{er} rang
AGB	100 000 000 DA (équivalent à 2,3mDT)	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque de 2eme rang
AGB	150 000 000 DA (équivalent à 3,5mDT)	<ul style="list-style-type: none">• Lettre de confort du groupe SAH Tunisie
FRANSABANK	480 000 000 DA (équivalent à 11,3mDT)	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque de 3eme rang

Effets escomptés non échus Groupe

Les effets escomptés et non échus du Groupe « SAH » s'élèvent au 31 décembre 2024 à 80.268kDT. Ils se présentent comme suit :

<u>En kDT</u>	<u>31.12.2024</u>
Effet Escomptés Non Echus SAH Tunisie	32 512
Effet Escomptés Non Echus ADET	23 083
Effet Escomptés Non Echus ACOS	24 443
Effet Escomptés Non Echus SAH de commerce	230
Total Effets Escomptés Non Echus	80 268



Tunis, le 22 mai 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la société « Société d'Articles Hygiéniques - SAH »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I –Tunis**

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « Société d'Articles Hygiéniques – SAH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du groupe) de 353.488.673 dinars y compris le résultat bénéficiaire (part du groupe) de l'exercice s'élevant à 61.608.801 dinars ainsi que la part des minoritaires dans les capitaux propres de 99.163.422 dinars.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note VII des états financiers, qui indique que :

- La filiale Azur Papier SA fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. La même filiale fait également l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;
- La filiale Azur Détergent SA fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 ; et
- La filiale SAH Libye fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes pour la période allant de la date de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2022.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces contrôles ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Description de la question clé d'audit

Les stocks, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2024 pour un montant net de 380.596.629 DT, représentent un des postes les plus importants des états financiers du groupe SAH. Au 31 décembre 2024, la provision sur les stocks s'élève à 12.978.470 DT.

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré pour les éléments achetés (matières premières, pièces de rechange et marchandises), et au coût de production pour les éléments produits (produits finis et semi-finis), ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Réponse d'audit

Nous avons examiné, évalué et testé le fonctionnement des contrôles pertinents en place liés au processus de la valorisation des stocks. Nos travaux ont aussi consisté à :

- Valider l'existence physique des stocks à la date de clôture ;
- Vérifier que l'évaluation des coûts d'entrée en stock est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock ;
- Tester le calcul du coût moyen pondéré des matières premières et des pièces de rechanges et du coût de production des produits finis et semi-finis ; et
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère SAH SA.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion Groupe du Conseil d'Administration de la société mère SAH SA et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société mère SAH SA par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société mère SAH SA et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés du Groupe SAH ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société mère SAH SA semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion Groupe du Conseil d'Administration de la société mère SAH SA, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration de la société mère SAH SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction du Groupe SAH SA qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du Groupe SAH de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère SAH SA.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé l'existence de l'irrégularité décrite ci-après :

La société mère SAH SA ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 15 août 2019.

Administrateurs indépendants et administrateur représentant les minoritaires :

En application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, le Comité de nomination des administrateurs indépendants ainsi que de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de la Société SAH SA s'est réuni le 27 juin 2024. Lors de cette réunion, le Comité a étudié, sélectionné et évalué les dossiers reçus au siège de la société SAH SA à la suite de l'appel à candidatures pour les postes suivants :

- Administrateur indépendant pour les exercices 2024-2025-2026
- Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'administration pour les exercices 2024-2025-2026

Après avoir reçu l'avis du Conseil du Marché Financier sur la liste des candidats éligibles, l'Assemblée Générale Elective a été réunie en date du 9 mai 2025 et a élu un administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Cette nomination sera par la suite ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire prévu le 12 juin 2025.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2025 approuvera la sélection d'un nouvel administrateur indépendant parmi une liste de 3 candidats, précédemment acceptée par le Conseil du Marché Financier.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Conseil Audit Formation

Cabinet HAYET LABIDI

Abir Matmti

Hayet Labidi

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Ziyed Mutuelleville -1082 Tunis Mahrajène-

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 Juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Khaled THABET (C.K.T AUDIT & CONSEIL).

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2024 31 décembre 2023

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés		Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles	3		14 528	14 528
Moins : amortissements			-14 528	-13 951
			-	577
Immobilisations corporelles	3		1 651 658	1 684 888
Moins : amortissements			-1 257 453	-1 214 688
			394 205	470 200
Immobilisations financières	4		7 957 091	8 044 581
Moins : provisions			-1 724 880	-1 757 322
			6 232 211	6 287 259
Titres mis en équivalence	5		-	-
Actifs d'impôt différé	6		1 666 696	442 350
Total des actifs non courants			8 293 112	7 200 386

ACTIFS COURANTS

Stocks	7		62 937 256	47 141 534
Moins : provisions			-87 695	-87 695
			62 849 561	47 053 839
Clients et comptes rattachés	8		425 821	546 136
Moins : provisions			-190 071	-194 408
			235 750	351 728
Autres actifs courants	9		4 938 361	2 513 834
Moins : provisions			-46 257	-46 267
			4 892 104	2 467 567
Placements et autres actifs financiers	10		545 765	534 205
Liquidités et équivalents de liquidités	11		162 622	363 612
Total des actifs courants			68 685 802	50 770 951
TOTAL DES ACTIFS			76 978 914	57 971 337

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2024 31 décembre 2023

		Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES				
	Capital social		5 050 500	5 050 500
	Réserves consolidées		25 791 774	28 131 750
	Résultat consolidé		-2 501 388	-2 846 051
	Total des capitaux propres du groupe	12	28 340 886	30 336 199
	Réserves minoritaires		506 308	501 496
	Résultat minoritaires		5 426	4 811
	Total intérêts minoritaires		511 734	506 307
	Total des capitaux propres avant affectation		28 852 620	30 842 506
PASSIFS				
Passifs non courants				
	Emprunts	13	19 987 940	12 329 096
	Autres passifs financiers	14	283 187	369 663
	Provisions	15	925 313	1 003 805
	Total des passifs non courants		21 196 440	13 702 564
Passifs courants				
	Fournisseurs et comptes rattachés	16	6 263 532	2 975 651
	Autres passifs courants	17	8 237 394	2 141 294
	Concours bancaires		-	-
	Autres passifs financiers	18	12 428 928	8 309 322
	Total des passifs courants		26 929 854	13 426 267
	Total des passifs		48 126 294	27 128 831
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		76 978 914	57 971 337

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
(Montants exprimés en dinars)

Notes Exercice clos le 31 décembre 2024 Exercice clos le 31 décembre 2023

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
	Ventes de biens immobiliers	19	358 544	6 620 185
	Autres produits d'exploitation	20	31 152	32 802
	Total des produits d'exploitation		389 696	6 652 987
CHARGES D'EXPLOITATION				
	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	21	15 795 722	635 321
	Achats de terrains		-	-
	Achats d'études et de prestations de services	22	-423 693	-296 245
	Achats de matériels, équipements et travaux	23	-13 007 795	-4 975 287
	Charges de personnel	24	-2 234 212	-2 208 004
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	25	-13 066	-188 849
	Autres charges d'exploitation	26	-638 856	-681 927
	Total des charges d'exploitation		-521 900	-7 714 991
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-132 204	-1 062 004
	Charges financières nettes	27	-3 188 348	-2 022 799
	Produits des placements	28	75 474	39 302
	Autres gains ordinaires	29	120 219	209 344
	Autres pertes ordinaires	30	-40 571	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		-3 165 430	-2 836 157
	Impôt sur les sociétés		669 468	-5 083
	Résultat des activités ordinaires après impôt		-2 495 962	-2 841 240
	Eléments extraordinaires		-	-
	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES		-2 495 962	-2 841 240
	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 495 962	-2 841 240
	Part du groupe		-2 501 388	-2 846 051
	Part des minoritaires		5 426	4 811

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
(Montants exprimés en dinars)

Notes Exercice clos le 31 décembre 2024 Exercice clos le 31 décembre 2023

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
		-2 501 388	-2 846 051
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net		
	Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées	5 426	4 811
	Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
	Variation des actifs d'impôt différé	-670 895	-11 129
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	-36 019	142 754
	▪ Variations des :		
	- Stocks	-15 795 722	-635 321
	- Clients	120 315	12 122
	- Autres actifs	-2 424 527	-789 840
	- Autres passifs financiers	-86 476	-26 482
	- Fournisseurs et autres passifs	9 377 679	-198 545
	▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-47 016	-120 032
	▪ Dividendes sur titres de participation	-42 536	-35 607
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-12 101 159	-4 503 320
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	47 147	141 180
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 820	-129 036
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	87 490	204 690
	Décaissements pour acquisition d'actifs financiers	-11 560	-58 896
	Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers	-	-
	Dividendes reçus	42 536	35 607
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	162 793	193 545
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-	-505 050
	Encaissements provenant des emprunts	17 200 000	11 250 000
	Remboursements d'emprunts	-5 667 989	-7 386 620
	Fonds social (variation)	-47 375	-46 435
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	11 484 636	3 311 895
	Incidence des variations du périmètre de consolidation	-	-
	VARIATION DE TRÉSORERIE	-453 730	-997 880
	Trésorerie au début de l'exercice	363 612	1 361 492
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	-90 118	363 612

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Présentation du Groupe

Le Groupe ESSOUKNA se compose, comme le montre le tableau suivant, de trois sociétés opérant, en Tunisie, dans deux domaines d'activités, à savoir la promotion immobilière et la prise de participations :

Société	Forme juridique	Activité	% de contrôle et d'intérêt	Position dans le groupe
Société ESSOUKNA	Société anonyme	Promotion immobilière	100%	Société mère
Société ZIED	SARL	Prise de participations	62,01%	Filiale
Immobilière des Œillets	Société anonyme	Promotion immobilière	22,22%	Ets associée

Le Groupe ESSOUKNA fait partie du Groupe SIMPAR qui fait lui-même partie du Groupe Banque Nationale Agricole (BNA).

2. Présentation de la Société mère

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA).

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA a réalisé plusieurs projets pour son propre compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Œillets, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

Suite Note N°1

La structure du capital de la Société ESSOUKNA se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,63%
CTAMA	192 340	192 340	3,81%
BEN HAMADI KAIS	191 359	191 359	3,79%
KECHAOU CHEDLY	91 207	91 207	1,81%
GORGI MOHAMED IYADH	82 133	82 133	1,63%
CHAOUCH RIADH	69 600	69 600	1,38%
FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,29%
FCP SÉCURITÉ	60 000	60 000	1,19%
Autres actionnaires	781 998	781 998	15,47%
TOTAL	5 050 500	5 050 500	100%

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2024 conformément aux dispositions de la loi n°96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes, dont notamment les Normes Comptables NCT 35, relative aux états financiers consolidés, et NCT 36, relative aux participations dans les entreprises associées, publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation dans les états financiers des transactions et autres événements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 se résument comme suit :

2.1. Consolidation

➤ **Filiales**

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

Suite 1 Note N°2

➤ **Entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état de résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

➤ **Périmètre de consolidation**

Les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe dans les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation qui leur sont appliquées se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société ESSOUKNA	100%	100%	I.G.
Société ZIED	62,01%	62,01%	I.G.
Immobilière des Œillets	22,22%	22,22%	M.E.

2.2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable NCR 02, relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la Société ESSOUKNA et rachetées dans l'optique de réguler les cours en bourse ou encore celles qui sont détenues par les filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés également au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

2.3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société du Groupe. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.5. Titres de participations non consolidables

Les titres de participation non consolidables sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation non consolidables sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.6. Stocks

➤ Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

À compter de l'exercice 2018 et suite à l'évolution de la conjoncture (un projet n'est plus commercialisable sur une période de trois ans), les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks finis sont comptabilisées en appliquant la procédure suivante :

Suite 4 Note N°2

Pour les projets achevés dont le procès-verbal de récolement a été obtenu depuis 5 ans et pour les lotissements dont la réception définitive par les autorités compétentes date de 5 ans, une mission d'expertise est confiée à un expert qualifié en vue d'évaluer le prix de vente du m² :

- a) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est supérieur au coût de revient comptable du m², aucune provision n'est à comptabiliser ;*
- b) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est inférieur au coût de revient comptable du m², une provision est à comptabiliser pour les locaux ou les lots non promis à la vente à la date de l'arrêté de la situation comptable. Le montant de la provision est la différence entre la valeur d'expertise et la valeur comptable.*

2.7. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par les Sociétés du Groupe se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC-57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.8. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le cadre conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

Suite 5 Note N°2

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les charges d'emprunt supportées par la Société du Groupe sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de l'entité, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation sur registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs étant non significatif, aucun retraitement n'a été opéré.

2.9. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- a) La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- b) La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.10. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société du Groupe pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale après leur départ en retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.11. Impôts sur le résultat

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre l'impôt courant et l'impôt différé.

➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Suite 7 Note N°2

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

2.12. Présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie

À partir de l'exercice 2018, l'état consolidé des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la norme comptable générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation non consolidables, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs Brutes		Amortissements		Valeurs Nettes au	
	Soldes au	Entrées	Sorties	Sorties	31/12/2024	31/12/2023
	31/12/2023	2024	2024	2024	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	14 528	-	-	577	-	577
Total des immobilisations incorporelles	14 528	-	-	577	-	577
Terrains	162 500	-	-	-	162 500	162 500
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	-	350 780	-
Matériel de transport	464 414	-	-36 050	55 918	134 096	190 145
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	429 928	2 820	-	12 626	68 425	78 231
Équipements de bureaux	107 226	-	-	1 070	6 067	7 137
Équipements informatiques	170 040	-	-	9 070	23 117	32 187
Total des immobilisations corporelles	1 684 888	2 820	-36 050	78 684	394 205	470 200
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 699 416	2 820	-36 050	79 261	394 205	470 777

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2024 appartiennent entièrement à la Société ESSOUKNA. Un inventaire physique de ces actifs a été effectué à la fin de l'année 2024. Le rapprochement de ses résultats avec les données comptables correspondantes (ou des tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de l'état de fonctionnement de la majorité des immobilisations incorporelles et corporelles de la société mère.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Participations (non consolidables) :	4 471 489	4 415 513
- Titres de participation	4 513 817	4 513 817
- Moins : Provisions	-42 328	-98 304
Fonds gérés :	1 472 240	1 541 174
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	3 154 792	3 200 192
- Moins : Provisions	-1 682 552	-1 659 018
Prêts au personnel :	287 962	330 052
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	287 962	330 052
- Moins : Provisions	-	-
Dépôts et cautionnements versés	520	520
Total en DT	6 232 211	6 287 259

NOTE N°4-1 : PARTICIPATIONS NON CONSOLIDABLES

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31 décembre 2024		
			Valeur brute	Provision	Valeur
SIMPAR	112 281	10,00%	993 936	-	993 936
SOGEST	1	0,10%	10	10	-
SICAV BNA	110	0,01%	11 000	-	11 000
SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 395	6 130
BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	-	790 000
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	300	0,01%	30 000	-	30 000
BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	-	237 553
ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	37 923	44 517
SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
SIVIA	3	0,01%	30	-	30
Total en DT			4 513 817	42 328	4 471 489

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 20,615 DT, soit une moins-value potentielle de 1 527 520 DT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation de 12 lots de terrains à bâtir ou à lotir appartenant à la SODET SUD, établi le 30 juin 2022 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 40 831 848 DT, contre une valeur comptable du stock de terrains au bilan arrêté au 31 décembre 2023 de 13 887 784 DT, soit une plus-value latente de 26 944 064 DT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les montants des participations en fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, non encore recouvrés au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Fonds gérés	Solde au 31 décembre 2024
Fonds géré n°4	158 580
Fonds géré n°8	172 455
Fonds géré n°15	587 210
Fonds géré n°22	2 236 547
<i>Total en DT</i>	<i>3 154 792</i>

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices ; ils correspondent à la totalité du solde au 31 décembre 2024, soit 3 154 792 DT.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations à travers les fonds gérés totalisent 1 682 552 DT au 31 décembre 2024 et représentent 53% de la valeur brute de ces actifs financiers. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

Les produits (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024, ont été comptabilisés sur la base d'un état communiqué par cette dernière à la Société ESSOUKNA dans le cadre de l'établissement de ses états financiers annuels, pour les montants respectifs de 1 830 DT et 47 416 DT.

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société mise en équivalence	Actif net au 31/12/2023	% d'intérêt au 31/12/2023	TME au 31/12/2023	Actif net au 31/12/2024	% d'intérêt au 31/12/2024	TME au 31/12/2024
IMMOBILIERE DES CEILLETS	-4 279 216	22,22%	-	-5 917 215	22,22%	(*) -
Total en DT			-			-

(*) La valeur des TME au 31 décembre 2024 est nulle, étant donné que la quote-part du Groupe dans les pertes accumulées dépasse le montant de la participation dans l'entreprise associée "Immobilier des Ceillets" (200 010 DT). En effet, un investisseur ne peut pas perdre plus que son investissement net dans une entreprise associée, en l'absence d'un engagement au-delà de son apport en capital.

NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Sources des impôts différés actifs	Solde au 31 décembre 2023	Incidence sur les réserves de 2024	Incidence sur le résultat de 2024	Solde au 31 décembre 2024
AID / provisions pour risques et charges	127 742	-	1 521	129 263
AID / provisions pour dépréciation des titres de participation	313 574	-	37 887	351 461
AID / provisions pour dépréciation des créances douteuses	1 034	-	-753	281
AID / pertes fiscales reportables	-	553 451	632 240	1 185 691
Total en DT	442 350	553 451	670 895	1 666 696

NOTE N°7 : STOCKS (*)

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Terrains à bâtir :	12 349 031	15 504 682
- LOT M'HAMDIA	517 629	502 426
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOT 23 NOUVELLE MEDINA	-	3 209 767
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 599 129	1 567 061
- LOTS MANOUBA	10 139 096	10 132 251
Travaux en cours :	35 395 165	16 170 166
- PROJET MANNOUBA LOT 3	8 073 777	3 320 795
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	20 063 080	12 849 371
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	7 258 308	-

Suite Note N°7

Travaux terminés :	15 193 060	15 466 686
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUNBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57&58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	29 480	29 480
- RÉSIDENCE LOTS S5-1&S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	8 614	8 614
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	182 119	182 119
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31 327	3 599 222	3 599 222
- RÉSIDENCE "SALOUA" LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	-	1 287
- LOTISSEMENT SOUSSE (TRANCHE 1)	7 311 415	7 323 894
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	35 040	186 264
- RÉSIDENCE "L'ECLAT" LOT EHC 1 BOUMHEL	311 934	311 934
- COMPLEXE "IMAM SAHNOUN" KAIROUAN	3 607 171	3 715 807
Total brut en DT	62 937 256	47 141 534
Moins : Provisions	-87 695	-87 695
- Travaux terminés (**)	-87 695	-87 695
Total net en DT	62 849 561	47 053 839

(*) Les stocks de biens immobiliers proviennent exclusivement de la Société ESSOUKNA (société mère).

(**) Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUNBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.

NOTE N°7-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Le stock de terrains à bâtir figurant à l'actif du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024 appartient entièrement à la Société ESSOUKNA (société mère).

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financées par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction.

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur (déterminée à dire d'expert qualifié le cas échéant) de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.* »

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.* »

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la norme comptable NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 12 349 031 DT au 31 décembre 2024, inclut un montant de 622 343 DT de charges d'emprunt, dont 32 068 DT au titre de l'exercice 2024.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2024, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire et des lots de terrains sis à Manouba, d'une valeur comptable de 10 139 096 DT, viabilisés par la Société ESSOUKNA et destinés à des futurs projets de promotion immobilière.

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Désignation</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain Soussse Tranche 2</i>
Date d'acquisition du terrain	17/10/2007	21/11/2013
Coût d'achat du terrain	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	18 189	58 798
Honoraires avocat	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	-	1 760
Frais de topographie	896	-
Campagne géotechnique	4 609	65
Honoraires d'architecture	14 280	-
Honoraires d'études	10 594	-
Frais de location trax	510	-
TNB	101 650	-
TVA à récupérer	-	-
Coût hors charges financières (1)	454 088	1 040 327
Charges financières encourues avant 2024	63 541	526 734
Charges financières encourues en 2024	-	32 068
Charges financières incorporées (2)	63 541	558 802
% des charges financières (2)/(1)	14%	54%
Coût total du terrain au 31/12/2024	517 629	1 599 129

NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	37 257	130 256
Clients - effets à recevoir (1)	88 564	111 543
Clients - chèques impayés (2)	300 000	304 337
Total brut en DT	425 821	546 136
Moins : Provisions	-190 071	-194 408
Total net en DT	235 750	351 728

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 77 339 DT, concernant un client douteux. La Société ESSOUKNA a intenté des actions en justice pour le recouvrement forcé de cette créance impayée. Un jugement du tribunal de première instance a été prononcé en faveur de la Société en date du 04 février 2011 ; il condamne ce client douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Au 31 décembre 2024, l'affaire est encore devant la cour d'appel. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non-recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ce client récalcitrant ne peut pas obtenir son titre de propriété individuel qu'après la signature d'un acte de précision avec la société.

Au 31 décembre 2024, une provision pour dépréciation a été constituée au titre des effets impayés pour un montant de 40 071 DT.

2) Clients - Chèques impayés

Il s'agit, principalement, d'un chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société ESSOUKNA le 16 novembre 2015. La Société a interjeté appel du jugement depuis le 29 décembre 2017 mais des reports d'audiences ont été décidés pour ajout du dossier original. Au 31 décembre 2024, l'affaire est encore devant la cour d'appel.

Au 31 décembre 2024, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Fournisseurs - comptes débiteurs :	772 983	804 914
- Entrepreneurs, avances et acomptes	746 206	777 650
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	26 777	27 264
Personnel - avances et acomptes	3 080	2 250
État - comptes débiteurs :	3 930 660	1 485 017
- TVA déductible ou à reporter	894 249	881 112
- Crédit IS	3 036 411	603 905
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...) :	140 731	108 247
- SIMPAR	13 031	4 875
- SIVIA (*)	108 593	103 700
- EL MEDINA	4 565	-328
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	4 565	-
- SODET SUD	9 977	-
Charges constatées d'avance	5 455	5 763
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	1 829	27 376
Autres comptes débiteurs	83 623	80 267
Total brut en DT	4 938 361	2 513 834
Moins : Provisions	-46 257	-46 267
Total net en DT	4 892 104	2 467 567

(*) Il s'agit, principalement, d'un montant déposé via la SIVIA à la Trésorerie Générale de Tunisie dans le cadre du litige en cours avec le fournisseur ECF.

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	186 865	188 082
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Confiance	12 000	12 000
Placement SICAV	334 900	322 123
Total en DT	545 765	534 205

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Chèques à l'encaissement	150 000	3 064
Effets à l'encaissement	-	1 500
BNA Bank	12 572	357 860
BH Bank	42	185
Caisse	8	1 003
Total en DT	162 622	363 612

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Capital social (de la société mère)	5 050 500	5 050 500
Réserves consolidées	25 791 774	28 131 750
Résultat consolidé (*)	-2 501 388	-2 846 051
Total en DT	28 340 886	30 336 199

() La contribution de chaque société du Groupe dans le résultat consolidé est la suivante :*

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Société ESSOUKNA	-2 510 242	-2 853 905
Société ZIED	8 854	7 854
IMMOBILIÈRE DES ŒILLETS	-	-
Total en DT	-2 501 388	-2 846 051

NOTE N°13 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	-	383 333
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain MANOUBA	-	1 500 000
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	1 011 130	889 097
- Crédit pour construction 4&28 JARD. D'EL MENZAH	8 234 477	4 500 000
- Crédit pour construction MANOUBA LOT 3	4 833 333	2 250 000
- Crédit pour acquisition du terrain 23 NOUVELLE MEDINA	1 234 000	2 056 666
- Crédit pour construction 23 NOUVELLE MEDINA	4 125 000	-
- Crédit COVID-19	550 000	750 000
Total en DT	19 987 940	12 329 096

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Cautiounnements reçus	283 187	369 663
Total en DT	283 187	369 663

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Provisions pour frais de réparation (1)	50 217	113 039
Provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR) (2)	314 345	251 800
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi (3)	99 230	97 763
Provisions pour risques fiscal et social (4)	250 495	257 329
Provision pour litige avec l'entreprise ECF	-	48 090
Provisions pour autres litiges	211 026	235 784
Total en DT	925 313	1 003 805

Suite 1 Note N°15

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration. Les taux de provisionnement appliqués par la Société ESSOUKNA se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57-58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR)

À l'occasion de son départ à la retraite, chaque salarié de la Société ESSOUKNA bénéficie d'une indemnité de 12 salaires. De ce fait, une provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR) a été comptabilisée au 31 décembre 2024 pour un montant de 314 345 DT qui a été estimé par la CTAMA en application des dispositions de la norme comptable internationale IAS 19, *Avantage du personnel*, et en tenant compte du contrat d'assurance conclu entre les deux parties, tel qu'amendé le 31 décembre 2021 pour prendre en considération l'amélioration du régime des IDR approuvée par le Conseil d'Administration. Cette estimation a été faite, au 31 décembre 2024, sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 5% par an ;
- Turn-over : 3% ;
- Charges sociales : 23,07%.

3) Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle moyenne égale à 686 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 10 % ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

4) Provisions pour risques fiscal et social

- Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT. Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'Administration Fiscale parvenue à la Société le 1^{er} juin 2016. En l'absence d'accord entre la Société et l'administration fiscale sur les résultats définitifs de ladite vérification fiscale approfondie, un arrêté de taxation d'office a été établi et adressé à la Société en date du 26 décembre 2019 ; il confirme la totalité des chefs de redressement et des ajustements de la situation fiscale au titre de la période 2011-2014, tels que notifiés à la Société en date du 19 novembre 2015 et décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2024, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 20 066 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

- Courant l'exercice 2024, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification sociale approfondie couvrant la période 2021-2023 au titre des salaires déclarés. Une notification des résultats de cette vérification sociale approfondie a été adressée à la Société, en date du 20 novembre 2024, ayant pour effet de réclamer à la Société le paiement à la CNSS de cotisations complémentaires pour un montant de 73 817 DT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification sociale approfondie, en date du 27 novembre 2024.

Suite 3 Note N°15

Des cotisations complémentaires définitives d'un montant de 68 156 DT ont été notifiées à la Société le 05 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, une provision pour redressement social a été constituée pour le même montant.

En outre, un complément de provision pour risques et charges de 11 036 DT a été comptabilisée, pour les mêmes chefs de redressement, au titre de l'exercice 2024.

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Entrepreneurs	1 418 432	159 485
Fournisseurs ordinaires	333 881	221 728
Entrepreneurs, retenues de garantie	2 599 565	1 412 929
Fournisseurs, retenues de garantie	21 929	45 413
Fournisseurs, factures non parvenues	1 889 725	1 136 096
Total en DT	6 263 532	2 975 651

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Clients - avances et acomptes reçus	7 303 821	1 211 863
Personnel - comptes créditeurs :	460 137	400 124
- Personnel, charges à payer	460 137	400 124
État - comptes créditeurs :	103 704	86 621
- Retenues à la source	81 832	66 910
- Contribution Sociale de solidarité (CSS)	800	800
- Autres impôts et taxes à payer	21 072	18 911
Organismes sociaux :	189 762	173 523
- CNSS	88 594	79 740
- CNSS - régime complémentaire	16 410	16 075
- Assurance groupe	16 628	16 370
- Charges sociales à payer	68 130	61 338
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	-	328
Jetons de présence à payer	92 500	92 500
Actionnaires - dividendes à payer	650	650
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	24 089	78 248
Autres comptes créditeurs	62 731	97 437
Total en DT	8 237 394	2 141 294

NOTE N°18 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	12 143 918	8 270 598
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	383 333	766 667
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	505 565	627 598
- Crédit pour acquisition du terrain Manouba	1 500 000	1 765 000
- Crédit pour réalisation du projet MANOUBA	2 416 667	-
- Crédit pour réalisation du projet 23 NOUVELLE MEDINA	1 375 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain 23 NOUVELLE MEDINA	822 667	411 333
- Crédit pour réalisation du projet 4&28 JARD. D'EL MENZAH	4 940 686	4 500 000
- Crédit COVID-19	200 000	200 000
Intérêts courus sur emprunts BNA	32 270	38 724
BNA Bank (découvert)	252 740	-
Total en DT	12 428 928	8 309 322

NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Ventes de logements	5 000	980 225
Ventes de bureaux	137 000	1 362 500
Ventes de magasins	175 615	419 925
Ventes de terrains lotis	40 929	3 857 535
Total en DT	358 544	6 620 185

NOTE N°20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Location de bureaux	252	252
Honoraires d'assistance	30 000	30 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	900	2 550
Total en DT	31 152	32 802

NOTE N°21 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Variation du stock de terrains à bâtir	3 155 651	4 897 519
Variation du stock de travaux en cours	-19 224 999	-7 603 823
Variation du stock de travaux terminés	273 626	2 070 983
Total en DT	-15 795 722	-635 321

NOTE N°22 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Achats d'études et de prestations de services : (*)	423 693	296 245
- Projet EHC 1 BOUMHEL	7 094	-
- Projet KAIROUAN	14 506	1 766
- Projet NOUVELLE MEDINA	166 188	102 056
- Projet MANOUBA	88 124	112 883
- Projet M'HAMDIA	15 095	3 750
- Projet LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	132 686	75 790
Total en DT	423 693	296 245

() Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.*

NOTE N°23 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)	13 007 795	4 975 287
- Projet LOTISSEMENT MANOUBA	13 222	-
- Projet KAIROUAN	-	349
- Projet HSC 1.11.6 JARDINS DU LAC	-	10 696
- Projet EHC 1 BOUMHEL	-	3 933
- Projet NOUVELLE MEDINA	3 353 069	23 455
- Projet M'HAMDIA	109	7 700
- Projet MANOUBA	4 061 961	1 451 982
- Projet LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	5 579 434	3 477 172
- Autres projets	-	-
Total en DT	13 007 795	4 975 287

() Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.*

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Salaires et compléments de salaires	1 720 753	1 698 591
Charges sociales légales	501 804	440 893
Autres charges de personnel (congés payés)	11 655	68 520
Total en DT	2 234 212	2 208 004

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	79 261	84 145
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	23 580	15 090
Dotations aux provisions pour risques et charges	35 783	280 528
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	129 088	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	24 465
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-56 022	-
Reprises sur provisions pour créances douteuses	-4 347	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	-9 336
Reprises sur provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	-65 075	-69 223
Reprises sur provisions pour risques et charges	-129 202	-136 820
Total en DT	13 066	188 849

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Achats non stockés de matières et fournitures	29 888	24 949
Divers services extérieurs	305 532	248 654
Commissions des fonds gérés	47 416	58 903
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	84 101	141 119
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence	75 000	81 250
Impôts, taxes et versements assimilés	85 669	115 802
Total en DT	638 856	681 927

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets (*)	3 188 118	2 036 573
Intérêts débiteurs des CCB	96	60
Revenus des placements monétaires	-	-13 834
Pertes de change	134	-
Total en DT	3 188 348	2 022 799

(*) Les intérêts des emprunts spécifiques aux projets encourus au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 3 188 118 DT et se ventilent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir	: 392 678 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés	: 2 273 161 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets	: 522 279 DT

NOTE N°28 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Dividendes sur titres de participation	42 536	37 314
Dividendes sur fonds gérés	1 830	1 988
Produits/charges sur fonds gérés	31 108	-
Total en DT	75 474	39 302

NOTE N°29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Reprises en produits de dépôts et cautionnements clients (apurement)	21 092	33 855
Profits sur cessions d'immobilisations	47 016	120 032
Autres gains ordinaires	52 111	55 457
Total en DT	120 219	209 344

NOTE N°30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Perte encourue / affaire ECF	49 085	46 095
Reprise sur provision pour litige ECF	-49 085	-46 095
Autres pertes ordinaires	40 571	-
Total en DT	40 571	-

NOTE N°32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Libellée</i>	<i>Montant au 31 décembre 2024</i>
Hypothèques consenties à la BNA (1)	53 128 000
Hypothèques reçues des clients (2)	409 188
Hypothèques reçues du personnel	338 970
Intérêts non courus sur emprunts	4 736 043
Cautions reçues sur marchés	1 076 854
Total en DT	59 689 055

(1) Hypothèques consenties à la BNA

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2024</i>
<i>Lot n°03 Mannouba</i>	<i>7 250 000</i>
<i>Manouba</i>	<i>6 060 000</i>
<i>Jardins d'El Menzah</i>	<i>18 000 000</i>
<i>Sousse</i>	<i>6 450 000</i>
<i>Lot 23 Nouvelle Medina</i>	<i>14 368 000</i>
<i>Siège social</i>	<i>1 000 000</i>
Total en DT	53 128 000

(1) Hypothèques reçus des clients :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2024</i>
<i>Boutique n°2 Résidence TASNIM Nasr II</i>	<i>300 000</i>
<i>Appartement F 2 Résidence FAÏROUZ Nasr II</i>	<i>109 188</i>
Total en DT	409 188

SOCIÉTÉ ESSOUKNA
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Messieurs les Actionnaires de la Société ESSOUKNA,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société ESSOUKNA et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 28.340.886 DT, y compris le résultat déficitaire consolidé s'élevant à (2.501.388) DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant net de 5.943.729 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 3.154.792 DT au 31 décembre 2024. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de certains titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société ESSOUKNA par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;

- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2024 présente un solde débiteur de 1.666.696 DT. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient de pertes fiscales reportables et de différences temporaires déductibles (des provisions pour dépréciation et des provisions pour risques et charges, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois que les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées) concernant principalement la Société ESSOUKNA.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2024 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la Société ESSOUKNA de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales reportables et ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber. À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée ;
- S'assurer que les conditions de comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes fiscales reportables sont vérifiées.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant net de 62.849.561 DT et représentent le poste le plus important de ce bilan (environ 82% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la Société ESSOUKNA.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la Société ESSOUKNA et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la Société ESSOUKNA et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tunis, le 16 mai 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé

P/ C.K.T AUDIT & CONSEIL
Khaled THABET, expert-comptable

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 faisant ressortir un total de 1 079 933 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 39 349 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 065 098 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
ACTIF				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		591 794,409	217 131,466	302 594,298
Obligations et valeurs assimilées		203 076,927	571 003,693	424 671,973
Titres OPCVM		43 467,015	51 715,902	45 792,001
	3.1	838 338,351	839 851,061	773 058,272
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	98 878,288	59 780,922	100 035,164
Disponibilités	3.3	142 716,645	163 513,996	165 606,046
		241 594,933	223 294,918	265 641,210
TOTAL ACTIF		1 079 933,284	1 063 145,979	1 038 699,482
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.4	5 730,856	4 331,316	5 395,589
Autres créditeurs divers	3.5	9 104,726	1 973,984	7 555,289
TOTAL PASSIF		14 835,582	6 305,300	12 950,878
Capital	3.6	1 042 641,419	1 030 426,694	1 004 259,166
Sommes distribuables	3.7	22 456,283	26 413,985	21 489,238
Sommes distribuables des exercices antérieurs		21 489,238	23 403,300	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		967,045	3 010,685	21 489,238
ACTIF NET		1 065 097,702	1 056 840,679	1 025 748,404
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 079 933,284	1 063 145,979	1 038 699,282

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2025 AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		5 420,124	8 389,860	42 961,403
Dividendes	4.1	560,000	-	12 643,410
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	4 860,124	8 389,860	30 317,993
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	2 675,933	1 247,366	6 249,547
<i>Total des revenus des placements</i>		8 096,057	9 637,226	49 210,950
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<4 639,489>	<4 331,238>	<18 237,397>
<i>Revenu net des placements</i>		3 456,568	5 305,988	30 973,553
Autres charges	4.5	<2 489,523>	<2 295,303>	<9 455,573>
<i>Résultat d'exploitation</i>		967,045	3 010,685	21 517,980
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	<28,742>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		967,045	3 010,685	21 489,238
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	28,742
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		424,939	18 080,251	18 586,841
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		40 719,738	2 841,169	69 061,762
Frais de négociation de titres		<2 762,424>	<759,270>	<4 063,540>
<i>Résultat net de la période</i>		39 349,298	23 172,835	105 103,043

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2025 AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	39 349,298	23 172,835	105 103,043
Résultat d'exploitation	967,045	3 010,685	21 517,980
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	424,939	18 080,251	18 586,841
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 719,738	2 841,169	69 061,762
Frais de négociation de titres	<2 762,424>	<759,270>	<4 063,540>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<23 402,925>
<u>Transactions sur le capital</u>	-	-	<89 619,823>
Souscriptions	-	-	129 182,141
Capital	-	-	117 679,141
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	8 905,550
Régularisation des sommes distribuables	-	-	2 597,450
Rachats	-	-	<218 801,964>
Capital	-	-	<206 493,589>
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	<9 682,360>
Régularisation des sommes distribuables	-	-	<2 626,015>
<u>Variation de l'actif net</u>	39 349,298	23 172,835	<7 919,705>
<u>Actif net</u>			
En début de la période	1 025 748,404	1 033 667,844	1 033 668,109
En fin de la période	1 065 097,702	1 056 840,679	1 025 748,404
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de la période	415	455	455
En fin de la période	415	455	415
<u>Valeur liquidative</u>	2 566,501	2 322,728	2 471,683
<u>Taux de rendement annualisé</u>	15,56%	9,02%	11,06%

Notes aux états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/03/2025 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	1 122	43 274,407	44 864,170	4,15%
TN0007300015	ARTES	3 500	36 421,648	35 945,000	3,33%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	600	3 509,521	3 538,200	0,33%
TN0004700100	ATL	11 135	51 389,100	51 099,515	4,73%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	924	65 905,460	68 238,476	6,32%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	814	21 936,800	22 710,600	2,10%
TN0001800457	BIAT	180	17 941,235	17 761,680	1,64%
TN0002200053	BT	3 700	18 718,000	18 907,000	1,75%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	5 148	11 275,647	11 109,384	1,03%
TN0004200853	CIL	1 000	26 430,200	26 206,403	2,43%
TN0007550015	CITY CARS	1 000	14 398,286	15 819,000	1,46%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	225	2 386,528	2 642,400	0,24%
TN0003200755	I.C.F.	100	12 278,091	12 545,900	1,16%
TN0007700016	OFFICEPLAST	5 200	8 201,556	7 540,000	0,70%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	59	802,970	781,101	0,07%
TN0006660013	SOTRAPIL	2 120	36 026,119	38 050,760	3,52%
TN0001400704	SPDIT SICAF	5 610	72 270,980	72 896,534	6,75%
TNNGTFLC2986	STA	2 345	45 196,520	51 991,995	4,81%

TN0006060016	STAR	190	36 970,107	38 584,630	3,57%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	2 661	48 660,786	50 561,661	4,68%
Total actions et droits rattachés			573 993,962	591 794,409	54,80%

B- Obligations et valeurs assimilées

Bons du trésor assimilables

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	202	181 070,20	203 076,927	18,80%
Total bons du trésor assimilables			181 070,199	203 076,927	18,80%
Total obligations et valeurs assimilées			181 070,199	203 076,927	18,80%

C- Titres OPCVM

TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	36	35 868,318	43 467,015	4,02%
Total OPCVM			35 868,318	43 467,015	4,02%
Total			790 932,478	838 338,351	77,63%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

Créances sur opérations de pensions livrées

Prise en pension de 961 emprunt national 2024 T2 CB TF, 9,80%, BIAT au 29/04/2025-30J-8,99%	98 094,404	98 878,288	9,16%
Total créances sur opérations de pensions livrées	98 094,404	98 878,288	9,16%
Total placements monétaires	98 094,404	98 878,288	9,16%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Banques	103 534,620	157 963,734	157 381,409
Intérêts courus sur dépôt à vue	679,238	857,250	742,269
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<135,848>	<171,450>	<148,354>
Ventes titres à encaisser	50 590,220	4 864,462	14 654,657
Achats de titres à régler	<11 951,585>	-	<7 023,935>
	<u>142 716,645</u>	<u>163 513,996</u>	<u>165 606,046</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	2 189,981	2 023,740	1 935,317
Rémunérations du dépositaire à payer	1 467,105	1 479,365	1 495,644
Commission de performance	1 135,207	-	1 135,007
Rémunérations du gestionnaire à payer	938,563	828,211	829,621
	<u>5 730,856</u>	<u>4 331,316</u>	<u>5 395,589</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 835,815	1 626,112	7 054,254
Autres (retenue à la source à payer)	22,260	118,805	-
Contribution sociale de solidarité à payer	100,000	100,000	400,000
Redevances CMF à payer	89,929	88,689	81,446
TCL à payer	56,722	40,378	19,589
	<u>9 104,726</u>	<u>1 973,984</u>	<u>7 555,289</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2025

Montant	1 004 259,166
Nombre de titres	415
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	424,939
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	40 719,738
Frais de négociation de titres	<2 762,424>

Capital au 31 mars 2025

Montant	1 042 641,419
Nombre de titres	415
Nombre d'actionnaires	10

**A la date de signature de notre rapport, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2025 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat d'exploitation	967,045	3 010,685	21 489,238
Sommes distribuables des exercices antérieurs	21 489,238	23 403,300	0,000
	<u>22 456,283</u>	<u>26 413,985</u>	<u>21 489,238</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025 au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024 au 31/12/2024</u>
Dividendes	560,000	-	12 643,410
	<u>560,000</u>	<u>-</u>	<u>12 643,410</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025 au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024 au 31/12/2024</u>
Intérêts sur BTA	4 775,278	8 143,230	29 581,748
Intérêts sur obligations	84,846	246,630	736,245
	<u>4 860,124</u>	<u>8 389,860</u>	<u>30 317,993</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Intérêts sur pensions livrées	1 995,509	-	24,984
Intérêts sur dépôt à vue	680,424	714,906	3 602,721
Intérêts sur BTC	-	532,460	2 621,842
	<u>2 675,933</u>	<u>1 247,366</u>	<u>6 249,547</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Rémunérations du distributeur	2 233,820	2 023,740	7 806,491
Rémunérations du dépositaire	1 467,105	1 479,387	5 950,060
Rémunérations du gestionnaire	938,564	828,111	3 345,639
Commissions de surperformance	-	-	1 135,207
	<u>4 639,489</u>	<u>4 331,238</u>	<u>18 237,397</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 779,428	1 793,513	7 243,436
Redevances CMF	257,123	257,474	995,723
Contribution sociale de solidarité	100,000	100,000	400,000
TCL	113,187	45,453	278,568
Autres retenues	239,785	98,863	537,846
	<u>2 489,523</u>	<u>2 295,303</u>	<u>9 455,573</u>

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.